

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

COMPTE RENDU INTEGRAL — 17^e SEANCE

Séance du Vendredi 19 Novembre 1971.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 2109).
2. — Démissions et candidatures à des commissions (p. 2109).
3. — Loi de finances pour 1972. — Discussion d'un projet de loi (p. 2109).

Discussion générale : MM. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances ; Marcel Pellenc, président de la commission des finances ; André Armengaud, Maurice Blin, Jean-Eric Bousch.

PRÉSIDENTE DE M. FRANÇOIS SCHLEITER

M. Henri Tournan.
Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

- MM. Jacques Duclos, le rapporteur général, Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; Louis Courroy, Louis Talamoni.
4. — Nominations à des commissions (p. 2135).
 5. — Ordre du jour (p. 2135).

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à quinze heures quinze minutes.
M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.
Il n'y a pas d'observation ?...
Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

DEMISSIONS ET CANDIDATURES A DES COMMISSIONS

M. le président. J'ai reçu avis des démissions de M. Pierre Mathey, comme membre de la commission des affaires culturelles, et de M. Guy Pascaud, comme membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Le groupe intéressé a fait connaître à la présidence le nom des candidats proposés en remplacement de MM. Mathey et Pascaud.

Ces candidatures vont être affichées et les nominations auront lieu conformément à l'article 8 du règlement.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1972

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale (n° 26 et 27, 1971-1972).

Au cours de la séance d'aujourd'hui, le Sénat doit procéder à la discussion générale du projet de loi.

J'indique que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 4 novembre 1971 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- Groupe des républicains indépendants : cinquante minutes ;
- Groupe socialiste : quarante-trois minutes ;
- Groupe de l'Union centriste des démocrates de progrès : quarante et une minutes ;
- Groupe de la gauche démocratique : trente-cinq minutes ;
- Groupe d'Union des démocrates pour la République : trente-cinq minutes ;
- Groupe de l'Union des sénateurs non inscrits à un groupe politique : vingt-trois minutes ;
- Groupe communiste : vingt-deux minutes ;
- Groupe des républicains indépendants d'action sociale : vingt et une minutes.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, avant de vous présenter le projet de loi de finances pour 1972, comme j'ai le privilège et le plaisir de devoir le faire, je voudrais adresser mes félicitations au nouveau président et au nouveau rapporteur général de la commission des finances. Je les ai, certes, déjà rencontrés (*Sourires*), mais les voici installés dans leurs nouvelles et éminentes fonctions qui vont nous donner l'occasion de travailler ensemble au cours des débats budgétaires et tout au long de la vie financière de notre pays.

Le projet de loi de finances pour 1972 s'inscrit dans une préoccupation d'ensemble qui est, cette année, vous le savez, bien plus économique que financière. Aussi, avant de vous présenter le budget lui-même, voudrais-je exposer devant vous un certain nombre de réflexions, capitales me semble-t-il, sur la situation économique de notre pays.

Je pense, en effet, qu'aux oscillations rapides, trop rapides de l'opinion nationale et internationale, nous devons plus que jamais aujourd'hui opposer la stabilité du jugement et la sérénité de la raison.

En effet, le monde n'était pas encore sorti de la plus forte inflation qu'il ait connue depuis vingt ans que l'opinion mondiale parlait déjà et aussitôt de récession généralisée.

En France, souvenons-nous, il n'a pas fallu plus de deux semaines, au début de l'année 1971, pour qu'on cesse de réclamer la relance et qu'on commence à s'inquiéter des tensions de la demande et de l'excès de la hausse des prix.

Je me souviens qu'au moins de juin dernier, c'est de surcroît qu'il a été surtout question à la commission des comptes économiques de la nation, mais aussitôt l'été passé on parlait déjà de chômage. Entre-temps, sur une population active de plus de 20 millions de personnes, les demandes d'emploi non satisfaites n'avaient pas varié de plus de 20.000, c'est-à-dire du millième.

Gardons-nous donc, mesdames et messieurs les sénateurs, des positions excessives. Conservons notre sang-froid et notre objectivité.

M. Antoine Courrière. Dites cela aux chômeurs !

M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances. Conservons notre sang-froid et notre objectivité, dis-je !

C'est précisément parce que les événements sont plus difficiles à interpréter que de coutume que nous devons rester lucides et raisonnables. L'insouciance serait une sottise, mais le pessimisme est une mauvaise action. (*Murmures à l'extrême gauche.*) Sachons où nous en sommes et où nous voulons aller.

La crise monétaire internationale est sérieuse et le monde industriel de l'Occident en est durement secoué. Mais on ne peut pas dire que ce qui arrive soit inattendu. Le Gouvernement français n'a cessé de l'annoncer depuis dix ans.

Une monnaie de réserve est soumise aux mêmes disciplines que les autres monnaies. Elle ne peut pas s'accommoder de déficits prolongés et permanents de la balance des paiements. Il ne suffit pas, en réalité, que les pays créanciers conservent cette monnaie au-delà de leurs besoins pour éviter la crise. Tout ce qu'ils font, c'est de la retarder. Au bout du chemin, et de façon irrémédiable, la dette grandit, dépasse le montant des gages et la confiance finit par manquer.

Finalement, qu'avons-nous vu ? C'est que la monnaie de réserve, la monnaie des échanges, des transactions, des conversions, depuis le mois d'août, est devenu inconvertible.

La règle essentielle des relations économiques internationales, c'est qu'il ne peut pas y avoir déséquilibre fondamental des balances de paiement ni dans un sens ni dans l'autre. Le régime des parités fixes, qui a été institué avec sagesse en 1945 à la lumière des expériences monétaires douloureuses de l'entre-deux-guerres, est le seul qui soit conciliable avec la sécurité des échanges commerciaux et, d'ailleurs, on s'en aperçoit à l'heure actuelle. Mais il ne peut fonctionner d'une manière correcte que si, par une discipline d'autant plus ferme qu'elle est librement consentie, les balances demeurent au voisinage de l'équilibre. Or, depuis quelques années, trois grands pays ont été constamment en déséquilibre : les Etats-Unis d'Amérique dans le sens du déficit, l'Allemagne fédérale et le Japon dans le sens de l'excédent. Ces déséquilibres étaient préjudiciables.

L'ampleur des corrections relatives des parités de ces monnaies que l'on envisage aujourd'hui apparaît, au moins partiellement, à l'heure actuelle dans les taux de change flottants. Deux interprétations seulement sont possibles : ou bien ces corrections, c'est-à-dire ces modifications de taux de change, sont excessives et elles risquent dans ce cas de peser considérablement sur le commerce extérieur de ces pays ou bien, au contraire, elles sont justifiées, mais elles montrent alors en pleine lumière la gravité du déséquilibre, non seulement financier, mais surtout économique qui affectait depuis quelques années les relations internationales.

La France, pour sa part, est aussi près de l'équilibre qu'il est possible de l'être dans une situation aussi troublée. Son commerce extérieur est, on le sait, légèrement excédentaire, mais, comme les autres opérations courantes sont déficitaires, le solde global est très légèrement négatif. Je rappelle que notre balance commerciale est déficitaire à la fois à l'égard des Etats-Unis d'Amérique, de l'Allemagne fédérale et du Japon, ce qui ne peut manquer d'être pour nous, pour vous, et nous l'espérons pour nos partenaires, matière à utile réflexion.

Cet équilibre, auquel nous tenons, n'est pas le fruit du hasard. C'est le résultat d'une politique menée avec obstination depuis bientôt trente mois et soutenue par la majorité de vos suffrages. Redonner à la monnaie nationale une parité convenable, puis défendre cette parité de manière à maintenir la compétitivité de nos exportations et l'équilibre du commerce extérieur et de la balance des paiements, tel a été au cours de ces deux années le maître-mot de notre stratégie économique et tous nos efforts dans les divers domaines, du budget, du crédit, de la monnaie, des prix, ont tendu à cette fin.

Aujourd'hui, la France ne gêne aucun autre pays par sa croissance interne. Elle facilite, au contraire, la tâche de nos partenaires. Nous demeurons abrités des conséquences directes de la crise monétaire. Les dispositions prises, et en particulier le double marché des changes qui fonctionne avec succès, visent seulement à protéger, sans protectionnisme, le franc et l'économie nationale.

Protégée ou, plus exactement, partiellement protégée, on peut dire que la France l'a été en 1971. Elle continuera à l'être en 1972. Alors que la plupart de nos partenaires connaissent actuellement une stagnation, voire une régression, de leur production industrielle, notre croissance se poursuit à un rythme d'environ 6 p. 100 par an sans que l'on décèle aucun changement de ce rythme. La France est un îlot de croissance dans le monde occidental.

Ceci, d'ailleurs, ne devrait diviser, me semble-t-il, en aucune manière l'appréciation du Sénat puisqu'il s'agit d'un phénomène national. On peut comparer notre situation à celle de pays qui sont successivement gouvernés par les diverses tendances représentées dans notre propre vie politique et en conséquence l'apprécier chaque fois à sa manière. Ainsi, si l'on compare l'évolution de la production industrielle entre juillet 1970 et juillet 1971, dernière période connue, on s'aperçoit qu'en République fédérale d'Allemagne, gouvernée par ce que nous appelons chez nous l'opposition, la croissance est de 1,9 p. 100.

M. Antoine Courrière. Merci pour l'opposition !

M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances. Si nous citons le cas de l'Italie, le chiffre est négatif, moins 7,3 p. 100. Pour la Grande-Bretagne la croissance est de 2,4 p. 100. Pour le Luxembourg, elle est négative, de moins 3,1 p. 100. Pour les Etats-Unis la production industrielle est également en recul d'un demi-point. Pour la France, elle est en progression de 6,3 p. 100. Ces chiffres, appréciés en toute objectivité, permettent d'affirmer que notre pays reste à l'heure présente un îlot de croissance dans le monde occidental.

La consommation, qui représente, vous le savez, environ 60 p. 100 des emplois de notre production nationale et qui donc est de loin le facteur déterminant de la vie économique, progresse à un rythme normal, parallèlement à celui du pouvoir d'achat. Aucun signe d'emballlement, mais non plus aucun signe de faiblesse.

L'investissement, qui absorbe sous toutes ses formes 25 p. 100 de nos ressources totales, continue de s'accroître, contrairement à ce que l'on pense parfois et contrairement à ce qui se passe chez nos principaux partenaires. En 1971, la croissance des investissements des entreprises, que nous pouvons maintenant estimer de manière assez précise, devrait être de l'ordre de 5,5 p. 100 en volume.

Malgré le ralentissement de la conjoncture chez nos partenaires, la croissance de nos exportations, qui absorbent 15 p. 100 des ressources totales de la France, se poursuit sans marquer aucun signe de fléchissement, même si la structure de nos ventes se modifie. Sur dix mois, le taux de couverture de notre commerce extérieur est d'environ 104 p. 100, donc un peu supérieur aux prévisions que nous avons faites ici l'an dernier.

On ne peut qu'être frappé, à cet égard, de l'extrême sensibilité, de l'extrême fragilité de l'opinion publique. Dans une matière, l'économie, où finalement l'atout maître reste psychologique, cette sensibilité et cette fragilité doivent retenir notre attention. Il a suffi en effet que les chiffres provisoires de notre commerce extérieur de septembre fassent apparaître un déficit — ce qui sur un seul mois est bien évidemment sans aucune signification conjoncturelle — pour que l'opinion s'émeuve et pour que certains des augures nous prédisent des catastrophes. Or, vous l'avez constaté, le mois d'octobre est de nouveau en très net excédent — c'est même l'excédent le plus important que nous ayons enregistré depuis le printemps de 1970.

L'évolution de nos prix est certes excessive — e je suis persuadé que nous en retrouverons tout à l'heure l'écho dans votre discussion générale — mais là aussi, en un domaine où il s'agit avant de juger de s'informer, cette évolution, quoique excessive, est légèrement moindre que celle de beaucoup de nos partenaires. Je n'y trouve pas un motif de satisfaction pour ce qui est de notre conjoncture intérieure, mais seulement un élément d'appréciation pour ce qui est de la compétitivité extérieure des produits français. En effet, si l'on compare les derniers chiffres connus, c'est-à-dire ceux de septembre 1971, par rapport à ceux de septembre 1970 on s'aperçoit que la hausse des prix français à la consommation sur cette période d'un an atteint 5,7 p. 100. Si l'on considère la situation de nos partenaires, on s'aperçoit que certains ont connu une évolution plus favorable que nous. C'est ainsi que les indices correspondants sont : pour les Etats-Unis d'Amérique de 4,2 p. 100, de 4,9 p. 100 pour l'Italie. D'autre pays ont connu une hausse supérieure : la République fédérale d'Allemagne, 5,9 p. 100 ; les Pays-Bas, 7,8 p. 100 ; la Suisse, 6,7 p. 100 ; la Grande-Bretagne, 9,9 p. 100. L'indicateur d'alerte du V^e Plan mesurant l'écart entre la hausse des prix français et celle de l'ensemble de nos principaux partenaires est légèrement négatif depuis la fin de l'année, ce qui prouve que l'évolution des prix français, quoique non satisfaisante au point de vue interne, est légèrement inférieure à celle de nos partenaires et que notre compétitivité extérieure se maintient.

Au total, l'évolution de l'économie française, telle qu'on l'observe, tranche sur celle des autres pays ; il suffit d'ailleurs de connaître les jugements ou pronostics émis pas les commentateurs sur la conjoncture respective des différents pays pour en être convaincu.

A égalité de mouvement des prix, notre « performance » en matière de croissance et d'emploi est meilleure que celle de nos voisins. Le Gouvernement ne s'impute pas le mérite de cette évolution, bien qu'il sache qu'il lui en serait imputé, bien entendu, le démérite dans des circonstances inverses. Je l'ai dit en d'autres enceintes et je le répète aujourd'hui devant vous, la véritable explication, c'est que la France n'est plus ce qu'elle était entre les deux guerres, ni même ce qu'elle était encore il y a dix ans, au moment de son entrée dans le Marché commun.

La France est un pays vivace, en mutation, apte à la croissance. Ses ressources démographiques le lui permettent et même, dans une certaine mesure, le lui commandent. Sa population est habile, travailleuse et soucieuse de productivité. Il suffit donc que la politique économique de la France soutienne et serve ces efforts au lieu de les contredire pour que l'expansion, désormais, surgisse plus fort chez nous que chez beaucoup de nos concurrents.

C'est donc conscients à la fois de ces problèmes et de ces chances que nous devons aborder l'année 1972.

Il convient d'abord de peser aussi exactement que possible les risques venus de l'extérieur. L'idée d'une grande récession mondiale doit être résolument écartée de nos esprits. Ce n'est nullement de cela qu'il s'agit. Au total, les meilleures estimations permettent de penser que l'expansion des économies occidentales, en 1972, sera vraisemblablement du même ordre de

grandeur qu'en 1971. Ce qui sera différent, ce sera la répartition géographique de la croissance — et ceci, naturellement, nous concerne directement.

En effet, l'expansion sera sans doute plus forte aux Etats-Unis qu'au cours des trois ou quatre dernières années, où elle a été nulle ou médiocre. Mais cette croissance nouvelle, dont nous pourrions attendre un certain effet de stimulation pour notre propre économie, sera sans doute sans conséquence autre que négative pour les partenaires des Etats-Unis parce que les mesures protectionnistes prises par ce pays vont isoler partiellement cette économie de la leur. L'expansion sera aussi, semble-t-il, un peu plus forte en Grande-Bretagne et en Italie, mais elle sera moins forte en Allemagne fédérale. Les taux de croissance actuellement envisagés par nos partenaires et amis d'outre-Rhin sont compris entre zéro et trois p. cent et le taux avancé actuellement comme étant le plus probable est un taux de croissance de l'ordre de un pour cent en volume. Cette marge d'imprécision, bien compréhensible d'ailleurs étant donné les circonstances, constitue aujourd'hui la principale source d'incertitude et donc d'interrogation pour notre propre croissance l'an prochain, car nos deux économies sont devenues chaque année plus solidaires et plus étroitement liées l'une à l'autre.

Pouvons-nous donc envisager pour 1972, comme en 1971, une expansion plus rapide que celle de nos partenaires et pouvons-nous imaginer cette expansion sans trop de risque, le risque étant la dégradation de notre commerce extérieur ? Je crois qu'à cette question on peut répondre par l'affirmative pour deux raisons.

D'abord notre pyramide démographique nous procure enfin quelques avantages relatifs sur les autres. Vous savez que jusqu'aux années 1960 la pyramide démographique a joué contre nous ; elle joue maintenant à notre avantage.

Ensuite, notre compétitivité est fondée à la fois sur la parité correcte de notre monnaie, sur le grand effort d'équipement accompli depuis trois ans, puisque la progression représente pour ces trois dernières années 50 p. 100, et sur une productivité en amélioration constante, puisqu'il semble que le niveau des gains de productivité atteint par la France au cours des dernières années soit parmi les plus élevés du monde.

Puisque ces facteurs objectifs existent — démographie, compétitivité, productivité — nous devons, bien entendu, nous efforcer d'en tirer partie et maintenir notre expansion au plus haut niveau compatible avec l'équilibre de notre commerce extérieur. En le faisant il est clair que nous servons nos propres intérêts, mais il est clair aussi que nous servons ceux de nos partenaires, car il est dans l'intérêt commun de l'Europe que ceux des pays qui peuvent actuellement connaître une forte croissance l'organisent au mieux.

Nous ferons donc le nécessaire — l'essentiel de la présentation du budget de 1972 pourrait tenir dans cette seule phrase — pour soutenir en 1972 l'activité économique de la France. La tâche naturellement, ne sera pas simple et il faut en comprendre les raisons.

Avec l'ouverture des frontières, le développement des échanges, la spécialisation entre les différents pays, la conjoncture européenne tend à devenir une conjoncture sectorielle presque autant qu'une conjoncture nationale. Je veux dire par là que même si les gouvernements mènent des politiques différentes, il existe une conjoncture de la sidérurgie — la même ou presque en France, en Allemagne ou en Italie — une conjoncture de la chimie, de l'énergie, de l'automobile. Ainsi la conjoncture d'ensemble tend de plus en plus à devenir la somme de ces conjonctures sectorielles plutôt que la somme des politiques nationales distinctes.

C'est une réflexion qu'il faut avoir présente à l'esprit au moment où nous nous donnons comme légitime ambition d'aboutir à nouveau en 1972 à un taux de croissance supérieur à ceux de nos voisins.

Ce choix du taux de croissance est naturellement le choix fondamental de l'année 1972. A l'heure actuelle, les prévisions qui sont faites ou les objectifs qui sont fixés par les différents pays en matière de croissance sont les suivants : pour l'Allemagne fédérale, 1 p. 100 ; pour l'Italie : 3,5 p. 100 ; pour la Belgique : 4,2 p. 100, et pour la Grande-Bretagne : 3,2 p. 100. Pour la France, nous vous proposons de retenir pour objectif 5,2 p. 100. Nous avons naturellement besoin pour y parvenir de toutes les ressources d'une politique économique d'ensemble résolument moderne. Je veux vous donner ici, du haut de cette tribune, l'assurance solennelle que cette politique sera conduite en 1972 avec toute l'énergie et avec toute l'ampleur nécessaire.

Il faut d'abord ne pas se tromper sur la situation de notre économie intérieure en cette fin d'automne 1971. C'est celle d'une économie qui n'a pas encore terminé sa désinflation, où les mouvements de prix et de rémunérations sont encore très élevés. Des tensions, quoique inégales, subsistent dans les secteurs tour-

nés vers la consommation. Nous en avons eu la preuve par la forte poussée des importations du premier semestre qui ont porté essentiellement sur des biens de consommation. Un nombre encore important d'entreprises répondent aux enquêtes de l'institut national de la statistique qu'elles ne pourraient produire davantage faute d'équipement ou de main-d'œuvre.

Les dernières indications disponibles concernant l'emploi conduisent à nuancer cette analyse, mais elles ne la contredisent pas. Si, en effet, l'on considère qu'il est arrivé près de 550.000 jeunes de moins de vingt-cinq ans sur le marché du travail en 1971, que cette arrivée est concentrée d'une manière saisonnière sur quelques mois de l'année et qu'ainsi 75 p. 100 de l'accroissement des demandes d'emplois non satisfaites observées entre fin juin et fin septembre émanent de cette nouvelle génération de jeunes à la recherche d'un travail ; si l'on considère en sens inverse que ces jeunes trouvent dans des délais relativement courts un emploi, de telle sorte que la moitié des demandes enregistrées en septembre étaient satisfaites avant le 1^{er} octobre, qu'il a été effectué près d'un million de placements en 1971, soit 20 p. 100 de plus qu'en 1970, que le nombre de chômeurs véritables au sens habituel du terme, c'est-à-dire bénéficiaires d'allocations de chômage, aides publiques ou A. S. S. E. D. I. C., ne s'est pratiquement pas accru depuis le début de l'année et reste situé aux environs de 130.000, soit près de 0,6 p. 100 de la population active, alors il faut conclure que notre économie ne connaît ni chômage structurel, ce qui n'est pas le cas de tous nos partenaires, ni même, fort heureusement, de chômage conjoncturel. Les mutations importantes et inévitables qui affectent notre pays ont pour conséquence d'introduire un certain chômage frictionnel de courte durée, localisé dans certains secteurs, dans certaines régions, et qui appelle des actions spécifiques.

Le problème n'est donc pas de lutter contre un sous-emploi déjà manifeste, mais de défendre le plein emploi en 1972.

Tel est, finalement l'objectif central de notre politique économique, le soutien durable du plein emploi.

Comment y parvenir ? Essentiellement, par une action sur la demande et comme la consommation, je l'ai rappelé tout à l'heure, croît de manière normale, ce sont tout naturellement les autres éléments de la demande, c'est-à-dire l'exportation et l'investissement, qui doivent faire l'objet de notre attention et, le cas échéant, de notre soutien. C'est donc en fonction de l'exportation et de l'investissement que l'ensemble de nos moyens — c'est-à-dire la politique des prix, la politique monétaire, la politique du crédit et de l'épargne, enfin la politique budgétaire et fiscale — doit être appliqué. A cet égard, tout peut être dit en peu de mots.

En matière de prix, il faut s'efforcer de décélérer aussi vite que nos partenaires, afin de préserver notre compétitivité. La politique monétaire continuera à l'extérieur de protéger nos exportations, à l'intérieur d'accompagner et, s'il le faut, de soutenir la croissance. Le crédit devra continuer à aider l'exportation et l'équipement.

L'épargne sera maintenue au très haut niveau qu'elle connaît depuis deux ans et qui a permis le financement d'investissements exceptionnellement élevés.

Enfin, le budget qui vous est présenté est conçu, tant en recettes qu'en dépenses, pour terminer la désinflation par l'équilibre et pour soutenir la croissance par l'investissement. Je dois à votre attention, mesdames, messieurs les sénateurs, de revenir maintenant plus complètement sur ces différents points.

Les prix tout d'abord. J'ai dit que pour conserver à l'économie française sa compétitivité, la hausse de nos prix devait se ralentir aussi vite que chez nos concurrents. C'est qu'en effet, certains d'entre eux, et non des moindres, se sont engagés dans cette voie avec une singulière détermination : les Etats-Unis d'Amérique qui associent à une politique de croissance de la production une politique de blocage des prix et de limitation stricte des salaires ; l'Allemagne, qu'une perspective très faible de croissance l'année prochaine n'effraie pas. C'est pourquoi une action de modération des prix français est indispensable. A défaut de cette action, nous risquerions de perdre sous forme de hausse des prix, donc finalement en expansion et en emploi, ce que notre politique monétaire nous a permis jusqu'à maintenant de protéger ou d'améliorer. Pour aboutir à cette décélération, le Gouvernement a écarté le blocage et proposé une procédure contractuelle. Cette procédure a été acceptée.

L'objectif en matière de prix industriels est, vous le savez, de revenir dans un délai de six mois — c'est-à-dire d'ici à la fin du mois de mars — à une hausse mensuelle moyenne de 0,2 p. 100, compatible avec le glissement moyen de 0,3 p. 100 de l'indice général des prix que nous souhaitons obtenir en 1972. Ceci signifie que, de septembre à mars, les prix industriels ne devront pas augmenter de plus de 1,5 p. 100. Vous

connaissez la procédure qui a été choisie et qui est celle des contrats anti-hausse. Contre l'engagement pris par l'Etat de s'abstenir de toute décision nouvelle susceptible d'accroître les coûts de production, notamment en matière de tarifs, les secteurs industriels couverts par un contrat de programme ont été invités à souscrire des avenants précisant leur politique de prix pour les six prochains mois. On peut dire aujourd'hui que l'opération administrative est pratiquement terminée et que tous les secteurs, à deux exceptions près, ont signé des avenants prévoyant un étalement dans le temps de hausses qui demeurent au total inférieures à 1,5 p. 100.

Dans le secteur de la distribution, une procédure analogue a été utilisée et la quasi-totalité des commerçants appartenant à des organisations de formes et de dimensions très diverses se sont engagés à stabiliser leurs marges et à pratiquer des ventes promotionnelles. Là où des écarts très sensibles ont été enregistrés, nous avons utilisé la technique de blocage.

Enfin, pour les services, les préfets qui disposent de pouvoirs déconcentrés doivent veiller à ce que tous les contrats qui viendraient à expiration avant le 15 mars soient automatiquement prorogés jusqu'à cette date.

L'application de l'ensemble de ce dispositif sera, il va de soi, très attentivement surveillée.

Sur la lancée des derniers mois, il n'est pas douteux que les hausses de prix seront encore trop fortes en octobre. Favorable en ce qui concerne les matières premières, la conjoncture joue contre nous en matière de produits alimentaires. Mais la fin de l'année verra, je le pense, la décélération des prix s'amorcer.

A côté des prix, il y a la monnaie et le crédit. En effet, le rôle de la politique de crédit est de concourir activement au soutien de l'activité économique dès lors que l'évolution monétaire n'est plus génératrice de tensions particulières. Lorsque l'évolution monétaire créait des tensions inflationnistes dans notre économie, nous n'avons pas hésité à mettre en place les moyens de limitation et d'encadrement nécessaires. Mais en sens inverse l'analyse des statistiques récentes montre qu'à l'heure actuelle la situation est normale. De l'automne 1970 au début de l'été dernier, on avait constaté un développement assez rapide de la masse monétaire : il s'effectuait au rythme d'environ 15 p. 100 par an. Il s'agissait d'un phénomène classique de reconstitution des encaisses monétaires qui suit naturellement les phases de contraction de la liquidité et par conséquent les phases de restriction de crédit. Or, au cours du troisième trimestre de cette année, dont nous connaissons maintenant les résultats, il s'est produit un infléchissement sensible. Le taux de croissance de la masse monétaire est revenu à un niveau annuel de 10 p. 100 qui peut être considéré comme compatible avec la stabilité en moyenne période. Aussi ne peut-on dire que notre économie soit à l'heure présente en état de liquidité excessive, surtout si l'on tient compte du fait que la progression des liquidités est actuellement imputable aux éléments les plus stables, tels que les comptes à terme.

Dans ces conditions, la politique de crédit en cours, dont vous observerez et suivrez le développement, s'attachera à modérer les taux d'intérêt et à faciliter l'octroi des crédits qui concourent le plus directement au financement des investissements.

La baisse des taux d'intérêt à court terme a déjà été très largement amorcée et on peut même dire que, si cette matière n'était pas aussi technique, ce changement serait spectaculaire puisque nous sommes revenus à des niveaux qui n'avaient plus été constatés depuis le début de 1968 : 5,25 p. 100 pour les taux d'intérêt au jour le jour sur le marché monétaire et 6 p. 100 pour l'adjudication de bons du Trésor à un an, alors que ces taux étaient de l'ordre de 8 à 9 p. 100, voilà encore environ un an.

La Banque de France a systématiquement provoqué cette évolution par ses interventions et elle a pu le faire grâce à la souplesse que lui donne désormais le recours aux techniques modernes de l'*open market* par préférence au réescompte.

Cet abaissement des taux du marché permet — c'est son premier intérêt — de lutter contre les entrées spéculatives de capitaux étrangers. Il doit permettre également aux banques, dont le coût du refinancement se trouve de ce fait allégé, d'envisager une réduction de leurs conditions de crédit.

En ce qui concerne l'action directe sur les modalités de crédit, le Gouvernement est décidé à agir avec détermination pour encourager les financements à long terme de notre économie. C'est ainsi qu'un certain nombre de mesures sont actuellement en cours de préparation ou sont déjà intervenues.

Vous avez d'abord noté — je pense que le Sénat, sensible à la vie régionale et locale, sera favorable à cette disposition — que les moyens d'action des sociétés de développement régional vont être accrus et diversifiés. Alors qu'on avait institué un

contingemment des prêts à long terme de ces organismes, ce contingentement est abrogé à partir du début de 1972. Un article du « collectif », qui sera prochainement déposé, ouvrira à ces sociétés la possibilité d'intervenir dans le mécanisme des prêts à moyen terme réescomptables.

Le crédit national va pouvoir se procurer de nouvelles ressources en émettant des bons sur le marché monétaire, s'ajoutant à ses emprunts habituels. Le recours des entreprises nationales au financement bancaire à moyen terme, jusqu'à présent très sévèrement limité, va être élargi.

Par ailleurs, des mesures actuellement à l'étude inciteront les banques et les établissements financiers à développer leur concours à long terme à l'économie, notamment sous la forme de titres obligataires.

Enfin, je viens de signer aujourd'hui un arrêté réduisant d'un demi-point le taux d'intérêt des obligations cautionnées, qui est ainsi ramené de 7,5 à 7 p. 100.

A côté du crédit et de la monnaie, on trouve l'épargne et le marché financier. Les progrès constatés récemment en matière d'épargne ont dépassé, là aussi, les prévisions ; s'il arrive parfois que des éléments défavorables de notre conjoncture dépassent nos prévisions, cela se produit aussi, mais le fait est moins souvent relevé, pour des éléments favorables. Le taux d'épargne, c'est-à-dire le rapport entre l'épargne des ménages et le total de leurs revenus, qui était descendu à 14,6 p. 100 en 1969, a atteint en 1970 le niveau, jamais enregistré dans nos statistiques économiques, de 17 p. 100. Depuis, il s'est sensiblement maintenu à ce niveau.

Ont contribué à l'obtention de ce résultat d'abord les dépôts dans les caisses d'épargne, à la suite des mesures incitatives prises à cet effet. Les résultats de la première quinzaine de novembre, que nous venons de connaître, confirment à cet égard l'orientation que nous observons depuis le début de l'année. Depuis le 1^{er} janvier 1971, nous avons enregistré un excédent des dépôts sur les retraits de 9.172 millions de francs, supérieur au record enregistré en 1970.

L'épargne-logement, formule qui avait débuté de manière timide et qui a connu un nouveau développement à la suite de l'institution de plans d'épargne-logement, a rapporté, en 1971, 3,5 milliards de francs d'épargne nette.

Les émissions d'obligations sont en progression remarquable — 39 p. 100 par rapport à l'an dernier — et le développement le plus spectaculaire concerne le financement des emprunts d'entreprises, qui a pratiquement doublé en 1971 par rapport à 1970.

Le Gouvernement est décidé à prendre les mesures nécessaires pour que cet effort d'épargne ne se relâche pas. C'est dans cet esprit que j'avais demandé à l'un de mes prédécesseurs, M. Baumgartner, de diriger, au début de l'année, un groupe d'études chargé de recenser les mesures qui pourraient être prises pour développer l'activité du marché financier de Paris. C'est au cours du prochain conseil des ministres que j'aurai l'occasion de faire devant le Gouvernement le point des conclusions que nous retiendrons et de présenter la liste des mesures que nous soumettrons à l'approbation du Parlement.

Après la monnaie, le budget, car je ne voudrais pas oublier, mesdames, messieurs les sénateurs, que mon rôle à cette tribune consiste essentiellement à vous présenter le projet de budget pour 1972. Mais je crois que quiconque s'intéresse à l'économie moderne sait que le budget s'insère désormais dans une politique économique d'ensemble dont il constitue, par sa masse et par sa diversité, la véritable clé de voûte. C'est pourquoi il était indispensable, pour votre information, de préciser les conceptions d'ensemble, l'architecture au sein de laquelle vient maintenant s'insérer le budget.

Quelles sont les caractéristiques essentielles de cette loi de finances pour 1972 ? C'est d'abord d'être, conformément à une politique continue par sa croissance et par son solde, un facteur d'équilibre. C'est ensuite d'être, par la répartition de ses masses, un facteur de soutien de l'activité économique et de justice sociale. Naturellement, c'est là que votre attention critique va s'exercer légitimement tout au long de la discussion budgétaire. Encore faut-il que vous connaissiez les motifs qui ont conduit le Gouvernement à vous proposer un certain nombre d'orientations fondamentales.

D'abord, il fallait que le budget de 1972 fût un facteur d'équilibre. Je ne sais pas ce qui sera dit tout à l'heure au cours de la discussion générale, mais j'imagine qu'on nous parlera du problème des prix, de la désinflation insuffisante de l'économie française ; ceux qui en traiteront apporteront par là même leur soutien à une caractéristique essentielle du budget de 1972 qui est d'être un facteur d'équilibre, équilibre dans ses masses, équilibre dans son solde.

D'abord, équilibre dans ses masses. En effet, la conception primitive de l'équilibre budgétaire, c'est de ne considérer que le solde, mais ce serait ignorer l'influence du budget sur l'économie, car celui-ci agit non seulement par son solde, mais aussi par ses masses, c'est-à-dire par l'accroissement des demandes qu'il représente — ou qu'il ne représente pas — dans un certain nombre de secteurs de notre économie.

C'est pourquoi il est essentiel, dans une conjoncture comme la nôtre, que la croissance de la dépense publique soit parallèle à celle de la production intérieure brute en valeur. Ainsi que vous le verrez dans les chiffres, nos prévisions de croissance de la production intérieure brute en valeur pour l'année prochaine sont de 9,3 p. 100 et la progression des dépenses définitives du budget de 9,4 p. 100. Ce sont donc des chiffres extrêmement voisins.

Ensuite, équilibre par son solde, c'est-à-dire par le fait qu'il vous est présenté en équilibre et qu'il vous parvient de l'Assemblée nationale avec un excédent symbolique réduit à un million de francs.

Qu'il soit en équilibre par son solde signifie que le budget ne fera appel ni à la création monétaire, ni à la consommation d'épargne et qu'il pourra donc laisser cette dernière à la disposition des autres grands emplois qui la sollicitent, ceux de notre économie nationale, besoins productifs des entreprises, besoins d'équipement des collectivités locales, besoins de financement en matière de logement.

Le fait que la masse progresse comme la production intérieure brute en volume signifie qu'il n'y aura pas, globalement, accroissement de la pression fiscale. Le montant des recettes progresse de 9,3 p. 100 ; donc la pression fiscale, qui est le quotient de ces recettes par la production intérieure brute ou par le revenu national, sera, en 1972, identique à celle de 1971.

Le budget est ensuite, par la répartition de ses masses, un facteur de soutien de l'activité économique et de justice sociale. Naturellement, je m'attends bien à ce que cette affirmation soit très longuement discutée et combattue. Cependant, pour qui est, avec son secrétaire d'Etat, l'artisan façonnier de ce budget, elle est exacte. Ceux qui, faisant abstraction de l'intérêt qu'ils peuvent avoir à illustrer leur thèse, donc à contredire celle qui leur est présentée, reverront, dans la réflexion et dans la solitude, la silhouette de ce budget pourront constater qu'il comporte une assez profonde transformation des masses et un certain redéploiement de la dépense publique.

En effet, comment se présente l'équation budgétaire annuelle ? Vous savez qu'il existe de nombreux services votés, que l'on traite parfois avec dérision, mais qui représentent simplement la continuité de la vie de l'Etat et des individus qui le peuplent au point de vue des traitements et des droits sociaux qui sont les leurs. Il existe aussi des mesures nouvelles qui, dans ce budget de 1972, représentent au total près de 23 milliards de francs.

Or, comment augmentent en pourcentage les différents titres qui composent essentiellement ce budget ? Constatons d'abord que la dette publique n'augmente pas. En ce qui concerne le fonctionnement des services, la progression est de 11,7 p. 100. Elle est de 7,2 p. 100 pour les interventions économiques et sociales, de 8,1 p. 100 pour les dépenses militaires et de 13,9 p. 100 pour l'équipement. C'est l'expression même de la volonté budgétaire d'un pays qui entend s'équiper sur ses propres ressources.

Cet effort apparaît davantage encore si l'on considère le détail. En effet, la progression des dépenses de fonctionnement de 11,7 p. 100 peut paraître élevée, mais il faut savoir que, pour l'essentiel, ces dépenses de fonctionnement sont des dépenses de rémunération et qu'il s'agit donc d'assurer la progression des rémunérations du secteur public parallèlement à celle de l'ensemble des rémunérations de notre économie, car les créations d'emplois qui vous sont proposées sont les moins nombreuses des cinq derniers exercices. Au total, 35.400 créations d'emplois, dont 27.200 pour l'éducation nationale.

Souvent les parlementaires s'élèvent contre la part jugée excessive — elle l'est d'ailleurs sans doute — des interventions dans notre budget général. Or, en 1972, les interventions économiques sont en diminution et les concours aux entreprises nationales, malgré le très grand effort d'équipement qu'elles vont poursuivre, ont été stabilisés et sont même en légère réduction.

Il a donc été possible, par la mise au point de financements nouveaux, par la conclusion de contrats de programme avec ces entreprises, d'établir la difficile conciliation entre la non-augmentation des subventions budgétaires et l'accentuation de leur effort d'équipement.

Par contre, les interventions sociales sont en progression de 7,5 p. 100 et les interventions éducatives de 18,9 p. 100.

En ce qui concerne les dépenses militaires, que vos rapporteurs spécialisés examineront dans leur détail, la progression traduit exactement l'exécution du plan à long terme. Dans ce domaine aussi il faut tenir compte de l'incidence de la progression des rémunérations, qui est évidemment importante. En dehors des rémunérations, l'équipement est conforme au plan à long terme.

Mais c'est en matière d'équipement civil que nous trouvons la plus forte croissance et la novation du budget de 1972. La progression des autorisations de programme sera légèrement supérieure à 20 p. 100. Cette progression signifie que des commandes d'investissements supplémentaires pourront être passées en 1972, au titre du budget de l'Etat, pour un montant supérieur à celui de 1971, à concurrence de 5.700 millions environ. Il faut, en réalité, remonter à huit ans en arrière pour trouver une telle croissance.

En ce qui concerne les routes, les autorisations de programme progressent de 22 p. 100 avec un supplément d'autorisations de programme de 950 millions de francs. Le budget des télécommunications progresse de 20 p. 100, avec des autorisations de programme en augmentation d'un peu plus d'un milliard de francs.

Il n'y a pas que ces grands secteurs essentiels qui soient privilégiés. On trouve aussi les aménagements fonciers, les transports en commun, les équipements culturels, les équipements sociaux et enfin, pour ceux qui ont suivi la discussion budgétaire des deux dernières années, nous ne trouvons pas de Fonds d'action conjoncturelle.

Le motif qui a conduit le Gouvernement à ne pas en proposer pour 1972, est un motif d'appréciation de la conjoncture. Si nous étions dans une conjoncture où il fallait se réserver seulement les moyens de soutenir l'activité économique, il eut été parfaitement normal de vous présenter un fonds d'action conjoncturelle et le Gouvernement n'aurait pas hésité à le faire. Mais la décision qui a été prise est en quelque sorte une décision inverse. Elle consiste à engager dès le début de 1972 ce qui aurait pu être le contenu d'un tel fonds.

Pour ceux qui sont attentifs aux travaux de planification, j'indique que, bien que la croissance de l'économie française du fait de l'environnement extérieur, auquel aucun esprit sérieux ne peut prétendre se soustraire entièrement, soit légèrement inférieure aux prévisions du Plan, le montant de la progression des équipements collectifs rejoint la fourchette haute de la planification.

En matière de politique fiscale, nous avons un problème à traiter, celui de savoir s'il fallait dans le budget de 1972 donner la priorité à l'équipement ou au dégrèvement. C'est un débat qui a été conduit avec beaucoup de vivacité au sein des instances gouvernementales, les uns penchant pour la première solution, les autres pour la seconde.

Il y avait un choix à faire. Fallait-il faire plus d'équipements ? Fallait-il faire plus de dégrèvements ? Nous avons considéré que la conjoncture, qui finalement déterminera le sort des Français puisqu'elle déterminera leur emploi et leur niveau de revenus, rendait souhaitable pour 1972 de mettre l'accent sur l'équipement plutôt que sur le dégrèvement.

Néanmoins nous avons pu respecter une obligation fondamentale, qui nous est faite d'ailleurs par le législateur, celle de l'élargissement des tranches du barème de l'impôt sur le revenu pour tenir compte de la hausse des prix. De ce fait, les recettes fiscales seront, par rapport aux prévisions, en réduction d'un peu plus d'un milliard de francs.

Au cours de l'examen en première lecture par l'Assemblée nationale, nous avons été conduits à accepter un certain nombre de dispositions. Elles ont eu pour effet, vous le savez, de faire bénéficier de la réduction d'impôt de trois points, jusqu'alors propre aux salariés, les non-salariés dont le revenu ne dépassera pas 15.000 francs.

En ce qui concerne la fiscalité, le Gouvernement poursuivra en 1972 son effort de modernisation et d'égalisation en éliminant la fraude.

Le conseil des impôts a été saisi de l'ensemble des dispositifs fiscaux particuliers intéressant des catégories de toute nature, qui compliquent et alourdissent notre système fiscal, de façon à tendre, autant que possible — ce qui est d'ailleurs le vœu du Parlement — à l'application prochaine du principe : « à revenu connu égal, impôt égal ».

Nous vous demandons, dans ce budget, de nous réserver un moyen d'action. Nous vous le demandons, non du côté de la dépense, puisqu'il n'y a pas de fonds d'action conjoncturelle, mais du côté de la recette, pour permettre au Gouvernement, en 1972, d'agir dans le sens de la stimulation de l'activité économique, si c'est nécessaire, par le moyen de la taxe sur la

valeur ajoutée. Il s'agit essentiellement de deux mesures : l'une consisterait à généraliser le taux réduit de 7,5 p. 100 sur les produits alimentaires solides et l'autre consisterait à donner la faculté au Gouvernement de procéder, en tout ou en partie, au remboursement des butoirs de T. V. A.

Vous savez qu'un certain nombre d'activités industrielles, agricoles, artisanales, sont présentement soumises à cette règle du butoir et nous vous demandons l'autorisation, si la conjoncture l'exige, de procéder à un remboursement de tout ou partie de ces butoirs. Je vous indique que tel que j'aperçois la conjoncture, nous aurons sans doute à nous servir de cette autorisation et qu'ainsi, comme les intéressés le souhaitent, nous pourrions entreprendre le remboursement de ces butoirs.

Si le budget doit être un moyen de soutien de l'activité économique, il doit être aussi le soutien de la politique de progrès social. Mais lorsqu'on parle de la politique de progrès social, on ne peut pas la réduire à la seule dimension budgétaire.

De même que la politique économique ne trouve qu'une expression partielle dans le budget, de même le budget ne nous donne-t-il qu'une image partielle de la politique sociale. Celle-ci, chacun peut s'accorder sur ce point, est le dividende de l'expansion. La progression du taux de croissance, l'effort exceptionnel d'augmentation des biens de toute nature dans lequel la société humaine est à l'heure actuelle engagée, n'ont pas pour objet de nous donner des satisfactions statistiques, mais essentiellement de pouvoir assurer le paiement de ce dividende de l'expansion.

Vous constaterez, dans le budget, que les dépenses sociales en faveur des personnes âgées augmentent. C'est à partir du 1^{er} janvier 1972 que le niveau, souhaité depuis longtemps, de 10 francs d'allocation par jour sera atteint en ce qui les concerne. Ce niveau a été souhaité à un moment où les indices de prix étaient différents de ceux que nous connaissons à l'heure actuelle. C'est pourquoi il ne s'agit pas de s'arrêter à ce palier, et nous vous proposerons d'augmenter à nouveau de deux cents francs ces allocations, le 1^{er} octobre prochain.

En ce qui concerne les familles, les crédits qui sont inscrits au budget honorent l'engagement qui avait été pris de garantir le pouvoir d'achat des familles.

Pour ce qui est des rentes viagères, nous vous proposons, comme nous le faisons tous les deux ans, de décider une nouvelle augmentation de ces rentes. Nous avons indiqué à l'Assemblée nationale que nous étions prêts à nous associer à un effort supplémentaire. C'est ce qui explique, finalement, que le budget qui vous est transmis traduise un effort plus accentué en faveur des rentiers-viagers.

On note dans le budget une nouvelle et importante progression des dépenses sociales en faveur de l'agriculture puisque, au titre du budget annexe des prestations sociales agricoles et du fonds pour l'aménagement des structures agricoles, la progression est de l'ordre de 430 millions de francs.

Une priorité est reconnue au sein du budget aux actions de formation professionnelle puisque, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement de la formation professionnelle, la progression est de 21 p. 100 et, en ce qui concerne l'équipement, la progression est de 55 p. 100.

Enfin, nous vous proposons de doubler l'avance à la caisse de retraites des commerçants et des artisans, caisse de retraite dont beaucoup d'entre vous doivent connaître les difficultés financières.

A vrai dire, ces mesures décrites dans le cadre budgétaire s'inscrivent dans un dispositif législatif plus vaste et qui constitue le plus important monument législatif de progrès social qui ait été proposé depuis 1945 et dont je rappellerai, pour conclure cette partie de mon exposé, les têtes de chapitre : loi concernant les handicapés, réforme de l'allocation de salaire unique, prise en charge des cotisations de retraite pour les mères de famille, extension de l'allocation logement, projet de loi prévoyant la prise en compte pour le calcul de la retraite des années au-delà de la trentième et majoration des bases de calcul ; enfin, réforme, attendue depuis 1945, de l'inaptitude en ce qui concerne l'âge de la retraite. Tel est le dispositif de progrès social, le « dividende » dont je parlais tout à l'heure, que le Gouvernement propose à votre approbation et qui doit marquer fortement, dans la politique de 1972, la solidarité qui existe entre les deux faces intimement liées de notre politique économique et de notre politique sociale.

En conclusion, mesdames, messieurs les sénateurs, nous venons d'examiner, sans passion, avec l'objectivité, le calme et la mesure qui conviennent à votre maison, la situation de l'économie française, ses chances, les objectifs qu'il convient de lui assigner, les mesures de politique économique qui, si elles sont bien conçues et bien appliquées, permettront de les atteindre.

Cet examen nous conduit à une double conviction. La première, c'est que l'année 1972 sera difficile dans le monde entier. Elle ne sera donc pas plus facile pour nous qui avons ouvert nos frontières depuis onze ans et qui avons l'ambition de participer toujours davantage à la vie économique internationale.

La seconde, c'est que la France dispose d'atouts et d'avantages relatifs qui vont, en 1972 comme en 1971, jouer un rôle important.

Notre croissance interne peut être plus forte que celle de nos partenaires, sans risque grave pour notre équilibre extérieur. Le Gouvernement exploitera complètement cet avantage. Il fera le nécessaire pour que l'expansion continue l'an prochain à un rythme élevé, pour que la consommation se développe, pour que les exportations s'accroissent.

Pour satisfaire cette demande croissante, de nouveaux investissements seront nécessaires. L'heure n'est donc pas au doute, à l'attentisme, au pessimisme. Que chacun prenne, au contraire, sans attendre, les décisions qui dépendent de lui et qui vont dans la bonne voie, qui est celle de l'expansion. Or, mesdames, messieurs, une de ces décisions est en votre pouvoir, c'est l'approbation d'un budget conçu pour soutenir l'économie, pour préparer l'avenir, pour réaliser les équipements collectifs nécessaires à notre développement, pour répartir plus équitablement les produits des efforts de la nation.

C'est pourquoi le vote du Sénat sera, cette année, d'une signification particulière. C'est pourquoi aussi le Gouvernement ne doute pas qu'il appuiera les efforts de ceux qui veulent agir pour maintenir l'activité économique de la France et pour protéger le travail des Français. (*Applaudissements sur les travées de l'union des démocrates pour la République et sur certaines travées à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en abordant cette tribune vous me permettez certainement de rendre hommage à mon prédécesseur, M. Marcel Pellenc, maintenant président de la commission des finances. (*Applaudissements.*)

Les hasards de la politique qui m'ont amené à lui succéder m'ont seuls permis d'apprécier la puissance de travail dont il a fait preuve pendant dix-sept années de fonctions de rapporteur général et de m'apercevoir que je ne saurais l'égaliser. Bien que né sous des cieux plus méridionaux que lui, je ne possède évidemment ni sa verve sympathique qui, pour être quelquefois un peu caustique, cache mal une bonté et une indulgence dont je ne suis pas toujours capable, ni son souci du détail qui souligne la minutie de l'analyse. Je pense que vous trouverez à ces aveux des motifs d'excuse pour mes insuffisances.

Monsieur le ministre, à défaut d'autres qualités mon âge m'autorise certainement à vous féliciter du brio avec lequel, comme à l'accoutumée, vous avez présenté un budget difficile dans une conjoncture plus difficile encore. Vous avez, dans votre exposé, fait appel à l'objectivité, au calme et à la mesure; vous savez que cela ne nous manque en aucune manière. D'autre part, vous seriez le premier surpris si mon tableau était aussi rose que le vôtre. Je ne voudrais pas pour autant être taxé de pessimisme, ce pessimisme que vous avez stigmatisé tout à l'heure et dont je vous donnerai, à la fin de mon exposé, une définition qui vous surprendra peut-être.

Vous avez, dans votre budget — et vous ne pouviez pas faire autrement — échafaudé des hypothèses, pris des paris et des risques, et j'enregistre, à la page 11 de l'annexe des comptes prévisionnels de la nation, que vous les avez vous-même qualifiés de « relativement optimistes ». Je vous en donne acte. Encore ces hypothèses ne portent-elles que sur l'environnement international, et je cite après vous : le rétablissement d'un ordre monétaire international, la reprise soutenue sans redémarrage de l'inflation aux Etats-Unis, le ralentissement modéré mais sans récession grave de l'économie en République fédérale d'Allemagne et une rapide reprise en Italie. Cela pour le contexte international.

Vous avez pris aussi des paris sur l'évolution de notre situation intérieure avec la hausse modérée, évaluée à 4,3 p. 100, des prix en 1972, un taux de croissance ambitieux, mais qui n'est pas pour nous déplaire, de 5,2 p. 100 en volume et de 9,3 p. 100 en valeur, et la réduction du nombre des demandes d'emploi non satisfaites.

Nous n'avons pas souvent l'occasion, dans cette assemblée, de discuter des grands problèmes généraux et de la politique internationale et nationale de l'Etat; ce n'est qu'à l'occasion de la discussion budgétaire que nous pouvons nous livrer à cet exa-

men. Je pense — et j'aurai l'occasion d'en reparler — que jamais un budget n'a entraîné autant de conséquences sur notre politique étrangère tout entière.

Mes chers collègues, je n'évoquerai ici que les grandes lignes du budget, laissant à mon rapport imprimé, malgré des erreurs d'impression dues à la hâte avec laquelle nous sommes obligés de travailler, le soin d'apporter à ceux qui le désirent des renseignements sur tel ou tel point particulier. D'ailleurs, ils pourront se référer aux rapports de mes excellents collègues rapporteurs spéciaux de la commission des finances. J'éviterai aussi d'entrer dans trop de détails, qui seront examinés au fur et à mesure de la discussion des articles, et de citer trop de chiffres.

Monsieur le ministre, vous vous souvenez certainement de ces controverses sans fin à propos de taux sur lesquels, bien entendu, personne ne peut se mettre d'accord, ni vous, ni le rapporteur, pour une raison très simple, c'est que, en général, l'on n'emploie pas le même langage et l'on ne part pas des mêmes principes.

Voulez-vous que je vous cite un exemple qui figure dans les fascicules budgétaires? Vous avez parlé tout à l'heure du fonds d'action conjoncturelle — F. A. C. — que vous avez heureusement supprimé cette année. Pour les uns, le F. A. C. faisait partie du budget; pour les autres, c'était un complément facultatif. Vos fascicules budgétaires sont tellement indécis sur ce point que les éléments de comparaison sont pris hors F. A. C. ou F. A. C. inclus.

J'en arrive au budget, monsieur le ministre. Il comporte — j'aurais mauvaise grâce à ne pas en convenir — des vertus sur lesquelles je reviendrai dans un instant; il présente, à mes yeux, quelques tares; il enregistre des erreurs et, chose plus grave encore, des maladrotes; il souligne des inquiétudes. Je ne vous réclamerai pas de droit d'auteur, monsieur le ministre, pour avoir employé tout à l'heure le terme d'atout que j'ai utilisé avant vous dans une interview qui m'a été demandée voici quelques semaines.

En ce qui concerne les vertus, je note tout d'abord la relance des investissements publics. Je ne citerai pas les chiffres; vous venez de les évoquer à la tribune et je n'ai rien à dire pour les contester. Je note ensuite le relai des exportations par la consommation intérieure. Ce sont deux des thèmes principaux, en dehors des questions sociales, pour lesquelles je veux bien reconnaître qu'un effort a été accompli dans des domaines limités.

Revenons-en à la relance des investissements publics. Le F. A. C. existe depuis deux ans. Mais n'oubliez pas qu'en 1969 il n'a pas été débloqué du tout et qu'en 1970 il n'a été débloqué qu'à moitié.

M. André Dulin. Malgré les promesses qui avaient été faites.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. En fait, nous sommes obligés de rattraper un retard considérable.

Par ailleurs, nous devons constater que la remise en route de grands travaux entraîne des frais accrus et que l'érosion monétaire a joué pendant tout ce temps.

Le relai des exportations par la consommation intérieure est de nature, bien entendu, à favoriser la production; mais il ne faut pas se dissimuler que, pour un pays qui ne dispose pas de matières premières, ce procédé entraîne des importations accrues, ce qui nécessite une vigilance de tous les instants pour que nos exportations puissent équilibrer la balance commerciale d'abord, et contribuer à l'équilibre de la balance des comptes, ensuite.

Certaines vertus gagneraient à voir transformer leur virtualité en certitude. Vous avez parlé il y a un instant, monsieur le ministre, de la faculté que vous vous donniez de supprimer le butoir. J'espère que vous en userez. Vous nous avez indiqué aussi que la conjoncture serait telle que vous pourriez y parvenir. Je le souhaite, mais l'expérience du Fonds d'action conjoncturelle m'a rendu quelque peu sceptique.

En ce qui concerne l'équilibre, je me permets de souligner qu'il est atteint en partie par l'obligation qui est faite aux ministères dépeniers de réaliser 240 millions de francs d'économies. Comme vous avez vous-même reconnu que les mesures acquises représentaient parfois de 95 à 98 p. 100 du total des dépenses de fonctionnement, la tentation sera grande, pour les ministères dépeniers, de se procurer ces ressources sur les investissements. Et cela aussi nous inquiète.

Vous insistez sur l'équilibre budgétaire, mais — vous le savez mieux que personne — nous ne connaissons la réalité que dans deux ans, après au moins un collectif et la loi de règlement. Il est indiqué dans vos fascicules — vous n'en avez pas parlé à cette tribune — que votre budget est neutre. Cela est vrai en apparence car son taux de croissance se situe à peu près au même niveau que celui de la production intérieure brute. Le pari consiste, bien entendu, à supposer que cette croissance se maintiendra aux taux fixés, soit 5,2 p. 100 en volume et 9,3 p. 100

en valeur. Je remarque que nos partenaires du Marché commun — et de cela vous en avez parlé — prévoient des taux sensiblement plus réduits.

Je vous donne acte que la loi de règlement pour 1969 fait ressortir un déficit nettement moins important que prévu et que celle pour 1970, si elle n'est pas officiellement connue, semble également bien se présenter. Malheureusement, et vous le savez aussi bien que moi, il n'en est pas de même pour celle de 1971, tout au moins à ma connaissance.

Vous nous avez entretenu, monsieur le ministre, de la réalisation du VI^e Plan dont nous allons entamer la deuxième année d'exécution.

L'étude de la première année de réalisation montre que, si, dans certains secteurs, la proportion est à peu près respectée, c'est-à-dire de l'ordre de 35 à 40 p. 100, il est, en revanche, d'autres secteurs pourtant essentiels, comme celui de la santé publique, dans lesquels ce taux est infiniment plus bas puisqu'il se situe aux environs de 30 p. 100.

J'ai parlé des vertus ; vous me permettez d'aborder les tares. A quel prix votre équilibre est-il atteint ? D'abord, par une hausse du prix des services publics principaux qui, en année pleine, doit juxter les deux milliards de francs.

Je connais le rapport Nora et je suis de ceux qui sont sentimentalement attachés à la vérité des prix. Mais vous ne pouvez prétendre, par ces seules mesures, rétablir l'équilibre des services déficitaires. De surcroît, ces hausses ont eu un effet d'entraînement qui, certainement, n'a pas été étranger à la hausse des prix que nous avons enregistrée et que nous déplorons.

On est en droit de se poser, monsieur le ministre, la question de savoir si l'effet inflationniste d'une hausse des prix n'est pas plus inquiétant que l'eût été un léger déficit budgétaire...

M. Antoine Courrière. Très bien !

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. ... que vous ne pouvez d'ailleurs pas chiffrer. En effet, vous tablez sur une hausse des ressources dont vous ne connaissez pas la réalité ; vous tablez sur des économies que vous ne connaissez pas. Par conséquent, les incertitudes seront assez grandes d'un côté comme de l'autre.

Il eût été préférable, dans cette conjoncture extrêmement trouble, de consentir un léger déficit, quitte, de cette manière, à ne pas fournir un prétexte à ceux qui ne voyaient dans la hausse des prix que la solution à leurs maux.

Monsieur le ministre, il existe une tare encore plus grave à mes yeux. Vous avez le sens de l'Etat — c'est indiscutable — et à un très haut niveau ; nous le reconnaissons tous, moi tout le premier. Mais je me permettrais d'affirmer que je l'ai également. Or comment peut-on concilier ce souci avec la légèreté, si je puis dire, avec laquelle les gouvernements successifs n'appliquent pas les textes votés par le Parlement ?

Ces textes étaient à l'origine soit des projets de loi, par conséquent présentés par ces gouvernements eux-mêmes au Parlement, soit des propositions de loi, c'est-à-dire des textes élaborés par des parlementaires. Or, la loi s'applique aussi bien aux particuliers qu'au Gouvernement et peut-être plus encore à ce dernier qu'aux premiers.

Et le refus, dans votre loi de finances pour 1972, d'aligner les prélèvements fiscaux des non-salariés sur ceux des salariés, même avec le correctif apporté par l'Assemblée nationale, même après les réflexions que vous venez de faire concernant la relance des investissements, qui doit se traduire à terme par une amélioration du sort des intéressés, est difficile à admettre. C'est une erreur, croyez-moi, que de ne pas respecter les engagements aussi solennellement pris, et pris par vous-même, monsieur le ministre, dans la loi de finances pour 1971, à l'article 2. (*Applaudissements sur les travées socialistes et à gauche.*)

Il en est de même, permettez-moi de vous le dire, de l'article 7 de cette même loi, qui est incontestablement d'origine parlementaire, mais qui a été accepté d'une façon assez solennelle par le Gouvernement. Cet article vous faisait obligation d'envisager une déduction fiscale pour les revenus déclarés par des tiers. Aucune disposition de ce genre ne figurant dans le texte qui nous est soumis, vous me permettez, là encore, de le regretter profondément.

J'espérais — je ne vous le cache pas — quand vous êtes monté à cette tribune — mais ma police particulière est probablement moins bien faite que celle de M. le ministre de l'intérieur (*Sourires.*) — que vous alliez nous apporter quelques apaisements à ce sujet. Je vous avoue avoir été déçu sur ce point.

Comment, encore, ne pas s'étonner de la carence des gouvernements successifs qui n'ont pas eu le courage d'abroger l'ordonnance de février 1959, c'est-à-dire l'article 243 du code des

impôts relatif à la publicité de ceux-ci, mais qui n'ont pas eu non plus la témérité de l'appliquer, ce qui laisse à des initiatives parlementaires le soin de se livrer à des accès de vertu qui me laissent toujours sceptique quand ils sont aussi soudains et qu'ils se situent dans la perspective d'une opportunité aussi proche. (*Nouveaux sourires sur de nombreuses travées.*)

Alors j'ai cherché, monsieur le ministre — avant moi bien d'autres, et avec moi d'autres encore — le moyen d'en revenir au respect de vos engagements. Là, j'avoue que je me suis heurté à des difficultés considérables, car je n'ai pas à ma disposition vos moyens d'investigations et je suis allergique à l'aggravation de la fiscalité indirecte.

Bien sûr, on m'a proposé d'arrondir au franc supérieur la taxe sur la valeur ajoutée — vous avouerez que dans les circonstances actuelles ce serait une mesure fâcheuse — ou encore d'augmenter de six centimes le prix de l'essence — ce qui me paraîtrait également déplorable.

On a parlé de rétablir à 6 p. 100 le prélèvement sur les sociétés de courses que vous avez abaissé à 4 p. 100. Là, il s'agit de dispositions qui figurent dans un décret. Je sais bien qu'elles peuvent toujours être modifiées par une loi ou par un autre décret. Mais une telle mesure n'apporterait que des ressources fragmentaires.

Donc la fiscalité indirecte ne nous intéresse pas. Nous avons alors essayé de nous tourner vers la fiscalité directe et nous avons proposé un impôt sur certaines réserves des sociétés, impôt minimal restant dans le cadre de ceux qui sont déjà payés et par conséquent n'aggravant pas la charge des sociétés qui en paient les bénéfices, car il est anormal — vous le reconnaîtrez — qu'un tiers des sociétés françaises ne déclarent aucun bénéfice alors que leurs dirigeants se rémunèrent grassement.

Un sénateur socialiste. Ils sont tabous !

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. Vous remarquerez, monsieur le ministre, que je n'ai pas parlé de la rente 1952-1958, dite « rente Pinay ». Elle a été conçue à une époque où l'impécuniosité de l'Etat obligeait à des méthodes d'une orthodoxie financière discutable. Je ne pense pas que, parmi les auteurs de cette opération, même parmi les rapporteurs, quelqu'un ait alors songé qu'elle était uniquement destinée à alimenter la tirelire des enfants de Marie (*Rires.*) Elle est probablement immorale, on a peut-être eu tort d'accepter ses dispositions, mais faut s'y tenir sous peine d'un discrédit dont la monnaie et l'économie feraient également les frais, et, avec elles, l'Etat. Je vous félicite de vous être élevé, pour une fois, contre des initiatives qui me paraissaient singulièrement hasardeuses.

J'ajoute, à ce sujet, que des voix très écoutées ont préconisé le rachat, qui serait cette fois légal, de la rente Pinay. Cette opération est virtuellement possible, mais nous savons que la trésorerie de l'Etat serait bien en peine de s'y livrer car son montant avoisinerait 8,5 milliards de francs actuels.

Je trouve également anormal que l'on renforce constamment la prédominance de la fiscalité indirecte, avec ses effets sur les prix et l'aveuglement de sa distribution, sur la fiscalité directe qui, seule, permet une répartition plus équitable des charges.

Je sais bien que cela n'est pas populaire dans notre pays, mais il faudra bien revenir sur cette notion de popularité. Je ne crois pas non plus sur ce point que la publicité donnée aux impositions soit de nature à améliorer la situation. Il s'agit avant tout d'un changement de mentalité. Les Américains, qui ne connaissent pas la publicité de l'impôt, font volontiers étalage et même tirent gloire du montant de ce qu'ils gagnent et de ce qu'ils paient. Le Français, lui, cherche le plus possible à en dissimuler le montant. On change plus facilement un texte de loi qu'un climat intellectuel.

Enfin, n'oublions pas que notre fiscalité nationale est complétée par la fiscalité des collectivités locales, laquelle devient chaque jour plus lourde par suite d'un certain nombre de transferts.

Quand nous aurons l'occasion d'étudier les articles de la deuxième partie, nous verrons se profiler un certain article 56 qui, bien entendu, n'énonce que des virtualités ainsi que la faculté donnée aux départements de reprendre à leur charge les routes nationales dites secondaires. Mais nous avons, dans le passé, trop souvent vu ces facultés se transformer en obligations !

Alors je me suis livré à un calcul qui est absurde — je m'empresse de le dire — et c'est la raison pour laquelle je ne vous en livrerai pas le résultat. Je me suis amusé à ajouter le poids de la fiscalité des collectivités locales à celui de la fiscalité nationale pour voir ce que cela pouvait représenter par Français. Inutile de vous dire, et je le répète, que c'est un procédé absurde, mais cela nous fournira, pour les années futures, un élément de comparaison qui, je l'espère, ne sera pas inutile. En outre, ce petit calcul montre que nous avons atteint un seuil qu'il n'est pas facile de franchir.

J'ai évoqué tout à l'heure, après les vertus et les tares, les erreurs, les maladresses et les paradoxes que l'on pouvait constater. Je commencerais par les paradoxes qui nous poussent à des erreurs de jugement et — chose plus grave encore — à des maladresses de langage et de présentation.

Notre régime n'est pas encore présidentiel et il n'est plus tout à fait parlementaire. Notre économie n'est plus tout à fait libérale, mais elle n'est pas tout à fait socialiste. Ces deux ambiguïtés, qui ont été voulues par un certain nombre de gouvernements, loin de leur donner une marge de manœuvre sur laquelle ils comptaient, rendent celle-ci plus étroite.

L'importance du secteur public et du secteur semi-public est telle que chaque mesure prise par le Gouvernement a un effet d'entraînement sur les entreprises privées. L'inverse est également vrai, mais avec un certain retard, ce qui ne va pas sans heurter les non-bénéficiaires.

Avec l'emploi, nous passons à un autre paradoxe. Nous allons certainement ressentir à terme, du fait de la concentration des entreprises, un regain de productivité. Vous avez souligné tout à l'heure, monsieur le ministre, que nous étions, de tous les pays du Marché commun, celui qui avait la meilleure productivité ; j'en suis conscient. Notre compétitivité s'est accrue de ce fait — et c'est heureux — sur le plan extérieur.

Mais ce faisant, nous avons libéré de la main-d'œuvre, parfois dans des proportions considérables. C'est ce qui se passe actuellement en Lorraine, où il n'y a pas de débauchage à proprement parler, mais où l'inquiétude règne au sujet des 12.000 salariés qui, dans la meilleure des hypothèses, devront changer de métier dans un avenir prochain, ce qui paraît difficile à réaliser. Nous sommes sans cesse condamnés, que nous le voulions ou non, à créer des activités nouvelles pour absorber cet excédent et l'arrivée de 500.000 jeunes, chaque année, sur le marché du travail.

A ce propos, monsieur le ministre, je voudrais vous conseiller d'avoir recours aux experts en « criticalité » du commissariat à l'énergie atomique. Ils vous détermineraient certainement le seuil critique au-dessus duquel la hausse des prix et le chômage font craindre l'explosion sociale que nous cherchons à éviter.

Certes, vous nous avez dit que les demandes d'emploi non satisfaites se situaient à des niveaux inférieurs à ceux de nos partenaires du Marché commun. Mais je pense que ce n'est pas une comparaison qu'il faut faire. Il faut rechercher des valeurs absolues et les comparer avec celles qui peuvent être admises dans un pays très sensible à ce problème comme l'est la France.

Erreur aussi quand vous pensez que la recherche peut, du jour au lendemain, abandonner les réalisations de prestige pour des œuvres rentables à court terme. En effet, si votre intention est louable, il n'en est pas moins vrai que certaines œuvres de prestige ont dépassé le point de non-retour et que leur abandon serait aussi stérile, et peut-être aussi néfaste que leur poursuite, que ce soit du point de vue de l'emploi ou de celui des finances publiques. Il en est ainsi, sans qu'il soit besoin de m'étendre, pour certaines réalisations de l'aérospatiale et de l'informatique.

C'est également une erreur, monsieur le ministre, de croire que l'Europe se fera sans chef d'orchestre, sans un exécutif puissant. Cela était probablement aisé à réaliser il y a quelques années, mais devient chaque jour plus difficile à concrétiser. Un exemple typique de cette dilution des responsabilités concerne la fusée *Europa II*.

Permettez-moi de vous conter un incident à ce sujet. Il y a deux ans j'étais à Woomera, base de lancement de la fusée *Europa*, et j'ai rencontré là des techniciens éminents qui m'expliquèrent pourquoi elle ne pouvait pas marcher. (*Sourires.*)

Le premier étage est anglais, me dirent-ils, le second français, le troisième allemand, le satellite — à l'époque — est italien, l'environnement électronique est hollandais et la poursuite du tir est belge.

Tout cela était peut-être sympathique sur le plan européen, mais où était le chef d'orchestre ? Le résultat, c'est que chaque fois qu'un technicien décelait un défaut, même mineur, il était obligé d'en référer à la nation propriétaire de l'étage considéré, et quand il recevait des instructions, en général, on avait décelé d'autres défauts. En définitive, vous le savez, rien n'a correctement fonctionné.

Alors, je pense qu'un chef d'orchestre est indispensable à l'Europe.

Enfin, monsieur le ministre, c'est une maladresse — pire qu'une erreur — quand des voix très officielles laissent entendre que dès la fin des contrats anti-hausses, des majorations de redevances ou de tarifs pourraient intervenir. La presse s'est emparée de ces allusions et l'effet d'entraînement de ces déclarations n'a été que trop évident.

Au risque de me répéter, je dirai à nouveau que si un déficit budgétaire, même momentané, a un effet inflationniste, cet effet est aussi sûrement atteint par des hausses démesurées de prix.

Voulez-vous me permettre de parler des sujets d'inquiétude, et tout d'abord de la situation monétaire internationale. Vous trouverez dans mon rapport une étude, que je crois assez complète, de l'évolution de la situation monétaire et des causes qui l'ont provoquée. Vous avez tablé — vous ne pouviez pas faire autrement — sur un rétablissement rapide des parités fixes. Effectivement, je crois à cette nécessité, mais nous connaissons bien une sorte de franc flottant avec le franc financier. Il enregistre d'une part une surcote de 2,5 à 3 p. 100 par rapport au dollar — à l'exception d'un incident de parcours qui s'est produit en septembre — d'autre part une décote importante par rapport au mark. Je voudrais avoir la certitude que nos partenaires, en particulier ceux dont la surcote est la plus importante, nous laisseront bénéficier de l'ancienne parité que vous retrouverez dans le franc commercial.

Sur ce sujet, les problèmes posés pour le marché agricole par les versements compensatoires allemands constituent une grave menace pour notre agriculture.

Nous n'avons pas encore senti les effets de cette décote ou de cette surcote et nous espérons vivement que nous réussirons à passer ce cap difficile. Mais en ce qui concerne le rétablissement monétaire, il n'est que de lire certains articles, en particulier du *Monde*, où l'on interrogeait neuf économistes qui, par définition sont distingués (*Sourires.*), et proposaient neuf solutions différentes. Vous avez donc un large choix, monsieur le ministre. Ce matin même, un économiste bien connu que je ne nommerai pas proposait une dixième solution...

M. André Dulin. La meilleure !

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. ... qui, bien entendu, est livrée elle aussi à vos méditations.

Le deuxième sujet d'inquiétude réside dans la menace d'un dégagement américain au moins partiel en Europe. S'il intervenait, compte tenu de la position de nos partenaires européens à l'est de la France, de leur opposition compréhensible à l'emploi d'armes nucléaires tactiques sur leur territoire, nous n'aurions plus que trois hypothèses à envisager. La première, en cas de conflit même limité, serait de recourir aux armes stratégiques nucléaires avec tous les dangers que cela comporte. Nous aurions également la ressource de recourir au parapluie allemand pour les armes classiques, ce qui serait à tout le moins paradoxal. Enfin, on pourrait envisager la reconversion de notre armement vers les armes classiques, moins élaborées mais plus nombreuses, avec toutes les conséquences financières que cela pourrait entraîner.

Troisième sujet d'inquiétude : vous avez parlé du budget social de la nation et des efforts méritoires, que j'ai enregistrés avec beaucoup de satisfaction, que vous avez fait en particulier pour les familles. Mais il faut aussi évoquer le budget social total de la nation qui va dépasser, dans moins de deux ans, le budget total de l'Etat. Je vais vous citer un chiffre, faisant ainsi une entorse à la règle que je me suis moi-même fixée : les interventions directes de l'Etat dans les différents régimes de sécurité sociale se situent aux environs de 13 milliards, et à plus de 10 milliards en tout cas si on compense une partie de ces dépenses par l'excédent provisoire de la caisse d'allocations familiales.

Au milieu de toutes ces difficultés, fleurissent çà et là des revendications auxquelles dans l'absolu nous ne pourrions que souscrire, par exemple l'avancement de l'âge de la retraite. Là, nous devons faire preuve d'un certain courage. Dans notre civilisation, où l'existence est trépidante, le besoin d'un repos plus précoce se fait sentir, mais avancer l'âge de la retraite comporte des risques qu'il faut analyser.

Vous avez pris certaines mesures qui vont dans un sens plus favorable pour les travailleurs dont la situation de santé laisse à craindre qu'ils ne puissent pas atteindre 65 ans dans leur emploi, c'est très bien, mais les progrès de la science sont tels qu'un homme de 60 ans est, dans bien des cas, encore dans la force de l'âge. Il est donc à craindre qu'en cherchant une activité de diversion sans laquelle sa chance de survie diminuerait dans une oisiveté forcée, il ne se tourne du côté du travail noir.

Enfin, je voudrais donner des chiffres dont, encore une fois, je ne peux pas affirmer qu'ils sont absolument exacts, encore qu'ils fixent un ordre de grandeur. Rien que pour les régimes généraux, et sans tenir compte de l'effet de contagion sur les régimes spéciaux, qui seraient vraisemblablement moins touchés, on peut chiffrer à 2,6 milliards, par année de retraite anticipée avant 65 ans, le montant des frais à engager. Je sais bien qu'en compensation un certain nombre de chômeurs pourraient être employés, ce qui réduirait d'autant la dépense, mais la balance est difficile à faire et l'on risque de se trouver devant des problèmes insolubles.

A ce point de mon exposé, je voudrais évoquer l'influence de l'économie sur notre politique étrangère. Les fluctuations actuelles de la conjoncture économique expliquent peut-être en

partie certains rapprochements avec la Grande-Bretagne ou avec l'Est. Les Etats-Unis, à qui l'on ne peut reprocher de rechercher une solution à leurs propres problèmes — vous l'avez dit vous-même, monsieur le ministre, dans un exposé récent — doivent prendre conscience de l'incitation inéluctable à un renversement des politiques étrangères de l'Europe si les mesures qu'ils ont prises les enfermaient dans un isolationnisme qui, jadis, a engendré des conséquences désastreuses.

Mesdames, messieurs, j'en ai bientôt terminé. Vous avez parlé tout à l'heure, monsieur le ministre, de pessimisme et je vous ai dit que je voulais en donner une nouvelle définition. Un véritable pessimiste, à mes yeux, est celui qui, prévoyant toujours le meilleur des choses, ne s'attire que des déceptions. J'essaie, pour ma part, d'être réaliste et de faire en sorte, en envisageant les différents aspects d'une évolution économique et politique, de me réserver davantage de surprises agréables.

A ce propos, je répète que nous ne manquons pourtant pas de quelques atouts. Les effets — qui n'ont pas encore complètement disparu — de la dévaluation de 1969, les effets d'une réévaluation de fait très inférieure à celle de nos partenaires allemands ou japonais par exemple, le maintien, jusqu'au mois d'octobre inclus, d'une balance commerciale qui, à part quelques accidents de parcours en juin et septembre, est excédentaire, nous inclinent à penser que si nous sommes suffisamment habiles, le passage du cap difficile peut se faire sans trop d'ennuis. Mais ne nous y trompons pas, aucune erreur ne nous sera pardonnée, aucune maladresse non plus, et encore moins aucune mesure démagogique.

Dans cet ordre d'idées, permettez-moi, sans que cela engage en rien mes collègues, de dépouiller mon *peplum* de rapporteur général pour parler librement d'un certain nombre de tabous qui constituent, pour tout progrès, des barrières d'autant plus infranchissables qu'elles sont plus morales que techniques.

Parmi celles-ci figure l'intangibilité des mesures acquises, la quasi-impossibilité, par exemple, de modifier une grille des salaires dont le rôle bénéfique a été très clairement mis en lumière au moment de sa création — j'appartenais au Gouvernement qui en a décidé — mais qu'il convient d'adapter à l'évolution du monde moderne.

Un autre tabou qu'il faudra bien lever un jour, c'est celui de la hiérarchie des revenus. Au fur et à mesure que le pouvoir d'achat réel des catégories les moins favorisées s'accroît, il est inéluctable que l'éventail des revenus, déduction faite des impôts, se referme quelque peu. Je sais que je vais m'attirer un certain nombre de critiques; j'ai été moi-même un cadre subalterne, puis un cadre supérieur pendant vingt-deux ans de ma vie, et je vous assure que j'ai mûrement réfléchi avant de me prononcer ainsi.

Je vous demande aussi, mes chers collègues, de réfléchir à deux autres tabous qui me paraissent aussi dangereux.

Le premier concerne la situation réelle de ce tiers des sociétés françaises qui ne déclarent pas de bénéfices, mais servent de substantielles rémunérations à leurs dirigeants et qui créent souvent des réserves stériles.

Je soulignerai également le cas de ces sociétés florissantes qui ne distribuent que des dividendes dérisoires à leurs actionnaires, ce qui contribue au marasme de la Bourse dont ils se plaignent et tarit leur source normale d'investissements par l'épargne. Cette épargne, monsieur le ministre, il faut bien admettre que c'est une épargne à très court terme, sinon à vue, et qu'elle est par conséquent très dangereuse par son volume même qui peut être essentiellement fluctuant au gré de la conjoncture.

Voilà, mes chers collègues, les dernières paroles que je voulais prononcer à titre personnel et c'est ainsi que je terminerai un propos qui a été notablement plus long que je l'avais souhaité; mais il me fallait bien répondre à votre brillant exposé, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Marcel Pellenc, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Mes chers collègues, comme mon collègue le président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, je voudrais vous faire part de quelques réflexions.

J'ai entendu dire par le président de la commission des finances de l'Assemblée nationale — et cette affirmation a eu des échos dans cette assemblée — que ce projet de budget était courageux. Monsieur le ministre, fort heureusement vous n'avez pas employé cette expression, car l'on aurait pu vous demander en quoi il l'était.

D'abord il n'est pas équilibré, quoi que vous en disiez. En effet, à concurrence de 240 millions de francs, il tient compte dans les recettes d'économies à faire plus tard, c'est-à-dire qui ne seront jamais faites, à moins qu'une fois de plus ce ne soit au détriment des investissements.

Ensuite, ce budget s'est confortablement installé dans l'inflation, loin de se préoccuper d'y porter remède. En effet, pour faciliter ce pseudo-équilibre, vous avez tablé sur une détérioration nouvelle de la monnaie au cours de l'année 1972 de 4 p. 100, de la même manière que, pour le budget de 1971, vous aviez tablé sur une détérioration de 3,9 p. 100. Or, nous en sommes à presque 6 p. 100 et, partant de ces prémices, à quoi devons-nous nous attendre en fin d'année?

J'ajoute que nous allons passer vingt jours, à raison de trois séances par jour et par nuit, à n'examiner, comme vous l'avez fait remarquer tout à l'heure, monsieur le rapporteur général, que 5 à 6 p. 100 du budget de l'Etat, car nous ne pouvons pas traiter des services votés, qui en représentent pourtant 90 à 95 p. 100, cela, d'une part, parce que nous n'en avons pas le temps, d'autre part, parce qu'on exige de nous un vote de reconduction global et unique.

C'est pourtant dans les services votés que des économies pourraient être opérées. Depuis douze ans que nous sommes sous le coup de cette Constitution et des dispositions qui régissent les discussions budgétaires, bien des modifications et des changements sont intervenus, qui ont fait l'objet de mesures nouvelles et, en passant la charrue, dans les services votés, un très grand nombre de modifications dans les services ou organismes pourraient utilement intervenir. Par exemple, un service de liquidation des dommages de la guerre de 1914-1918 existait encore il y a quelques années et vous ne viendrez pas nous dire qu'il n'y aurait pas de sérieuses compressions à effectuer et des économies à réaliser!

D'ailleurs, sur ces 5 p. 100 du budget, sur cette infime fraction, sommes-nous en mesure, mes chers collègues, de vous donner tous les renseignements auxquels vous pourriez légitimement prétendre?

Monsieur le ministre, vous avez fait l'objet d'un reproche très amical de la part du président de la commission des finances de l'Assemblée nationale: ces renseignements, nous ne les obtenons qu'au compte-gouttes, après des filtrages multiples. Ce reproche, je le reprends à mon compte, car il s'est écoulé une vingtaine de jours avant que nous ne recevions les réponses aux questions que nous avions posées et j'ai dû protester solennellement par écrit auprès de vous contre de telles méthodes.

Monsieur le ministre, ce budget, nous avez-vous dit, se caractérise par son aspect social et, en particulier, les tranches de revenus imposables ont été élargies. Il faut ramener à leur juste valeur les conséquences de ces dispositions, car de mauvais esprits pourraient penser qu'il s'agit de mesures démagogiques préélectorales.

Pour un célibataire gagnant quelque 3.500 francs par mois, l'élargissement de ces tranches aura pour effet de diminuer son impôt de 10 francs.

M. Jacques Henriët. Qu'il se marie! (*Sourires.*)

M. Marcel Pellenc, président de la commission. S'il se marie et qu'avec le même salaire il ait deux enfants, la diminution sera de 30 francs. Cependant, quelque dérisoires qu'elles soient, ces mesures, qui s'appliquent à un grand nombre de contribuables, provoquent un manque à gagner important et, pour le récupérer — je ne sais d'ailleurs pas pourquoi car ce mythe de l'équilibre du budget que vous poursuivez, M. Coudé du Foresto vous l'a dit, ne correspond à rien de raisonnable — des compensations ont dû être trouvées.

Une fois de plus, on a surimposé les cadres et je vais vous en donner un exemple: un cadre, avec deux salaires — car les femmes travaillent — ayant 110.000 francs au total de revenu imposable et deux enfants, verra son impôt majoré de 580 francs!

Voilà ce que l'on appelle un budget inspiré de préoccupations sociales!

Monsieur le ministre, on vous donnerait un bon point si vous n'aviez pas une sagesse et une détermination à éclipses. (*Sourires.*)

Vous vous êtes élevé fort justement contre l'idée malencontreuse d'un membre de la commission des finances de l'Assemblée nationale de faire adopter de nouvelles dispositions législatives pour convertir l'emprunt 3,5 p. 100 1958, dit « emprunt Pinay » en disant: « La parole de l'Etat doit être respectée. » Mais avez-vous, vous-même, respecté la vôtre?

M. le rapporteur général a donné tout à l'heure un exemple du contraire et je veux en donner deux autres. Le premier intéresse les artisans, les commerçants et les non-salariés. Une réduction de 3 p. 100 de leurs bases d'imposition devait intervenir cette année et elle était inscrite dans la loi; mais cela est resté lettre morte malgré toutes les assurances que vous aviez précédemment données. Il en est de même pour la surtaxe fiscale sur les revenus élevés. C'est ce qui justifie mon expression de « détermination à éclipses » en ce qui concerne le respect de la parole donnée.

Monsieur le ministre, nous ne cherchons pas systématiquement à critiquer, mais à être objectifs, à renseigner nos collègues et soyez certain que si, dans l'avenir, vous nous présentez un budget sincère, équilibré lorsqu'il devra l'être, qui ne comporte pas de violation des engagements antérieurs, un matraquage des cadres — excusez cette expression — pour compenser des avantages, minimes d'ailleurs, accordés à un plus grand nombre de bénéficiaires, dans cette enceinte comme dans celle de l'autre assemblée, vous recueillerez à la fois nos félicitations et nos encouragements. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Armengaud.

M. André Armengaud. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, mes premiers mots seraient pour rejoindre l'une des conclusions de M. Coudé du Foresto : nous avons tous apprécié le brio avec lequel M. le ministre de l'économie et des finances a présenté son budget.

Cela dit, nous avons tout de même des préoccupations qu'amicalement nous croyons devoir lui exposer. Je ne ferai pas de commentaire ou je dirai très peu de chose sur le budget proprement dit, encore qu'il semble comporter une contradiction interne : le freinage des dépenses de fonctionnement au-delà des mesures acquises et des dépenses en capital est de tendance déflationniste ; la hausse des dépenses d'équipement est expansionniste.

Sans doute peut-on répondre que le transfert des dépenses courantes vers des dépenses d'investissements est sain, mais l'analyse inquiète de M. le rapporteur général fait naître un certain nombre de réflexions. Je ne commenterai naturellement pas son rapport et je me bornerai à formuler une remarque.

L'équilibre du budget ne suffit pas en lui-même. En effet, il peut être inflationniste si la dépense publique croît plus vite que le produit national, et c'est le cas depuis 1967, la hausse des masses budgétaires atteignant en quatre ans, de 1969 à 1972, plus de 40 p. 100, et je me réfère sur ce point au rapport général, page 126. Cet accroissement intense des dépenses publiques est très supérieur à celui de la production intérieure brute qui atteint, pour la même période, environ 25 p. 100 et ce décalage me paraît préoccupant.

En outre, les dépenses dues à la gestion contestable, parfois, de certaines administrations ne sont pas nulles. Dans la mesure où le Gouvernement estimera utile de procéder à une relance économique en raison des menaces de sous-emploi sous ses diverses formes, les réserves financières dont il dispose sont minces, même si, comme l'a dit M. le ministre de l'économie et des finances, il les a prudemment engagées par avance.

En face, nos partenaires allemands prévoient dans le budget pour 1972, un éventuel recours au fonds de péréquation conjoncturelle créé par la loi spéciale de 1967. Ce fonds comporte une réserve de 2.500 millions de deutschemarks déposés à la Bundesbank, auxquels s'ajoutent 2 milliards de deutschemarks provenant des Länder, soit un total de 4.500 millions de deutschemarks, c'est-à-dire 6.750 millions de francs. Ce qui est une sérieuse masse de manœuvre à la disposition du gouvernement allemand pour une éventuelle relance économique.

La décision du gouvernement allemand prévoyant le remboursement en 1972 de la taxe additionnelle de 10 p. 100 sur l'impôt des personnes morales et des personnes physiques, destinée à animer l'économie, est également un moyen important de relance. Enfin, dernière mesure du gouvernement allemand : il a bloqué au niveau de 1971 le niveau des emplois publics pour 1972, en dépit d'un effort très important dans le domaine culturel et d'éducation comme l'a fait la France.

L'application de ces mesures me fait donc penser à la nécessité de méditer ensemble, Gouvernement et Parlement, sur leurs conséquences sur les rapports de force entre l'Allemagne et la France au sein de la Communauté économique européenne et sur l'intérêt d'une politique budgétaire à moyen terme, telle que la prévoit la loi allemande de stabilité économique de 1967.

Telles sont, monsieur le ministre, mes premières observations. Vous connaissez d'ailleurs, par les rapports du conseiller financier de l'ambassade de France à Bonn, les documents auxquels j'ai fait une brève allusion.

J'en viens maintenant, mes chers collègues, à la loi de finances proprement dite. Elle soulève de ma part une question sérieuse de caractère général, non pas par ce qui s'y trouve mais par ce qui ne s'y trouve pas, non seulement du fait de certaines promesses non tenues, auxquelles M. le rapporteur général a fait allusion et sur lesquelles je ne reviendrai pas, mais aussi en raison du caractère insuffisamment sensible, à mon sens, de cette loi de finances, à l'environnement international.

Elle est établie dans la même ligne que les précédentes et on peut se poser la question de savoir si de telles lois de finances répondent aux impératifs d'une industrialisation accélérée comme à ceux d'une présence française prééminente dans la communauté européenne élargie ou actuelle.

Comme l'a dit M. le rapporteur général, cette loi de finances est neutre, tant à l'égard de la nature des productions que des revenus, tant à l'égard de l'emploi de ces derniers que de leurs orientations, qu'ils servent ou non au développement de l'économie et de l'emploi. C'est cette neutralité qui m'inquiète, mes collègues le savent, car ce n'est pas la première fois que je le dis.

Or l'industrialisation, qui est nécessaire, à condition de n'être ni désordonnée, ni sauvage, ni indifférente quant aux effets de l'environnement, ne se fera pas sans hommes et femmes la désirant — y trouvant un travail accepté, apprécié, et une rémunération satisfaisante — ni sans investissements appropriés, ni sans moyens de financement suffisants, ni sans une orientation adaptée aux besoins de l'économie nationale.

Disposer du personnel nécessaire, cela signifie que l'industrialisation doit prévoir une formation professionnelle convenable, et, sur ce point, l'effroyable pénurie régnant en matière d'enseignement technique laisse des doutes sur les possibilités de recrutement. Rendre ce personnel désireux de remplir les emplois prévus pose tout le problème de l'environnement, du rapprochement du lieu de travail du lieu de logement, de l'agrément de vie à l'usine, au bureau et dans la cité. Et qui dit logement dit, du fait de la répercussion de leur coût sur la construction, loyers, prix des sols, réserves foncières.

Rémunération suffisante signifie que cesse la course des prix et des salaires et qu'ainsi les effets de l'accroissement de productivité dus à une bonne gestion, à un bon « management » se répercutent pour leur part dans les rémunérations.

Investissements appropriés, cela signifie un désir commun, une même volonté d'accepter une certaine discipline nationale favorisant les efforts nationaux pour y répondre, signifie l'utilisation rationnelle et optimale des équipements existants de manière que leur taux de charge soit le meilleur ; la recherche de la technique la plus adaptée ; le choix en faveur des productions les plus nécessaires à la nation et à son développement équilibré et harmonieux ; la renonciation aux opérations faisant double emploi ; la renonciation aussi aux opérations purement spéculatives sans apport pour la collectivité ; en bref, reconnaître la primauté de l'esprit d'imagination et d'organisation sur les initiatives éparpillées ou sur le goût du gain sans cause.

Moyens de financement suffisants, cela suppose une large épargne publique et privée, la première pour les infrastructures, la seconde pour l'investissement productif direct ou indirect. Mais, qui dit épargne dit profit des entreprises, donc autofinancement et dividendes, dit aussi revenus ne passant pas tous à la consommation fongible ou non ; dit enfin investissement direct à long terme de cette épargne dans les entreprises de production, voire commerciales et non gel dans des comptes à vue dont profitent seuls l'Etat et les transformateurs d'épargne.

Cela étant rappelé, deux voies s'offrent à nous : la voie socialiste et la voie dite capitaliste, néo-capitaliste, mettons occidentale. La première est cohérente, non pas seulement du point de vue théorique mais dans les faits. Le formidable développement de la République allemande de l'Est nous le montre, encore mieux que ne le fait l'U. R. S. S. ; mais elle suppose une centralisation rigoureuse des décisions économiques, l'approbation publique des biens de production, un plan strict au titre de la production et des échanges intérieurs et extérieurs, éliminant l'essentiel de la loi du marché et toute liberté des transactions au point de limiter le choix du consommateur.

La seconde est celle que la France a choisie en prenant l'initiative du Marché commun. Elle est aussi cohérente, même si un interventionnisme raisonné et prudent de l'Etat doit corriger les abus éventuels des excès de concurrence ou ses déviations aux effets sociaux inadmissibles.

A ce titre peut-on dire que la France a une politique financière et industrielle qui lui permette de jouer un rôle décisif dans le Marché commun ? Or, à ne prendre que les deux principaux partenaires actuels de la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne, que voyons-nous ?

Une Allemagne fédérale dont la production industrielle dépasse la nôtre de 50 p. 100 et prend tous les ans, depuis 1952, une avance nouvelle ; où l'épargne d'investissement représente 90 p. 100 de l'épargne totale ; où la part de l'industrie dans le produit national brut est de 35 p. 100 supérieure à la nôtre ; ce qui permet à l'impôt direct — et ceci est important — d'assurer une part satisfaisante de la charge fiscale globale ; où les problèmes d'investissements ne se sont jamais posés depuis vingt ans, tant le dynamisme interne en assurerait la réponse.

Une Allemagne aussi où l'investissement de l'épargne est encouragé par des dispositions fiscales qui — je cite comme référence le rapport de la commission de financement et de

fiscalité du VI^e Plan — dans la limite d'un plafond de 6.000 francs environ, retirent de l'assiette imposable au titre de l'impôt sur le revenu le montant de l'épargne investie à long terme.

Nous voyons aussi une Angleterre dont le marché financier est près de dix fois le nôtre, dont la capitale demeure la principale place financière de l'Europe, qui s'apprête, en cas d'élargissement de cette Europe, à accueillir les capitaux européens disponibles. Une Angleterre où le Gouvernement — témoin le livre blanc *Investment Incentives de 1969* — vient de prendre des mesures pour réduire de 20 p. 100 l'impôt sur les sociétés et accorder à ces dernières des facilités nouvelles en vue de la surévaluation amortissable des investissements en biens d'équipement.

En face, une France, dont le marché financier est morne, au point que des offres publiques d'achat sont possibles sur des entreprises françaises sous-cotées et auquel seul un refus d'appliquer les règles de libre circulation des capitaux et de non-discrimination peut s'opposer, au risque, d'ailleurs de faire sauter le Marché commun, ce qui tuerait l'essor industriel que la France a connu au cours des dix dernières années, même si cet essor a été insuffisant.

Une France où l'épargne se terre en pierres, en liquidités ou en or et fuit l'industrie, sauf pour souscrire des obligations au taux d'intérêt si élevé qu'il alourdit les charges financières, les prix de revient. Marché financier déprimé au point que les petits épargnants voient fondre leurs économies quand elles sont placées en actions, en dépit des résultats favorables de beaucoup d'entreprises françaises.

Une France, enfin — et vous me l'avez déjà entendu dire, monsieur le ministre des finances — absente de certaines productions essentielles, ou qui a pris dans leur domaine un retard considérable, quantitatif ou qualitatif, qui est préoccupant, même s'il y a quelques vedettes que l'on connaît dans le monde entier.

Une France où l'actionnaire est mal aimé — je vous renvoie sur ce point au dernier bulletin de la Banque de Paris — et traité volontiers de profiteur, même si les actions qu'il possède sont le fruit de son épargne et de son travail; une France où seule l'épargne dans les caisses d'épargne est considérée comme honnête et bien méritée.

Une telle situation n'est pas satisfaisante. Il faut la redresser. Ce redressement doit tendre à mettre la France à parité de chances avec l'Allemagne et l'Angleterre dans le cadre du Marché commun élargi et éviter qu'elle ne soit certainement distancée par eux dans le développement coordonné des techniques, — à l'ère appelée aux Etats-Unis la « post-industrialisation ».

Ce redressement doit tendre à éviter que la France soit soumise, du fait de sa faiblesse économique, ou tout au moins dans le domaine de certaines industries, à une politique européenne qui ne soit pas la sienne. Ce redressement doit tendre aussi à éviter que la levée du contrôle des changes n'ait pas pour effet la fuite des capitaux vers des places plus accueillantes, telles Londres ou Francfort.

Ce redressement suppose un certain nombre de choses et d'abord une volonté commune à l'échelon du Gouvernement, des entrepreneurs et des épargnants; des moyens financiers suffisants pour répondre aux besoins d'une industrialisation accélérée, utilisée à bon escient et non pas gaspillée dans des opérations de prestige dont nous sommes les premiers à nous épater nous-mêmes.

La volonté des épargnants, comme celle des entrepreneurs, ne peut être spontanée, dans un pays où le succès est peu estimé, crée des jalousies, entretient des mythes sur l'immobilité du profit, alors que ce dernier, dans une société civilisée, n'est qu'un moyen mis à sa disposition pour la faire progresser dans l'équité.

On comprend dès lors les propositions précises de la commission du financement du VI^e Plan, reprises en tout ou partie dans l'avis de la commission des finances du Sénat à ce sujet, puis plus récemment par la commission Baumgartner. Ces propositions ne sont pas dogmatiques, elles ne sont pas fondées sur une préférence politique, elles le sont simplement sur le choix politique de la France pour l'Europe unie du traité de Rome, sans cesse prônée depuis 1959.

Elles demandent, outre de nombreuses mesures techniques sur le détail desquelles je n'entrerai évidemment pas, un certain nombre de mesures de caractère général que je rappellerai très brièvement, d'autant plus, monsieur le ministre, que vous nous avez annoncé que vous présenteriez bientôt devant le conseil des ministres des suggestions sur ce point.

Il faut : une orientation de l'épargne telle que sa liquidité, qui est actuellement de 50 p. 100, fasse place à l'investissement à long terme; un choix délibéré des dirigeants d'entreprises pour rémunérer le mieux possible — M. Coudé du Foresto l'a

dit — les actionnaires et les appeler à participer au développement de celles-ci; un élargissement du marché boursier français, écrasé par quelques grandes entreprises et fermé, en fait, aux porteurs étrangers; un aménagement de la taxation des dividendes incitant à la souscription et à la détention d'actions; des avantages aux salariés participant aux plans d'épargne des entreprises.

Il faut aussi : une ouverture effective du marché des actions aux investisseurs étrangers sous réserve de certaines mesures de contrôle, en contrepartie d'une plus grande liberté laissée aux Français de s'assurer, peut-être avec le concours des eurodollars, des participations dans des entreprises étrangères; une orientation de la fiscalité telle que l'actionnaire ne soit pas plus mal traité que l'obligataire, encore que ce dernier souffre à terme de l'érosion monétaire; un élargissement de l'avoir fiscal sur les dividendes dans le sens où s'oriente le Gouvernement allemand sans nuire bien entendu à la progressivité de l'impôt sur le revenu; la possession, par les caisses de retraite, d'actions de sociétés, sous réserve d'une certaine limitation; une orientation des placements des caisses de retraite vers les valeurs mobilières à revenu variable; un aménagement du régime de taxation des porteurs étrangers, même dans le cas d'absence de conventions de manière à élargir le marché aux dimensions internationales; le développement de l'auto-financement pour renforcer les structures financières des entreprises; l'élargissement de la notion de « provisions pour risques industriels » sérieux, telle qu'elle est prévue en matière pétrolière et minière, ou pour le financement de l'innovation, afin de conquérir le marché mondial et pénétrer dans les techniques nouvelles sur le marché international.

Il faut enfin, et surtout, une incitation décisive à l'épargne d'investissement destinée, en contrepartie d'une réduction de l'assiette taxable à due concurrence de ladite épargne plafonnée, à apporter des capitaux nécessaires au développement de fabrications risquées reconnues prioritaires par le Plan et le ministère du développement industriel sous une triple réserve : celle d'un coefficient correcteur en ce qui concerne les tranches de revenus et leur part réinvestie, celle de l'élargissement des dotations par les entreprises aux fonds de retraite du personnel, celle de la conservation en portefeuille pendant une durée déterminée — trois à cinq ans par exemple — des actions souscrites en exonération d'impôts.

Mais tant pour répondre à un besoin naturel d'équité fiscale que pour répondre aux inquiétudes en matière d'emploi qui croissent avec les licenciements récents ou prévus, une incitation déterminante à l'épargne privée ne peut être sauvage et entièrement laissée au gré de chacun. Elle doit être d'abord la conséquence d'une transparence fiscale totale et du respect le plus strict par les dirigeants d'entreprises de l'intérêt général comme d'elles-mêmes.

La transparence fiscale postule pour toute entreprise, même petite, la tenue d'une comptabilité régulière suivant un plan comptable professionnel même simplifié, ainsi que la suppression la plus large possible des forfaits. La taxation d'après le bénéfice réel déterminé par le plan comptable suppose que la rémunération des dirigeants d'entreprises — M. Coudé du Foresto l'a déclaré — tienne un strict compte du bénéfice réel de celles-ci et ne puisse en aucun cas permettre des émoluments élevés des dirigeants, en même temps que le déficit de l'entreprise; d'où la nécessité d'appliquer les suggestions de la commission de financement du VI^e Plan sur l'imposition minimum de toute société, cette imposition minimum étant déductible du bénéfice. De la sorte disparaîtront les innombrables régimes d'exception fiscale actuels sur lesquels je ne reviendrai pas.

Sur le plan de l'orientation incitée des investissements, il faut admettre que cette incitation n'est pas compatible avec la liberté totale de décision de l'épargnant. Je suis donc réservé, monsieur le ministre des finances, sur une opinion, que vous avez exprimée à l'Assemblée nationale, en faveur d'une décision libre qui dépend de la volonté individuelle. Je pense que cette opinion doit être nuancée. En effet, l'épargne doit être orientée en fonction de l'utilité économique qu'elle est destinée à financer. D'où la nécessité — ce n'est pas la première fois que je le dis — de préciser les champs d'action où pourront fleurir les initiatives incitées, autrement dit, de réserver les incitations aux investissements aux branches ou à des opérations sélectionnées dans l'intérêt national.

Vous connaissez comme moi les branches déficitaires où ces efforts doivent se faire. Je citerai certains secteurs de la mécanique et de la chimie, les industries alimentaires et celles du bois dans lesquelles le déficit est énorme par rapport à nos besoins.

Ce serait le rôle du Plan, appuyé sur le ministère du développement industriel, s'il y avait un plan autre qu'un catalogue de bonnes intentions.

Pour conclure, il s'agit à mon sens d'un double choix politique.

Tout d'abord, le traité de Rome oblige la France à faire une politique ouverte et, dès lors, à ne pas être moins dynamique que les plus allants de nos partenaires. Le Français n'est pas ainsi fait, ou se considère comme trop échaudé, pour qu'il engage volontairement ses économies dans l'investissement industriel, dès qu'apparaît le moindre risque. Pour amener le Français à investir dans ce domaine, il faut prendre des moyens autres que l'épargne forcée.

Ensuite les énormes différences dans les taux de croissance et de progrès technologique dans les différentes branches ou sous-branches de l'industrie, dans l'impact de telle ou telle activité sur l'emploi, dans l'effet économique sur la nation des investissements, dès lors qu'ils sont destinés à des opérations de prestige ou à des activités essentielles mais classiques, interdisent le gaspillage des ressources de l'épargne et conditionnent son orientation par la puissance publique.

En d'autres termes, il faut être pour et dans l'Europe de façon positive et dynamique, mais il faut savoir aussi orienter l'épargne aux fins essentielles. Malheureusement, les mesures globales non discriminées et les demi-mesures, le refus de pratiquer une politique économique rigoureusement sélective avec tout ce qu'elle postule ont eu depuis dix ans des résultats douteux. Elles nous ont maintenus, en dépit de certains résultats favorables, dans une médiocrité générale pour l'essentiel, et elles ont conservé à l'économie française sa fragilité, en dépit de certains succès notoires.

Il nous faut donc un autre environnement, des mesures décisives et sélectives pour créer ce climat. Les mesures techniques que vous avez annoncées, monsieur le ministre, dans un document d'ailleurs fort bien fait, intitulé « La politique économique et budgétaire », entrent à mon sens dans cette catégorie de mesures. Bonnes en elles-mêmes, mais incomplètes, car seuls les comprennent ou les approuvent les spécialistes, elles n'ont aucun attrait pour le public. Elles ne l'incitent pas à l'investissement industriel, elles n'incitent pas non plus celui-ci à se faire dans les branches ou les secteurs où cet investissement est nécessaire pour l'équilibre de la balance commerciale et pour l'emploi.

Sans un vrai plan sélectif, appuyé sur des moyens décisifs, il n'est pas convenable de parler d'industrialisation et de haut niveau de l'emploi ; de même qu'il n'est pas convenable de parler d'un large financement des investissements par l'épargne placée à long terme et dûment encouragée à cette fin sans que confiance totale et goût d'un tel investissement soient rendus aux ménages et aux entreprises à moins que, sans le dire, on ne soit, dans certaines sphères de l'administration, prêt à recourir, le moment venu, à des mécanismes de financement qui n'ont rien à voir avec ceux des pays occidentaux. Mais, dans ce cas, il conviendrait — ce serait de l'intérêt national — de le dire aux Français pour qu'ils en tirent les conséquences.

De la réponse à la double question que je vous ai posée, monsieur le ministre, sur l'adaptation effective de la France à la compétition industrielle dans tous les secteurs essentiels, avec le plus dynamique de nos partenaires européens, et sur la politique d'incitation sélective selon l'origine des profits et l'orientation de leur réemploi, je tirerai, moi aussi, des conclusions sur les chances de vérifier l'optimisme raisonné du Gouvernement. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Blin.

M. Maurice Blin. Monsieur le ministre, au cours de la discussion de votre budget, à l'Assemblée nationale, les admonestations, critiques, observations, protestations ne vous ont pas manqué...

M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances. Les approbations non plus ! (*Sourires.*)

M. Maurice Blin. Certes.

... et j'aurais mauvaise grâce à vouloir y ajouter les miennes, si je ne me souvenais que vous avez bien voulu dire qu'elles avaient dans leur ensemble un aspect positif et même constructif. C'est dans cet esprit que je voudrais, ce soir, vous présenter quelques observations, dont l'une porte sur un point fondamental qui n'a peut-être pas été souligné avec toute la force nécessaire par nos collègues.

En élaborant votre budget pour 1972, vous avez fait, vous venez de nous le rappeler, deux options claires : l'une, maintenir au rythme le plus élevé possible l'expansion de notre économie, compte tenu du ralentissement prévisible qui s'observe déjà chez nos voisins, qui sont aussi nos clients ; l'autre, contenir la hausse des prix à un niveau inférieur à celui que connaissent nos concurrents, qui sont aussi nos fournisseurs.

Votre option est saine. Elle est la seule possible. Elle est inscrite dans les faits. Mais, vous le savez bien, c'est au niveau des moyens mis en œuvre pour défendre cette option que l'on jugera votre budget. Car là, il y a choix.

Or, le vôtre, monsieur le ministre, est clair et vous venez de nous le rappeler. C'est sur l'accroissement des équipements collectifs que vous comptez pour soutenir l'activité du pays. Votre calcul est en effet le suivant : une augmentation de 20 p. 100 en valeur des investissements financés par l'Etat, qui ne représentent cependant que 28 p. 100 de l'investissement total du pays, suffirait à assurer un plancher de croissance de 4 p. 100, donc à nous situer au-dessus des prévisions de croissance de nos voisins. Et cela, avez-vous dit, même si, dans une hypothèse invraisemblable et même absurde, le progrès de l'investissement privé productif était nul.

J'ai retenu ce passage de votre intervention, parce que, dans son esprit, il m'apparaît comme l'expression d'une attitude de prudence qui s'explique et que j'approuve. En réalité, vous tablez sur une augmentation, non pas de 4 p. 100, mais vous venez de le rappeler, de 5,2 p. 100 de la production intérieure brute, de 5,4 p. 100 de la consommation intérieure, de plus de 8 p. 100 de nos exportations. 5,2 p. 100 cela représente sans doute moins que les trois années dernières, moins que la prévision du Plan, mais plus que ce qu'espère l'Europe des Six dans son ensemble et spécialement l'Allemagne fédérale.

Quant aux prix, vous comptez qu'ils augmenteront de moins de 4 p. 100. Monsieur le ministre, je voudrais que vos calculs, vos prévisions, vos hypothèses soient justes. Malheureusement, permettez-moi de vous dire que j'ai, à cet égard, des doutes. Les chiffres sont une chose et les réalités humaines — vous le savez sans doute mieux que personne — en sont une autre. Or, je crains que ces réalités humaines, que la réalité politique ne vous trahissent.

Pourquoi donc cette augmentation privilégiée de l'équipement collectif qui va connaître, comme vous l'avez justement rappelé, le plus fort accroissement depuis 1963 ? Parce que nos routes, notre téléphone, nos canaux, notre formation professionnelle sont en retard sur ceux de nos voisins ? C'est vrai, c'est trop vrai et vous avez raison de vouloir mettre les bouchées doubles. Parce que l'industrialisation, l'urbanisation créent des besoins nouveaux dans un pays de tradition rurale ? C'est encore vrai.

Mais si c'est pour compenser le déclin accepté, la stagnation consentie de l'investissement productif, comme semble le laisser penser le calcul dont je faisais état tout à l'heure, je crains que l'équilibre et la cohérence, dont vous vous êtes prévalu en présentant votre budget, ne soient très vite menacés.

M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le sénateur, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Maurice Blin. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances. Je vous remercie de m'autoriser à vous interrompre sur un point très important. Vous avez fait allusion à une démonstration que j'ai faite devant l'Assemblée nationale et qui avait pour objet de faire ressortir que, dans l'hypothèse absurde...

M. Maurice Blin. Je l'ai dit.

M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances. ... où l'équipement des entreprises ne connaîtrait aucun progrès, ce qui était proposé au titre de l'équipement collectif suffisait à garantir un plancher de croissance de 4 p. 100 au moins en volume.

Mais j'ai consacré une partie de mon exposé devant le Sénat à montrer combien il était important d'accroître les équipements productifs de l'économie française. Lorsque j'évoquais la politique du crédit ou la politique du financement à long terme, je visais évidemment l'équipement productif. Ce n'est pas parce que ma démonstration avait pour objet de fixer un plancher que notre action doit pour autant être contenue dans ces limites.

M. Maurice Blin. Je vous remercie de cette précision, monsieur le ministre.

M'interrogeant seulement sur l'ampleur de cette action, je voudrais vous dire que, si l'accélération des équipements collectifs, qui est une nécessité sociale, un impératif de civilisation liée à la croissance d'une industrie consommant de plus en plus de services, ne s'accompagne pas — je vous donne acte de la constatation — d'une croissance égale de l'investissement productif, c'est tout votre édifice budgétaire qui chancelle. Car l'investissement collectif, qui ne se traduit pas généralement par la production de biens directement consommables, qui crée relativement peu d'emplois, dont beaucoup d'ailleurs — songeons aux travaux publics — sont assurés par de la main-d'œuvre étrangère, cet investissement collectif, dis-je, comporte un double danger : relancer l'inflation par la demande et n'agir que faiblement contre le chômage.

C'est l'investissement productif qui seul élargit l'offre des biens et, par conséquent, équilibre la demande par l'offre, distribue le maximum de salaires par rapport aux sommes investies, bref, rend l'économie plus productive et plus compétitive.

Enfin, si les prix — vous avez eu raison de le rappeler et d'y insister — doivent monter le moins possible, c'est encore l'industrie avant tout qui le permettra. Je n'en veux pour preuve que l'expérience des années 1965 et suivantes où la stagnation de l'investissement privé a provoqué le ralentissement de la croissance, le regain du chômage et la hausse des prix, ou encore l'expérience de l'année dernière où, sous l'effet des charges accumulées, les prix industriels, jusque-là à peu près stables, ont bougé et poussé à la hausse tout l'indice des prix car c'est eux qui en sont la base et le régulateur.

Or, monsieur le ministre, c'est à notre avis ce qui rend si fragile votre projet de budget pour 1972. En effet, si le courant d'investissement privé reste aujourd'hui honorable et même élevé, n'oublions pas que nous revenons de très loin et qu'il nous faudra beaucoup de temps, même au rythme actuel, pour rattraper le retard pris au cours des années 1960 et suivantes sur nos voisins et concurrents.

Il est donc essentiel et vital que ce courant soit maintenu envers et contre tout. Même si cet investissement productif décline chez eux, c'est une raison de plus pour le soutenir chez nous ; c'est justement parce que les autres ralentissent qu'il nous faut hâter le pas.

Vous en avez, j'en suis sûr, très claire conscience.

Vous avez eu, par exemple, raison de rappeler — c'est un point que je regrette de ne pas avoir retrouvé dans votre exposé de ce soir, mais qui m'avait beaucoup frappé dans votre intervention à l'Assemblée nationale — que, dans le passé, l'industrie française avait trop souvent investi à contre-courant, en période de haute conjoncture, donc au prix fort, alors que c'est, comme à la bourse, quand l'activité paraît ralentir, qu'il faut se préparer à répondre à la demande qui, finalement, ne manque jamais de se manifester.

Vous avez également, en écho à ce que rappelait récemment M. le Premier ministre lui-même, dénoncé à plusieurs reprises — je vous en félicite — l'illogisme de cette morosité qui gagne tant l'opinion soucieuse d'emplois que le monde industriel hésitant, réticent devant l'investissement.

Vous avez deux fois raison car c'est, en effet, la France qui possède de loin les meilleures perspectives d'expansion. Tous les experts, tous nos concurrents qui considèrent notre marché intérieur avec appétit en sont d'accord : niveau de vie, jeunesse nombreuse, espaces disponibles, autant d'atouts pour une industrialisation active. Mais, en la matière, une fois de plus, les faits ont moins d'importance que la psychologie. Or, la psychologie est affaire d'opinion, c'est-à-dire, pour une bonne part, affaire de Gouvernement.

Je crois sentir sur ce point, monsieur le ministre, de votre part, comme une sorte de timidité. Pourtant, nous sommes devant un fait inquiétant. En dépit des mesures de sauvegarde que vous avez été amené à prendre devant les risques que comporte la crise ouverte au mois d'août dernier par la nouvelle politique économique et monétaire des Etats-Unis — maintien du contrôle des changes et de la parité du franc, double marché des changes — malgré les conditions particulièrement favorables qui en résultent et dont bénéficient actuellement nos exportateurs, comme viennent de le montrer les résultats de la balance commerciale du mois d'octobre, l'attentisme et l'inquiétude gagnent le monde industriel.

Vous prévoyez un accroissement de l'investissement privé de 5,8 p. 100. Je considère que ce chiffre est insuffisant, compte tenu de notre retard. Il l'est encore plus si l'on se reporte à la conjoncture qui risque de se préciser au cours des prochains mois ; je songe, en particulier, à la pression insistante de l'Allemagne fédérale, qui souhaite un rapprochement des parités du franc et du mark. Pourrions-nous résister indéfiniment à cette pression ? Ce n'est pas certain.

A ce sujet, les décisions que le Gouvernement sera amené à prendre dans les prochaines semaines seront lourdes de conséquences. La France a refusé de suivre les Etats-Unis sur la voie de la facilité. Elle leur était moins liée que l'Allemagne fédérale, qui tient à eux par ses exportations et les impératifs de sa sécurité militaire. Elle leur a mieux résisté, mais un écart important, excessif même, en tout cas artificiel, s'est glissé entre le franc, qui a gardé sa parité, et le mark flottant, c'est-à-dire en réalité le mark réévalué.

Cet écart nous est largement profitable, trop peut-être. C'est pourquoi cette situation ne durera pas. Il n'est pas sage de prétendre tenir tête, en cette matière comme en d'autres, à la fois aux Etats-Unis et à l'Allemagne. Nous ne pouvons résister aux premiers qu'en nous entendant avec la seconde. Seule l'Europe unie, même difficilement, peut aujourd'hui contenir l'Amérique et sans doute demain le Japon.

Dès lors, monsieur le ministre, nos exportations vers l'Allemagne de l'Ouest — notre premier client, ne l'oublions pas — seront moins faciles, mais surtout la concurrence des produits allemands sur notre marché intérieur risque de s'accroître. Je ne parle pas de celle de la Grande-Bretagne à qui, avant même qu'elle entre dans le Marché commun, nous achetons d'ores et déjà trois fois plus de biens d'équipement que nous ne lui en vendons. Cette double perspective me paraît être une raison suffisante pour faire de notre équipement industriel une priorité absolue.

Puisque j'évoque le cas de l'Allemagne fédérale, me permettez-vous de rappeler que, si la concurrence d'outre-Rhin risque de s'aggraver dans l'avenir, elle est déjà bel et bien agissante sur un point où nous sommes devenus hautement vulnérables, celui de la main-d'œuvre ?

Pourquoi l'industrie allemande offre-t-elle des salaires supérieurs aux nôtres ? Pourquoi attire-t-elle une partie croissante de la jeunesse de nos départements frontaliers ? Pourquoi entraîne-t-elle de ce fait directement la reconversion d'une région comme la Lorraine où les industries nouvelles, paradoxalement, manquent d'ouvriers qualifiés indispensables ? Les patrons allemands seraient-ils plus généreux que les nôtres ? Allons donc ! S'ils paient mieux, si leurs usines sont neuves, plus attrayantes, c'est tout simplement parce que l'investissement industriel allemand est, depuis dix ans, supérieur au nôtre en tous points. C'est lui qui assure la plus haute productivité, le plus haut profit, une modernisation accélérée des entreprises. C'est lui qui explique l'attrait qu'elles exercent sur notre propre main-d'œuvre.

A l'inverse, faut-il rappeler, mes chers collègues, que c'est parce que la sidérurgie lorraine a été condamnée au sous-investissement pendant des années cruciales de l'histoire économique européenne que cette région connaît aujourd'hui les douloureux problèmes sociaux et humains que l'on sait ?

M. René Jager. C'est exact !

M. Maurice Blin. Dans ces conditions, monsieur le ministre, je suis amené à vous demander instamment de combattre la morosité, l'attentisme que vous dénonciez à juste titre autrement que par des mots : par des actes et dans les faits. J'insiste ici auprès de vous sur l'aspect social et psychologique du problème, parce qu'il est souvent méconnu et me paraît, comme l'a justement souligné notre rapporteur tout à l'heure, le plus explosif à terme.

Si l'investissement industriel et, avec lui, la création d'emplois se relâchent, la jeunesse, l'opinion, l'épargne se détourneront d'un monde qui leur paraît incertain ; cette désaffection elle-même aggravera et justifiera cette incertitude. C'est le début d'un cercle vicieux bien connu qu'il faut, dès maintenant, pas demain, briser.

Stimuler l'investissement productif, ce n'est pas faire un cadeau à l'industrie ; c'est garantir l'emploi des salariés français. Si, par exemple, au lieu d'une expansion prévue de 5,2 p. 100, nous n'atteignons, comme nous pouvons le craindre, que le taux de 4 p. 100, c'est, disent les experts, 100.000 chômeurs supplémentaires sur le marché français en 1972. Ces chiffres, monsieur le ministre, méritent réflexion.

Comment briser ce cercle ? Les moyens ne vous manquent pas. J'en laisse le choix à votre sagacité, d'autant plus qu'en maintenant l'équilibre de votre budget vous vous êtes ménagé une marge de manœuvre suffisante pour, non pas relancer — ce serait déjà trop tard — mais maintenir l'économie au niveau d'activité où elle s'est hissée au cours des dernières années : facilités de crédit, aménagement de la règle du butoir en matière de T. V. A. — vous en avez évoqué la possibilité et je m'en félicite — abaissement du taux de l'argent à long terme, recours à l'emprunt, il importe peu ! Après tout, si l'épargne ne veut pas aller à la bourse, il peut être bon que les pouvoirs publics l'aident à aller à l'investissement.

M. Roger Poudonson. Très bien !

M. Maurice Blin. Mais ce qu'il faut, c'est intervenir vite, clairement, résolument pour enrayer à sa source le pessimisme ambiant et donner tous leurs effets aux mesures de sauvegarde que vous avez prises. Alors, notre pays, non seulement ne pâtira pas, mais tirera parti de l'actuelle conjoncture internationale.

A ce sujet, vous devez reconnaître, monsieur le ministre, que les charges qui pèsent sur les entreprises se sont aggravées et multipliées depuis un an. Les coûts de l'énergie, des matières premières en provenance des pays dont la monnaie est en état de réévaluation de fait comme la nôtre, ont augmenté. Des taxes de transport, de formation professionnelle sont apparues. La mensualisation se traduit par une augmentation indirecte, mais non contestable, des coûts salariaux. Le relèvement du plafond de la sécurité sociale va suivre la hausse des salaires et devrait atteindre 10 p. 100.

Je sais que votre ministère et vous-même vous êtes engagés par contrat à ce que les charges n'augmentent plus. Mais permettez-moi de vous le dire, monsieur le secrétaire d'Etat, vous n'y avez peut-être pas grand mérite; et de toute façon, le mal est fait.

A ce sujet, je ne puis m'empêcher de voir dans ces hausses en cascade que les pouvoirs publics ont laissé pratiquer une erreur psychologique, notre rapporteur l'a fort pertinemment souligné tout à l'heure. Le rapprochement avec la vérité des prix dans le service public correspond, je le sais, à l'intention profonde du ministre — il l'a souvent proclamé — et il a été approuvé par le Parlement.

Il en va de même pour l'autonomie de gestion et de décision des sociétés nationales, mais ne croyez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que dans la conjoncture inflationniste que nous connaissons depuis deux ans, vous auriez pu, sinon faire une entorse à vos principes, du moins en tempérer ou en retarder l'application ?

Vous y avez bien consenti — à regret, j'en suis sûr, mais consenti tout de même — en ce qui concerne les engagements fort précis qui avaient été pris l'année dernière sur l'allègement des cotisations fiscales de certaines catégories de contribuables. Vous auriez pu surseoir, me semble-t-il, à cette série d'augmentations qui, non seulement ont contribué à réduire les marges bénéficiaires des entreprises, mais ont fait très mauvaise impression sur l'opinion et ont légalisé, justifié et sanctionné en quelque sorte la hausse des prix.

Il me paraît étonnant et même paradoxal que vous teniez si rigoureusement des engagements économiques qui devraient être liés aux circonstances et soumis à l'opportunité alors que vous négligez des engagements politiques et financiers où la parole de l'Etat est engagée.

Autre point enfin qui mérite notre vigilance comme la vôtre, la croissance démesurée du budget social de la Nation : 185 milliards de francs actuels l'an prochain, soit autant, comme l'a rappelé notre rapporteur général, que le budget de l'Etat. C'est un problème considérable qui met en cause les principes et les mœurs.

Je ne voudrais en retenir ici qu'un seul aspect. Jusqu'en 1965, la France consacrait à ses dépenses sociales une part de son produit national brut inférieure à celle de ses voisins : 16 p. 100 contre 16,5 p. 100 à l'Allemagne fédérale, à l'Italie, à la Belgique, et 17,5 p. 100 aux Pays-Bas. Depuis ce temps, nous les avons rattrapés et dépassés, en dépit du fait que, par exemple, nos prestations vieillesse restent inférieures aux leurs.

Or il est certain que nous ne pourrions plus, dans l'avenir, avoir une politique sociale incontrôlée et plus coûteuse qu'eux, d'autant plus que les prestations sont financées en France plus par les contributions des employeurs que par l'Etat ou l'impôt, comme c'est le cas en Allemagne fédérale. D'où, là encore, un alourdissement des prix de revient et un handicap de nos producteurs face à leurs concurrents.

Quoi qu'il en soit, pour donner un ordre de la grandeur de l'enjeu, il faudrait, dans une perspective globale, que le chiffre d'affaires de l'industrie augmente de 20 p. 100 l'année prochaine pour dégager des marges bénéficiaires indispensables au maintien des investissements productifs. Ce chiffre reproduit très exactement celui des augmentations en valeur prévu par votre budget pour les investissements collectifs. C'est dire que la balance entre les deux doit être égale. Or, pour le moment, nous en sommes très loin.

Pour les investissements collectifs, il est cependant un point où la modestie de vos précisions m'inquiète : celui du logement. Les crédits qui le concernent n'augmenteront que de 4 p. 100 en volume. C'est beaucoup trop peu, surtout si l'on songe que le logement conditionne pour une bonne part l'expansion industrielle par le biais de la main-d'œuvre.

Il est vrai que la demande pourrait être moindre et les conditions d'industrialisation meilleures, si, au lieu que les hommes soient contraints d'aller aux usines, c'étaient les usines qui allaient aux hommes. Et c'est sans doute dans cette direction qu'il faut nous engager. Après tout, l'inquiétude quant à la création des emplois est encore beaucoup plus forte en province qu'à Paris. Mais, dans ce cas, je doute que les crédits prévus par votre budget pour la politique d'aménagement du territoire soient suffisants, en dépit de leur relative augmentation.

En résumé, monsieur le ministre, si l'analyse de conjoncture sur laquelle se fonde la présentation de votre budget est juste — et pour ma part, en tant qu'« instantané » de la situation actuelle, je le crois — elle appelle en revanche, de votre part, un appui beaucoup plus résolu et sans délai à tout effort qui vise à entretenir, renforcer, développer l'appareil de production de notre pays. Car c'est de lui, en fin de compte — il ne faut pas l'oublier — que tout découle. Nous ne devons pas rater la chance qui s'offre à nous de sortir, non pas seulement indemnes, mais mieux armés, de la crise qui rôde autour de nous.

Présenter un budget en équilibre dans un monde que menace le déséquilibre, c'est un pari, un beau pari, qui vaut peut-être la peine d'être tenté. Mais dans une conjoncture de stagnation, l'équilibre budgétaire à tout prix ne constitue plus un défi, c'est bel et bien un risque, sans doute inutile, en tout cas dangereux à terme. Enfin, dans la course à l'équipement industriel, où nous avons plusieurs longueurs de retard, s'arrêter c'est s'avouer battu. Cela, ce n'est plus un risque, c'est une certitude.

Tous ceux à qui vous avez demandé, monsieur le ministre, au nom des nécessités du moment, de renoncer aux promesses fiscales qui leur avaient été faites attendent que leur sacrifice serve à quelque chose. Ils peuvent comprendre l'austérité et la rigueur mais ils en attendent en échange l'expansion et la sécurité de l'emploi. Il ne serait pas bon qu'ils soient trompés. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Bousch.

M. Jean-Eric Bousch. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget que vient de présenter M. le ministre de l'économie et des finances a pour objectif de soutenir l'activité économique, de préparer l'avenir et de protéger l'emploi. C'est un choix politique. Compte tenu de la situation générale en Europe et dans le monde occidental, c'était le seul choix raisonnable possible.

En effet, après les perturbations monétaires de l'été et les mesures protectionnistes prises par les Etats-Unis, le 15 août dernier, les perspectives économiques apparaissent particulièrement incertaines dans l'ensemble de la Communauté économique européenne.

Alors qu'une certaine reprise du commerce mondial paraissait s'amorcer du fait de la reprise économique aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, laissant espérer une expansion des ventes à l'étranger, il faut maintenant s'attendre à un certain plafonnement de la demande extérieure.

De même, les perspectives d'expansion de la demande intérieure paraissent moins assurées pour des raisons qui tiennent autant à l'évolution des investissements qu'à celle de la consommation.

Le développement plus lent des affaires dû à ces raisons et aussi la pression continue sur les coûts de production et sur les marges d'autofinancement laissent à penser que le climat de 1972 sera, dans la Communauté économique européenne, moins favorable aux investissements des entreprises. Déjà, l'évolution récente des commandes de biens d'équipement le laissait présager.

D'autre part, le rythme de la progression des revenus des ménages, bien qu'encore important pour l'année prochaine, aura quelque tendance au ralentissement du fait d'une progression probablement moindre des revenus salariaux jointe, dans certains secteurs, à une réduction de la durée effective du travail. La Communauté se trouve donc, après la très haute conjoncture des années 1969-1970, confrontée avec d'importants problèmes d'adaptation. Elle devra rétablir ses équilibres fondamentaux dans un climat international d'incertitudes sur le plan monétaire et commercial.

Le retour des économies des pays membres à une croissance équilibrée pose donc des problèmes délicats. D'autre part, le processus de stabilisation engagé dans différents Etats comporte des risques de déséquilibre dont il convient de mesurer toute la portée pendant qu'il en est encore temps.

Dans cette conjoncture, la nécessité de ramener, comme le demande la Commission économique européenne, la hausse des prix à un taux annuel plus raisonnable de 3 à 4 p. 100 et le taux d'augmentation des rémunérations à quelque 6 à 8 p. 100 afin d'assurer aux travailleurs un gain effectif de pouvoir d'achat de 3 à 4 p. 100, appelle des mesures budgétaires de soutien de l'économie dans certains secteurs.

Pour qu'un tel résultat puisse être atteint sans dommage pour le rythme de croissance, la politique économique et sociale doit bénéficier de l'appui des industriels, des commerçants et des partenaires sociaux.

L'outil, c'est la politique contractuelle; les contrats anti-hausse sont des armes qu'il convient de développer. Mais quels que puissent être les points de vue sur les conditions et les moyens d'une telle politique, il importe surtout d'obtenir que les partenaires sociaux prennent conscience de la nécessité d'une évolution des prix et des revenus raisonnable, afin que des gains enregistrés dans une période de haute conjoncture à caractère inflationniste ne soient pas, par la suite et inéluctablement, remis en cause lorsque l'assainissement de la situation s'imposera.

Nous devons donc pratiquer une politique budgétaire qui vise à limiter l'expansion de l'ensemble des dépenses à un taux voisin de celui du produit national brut. A l'intérieur d'une telle enveloppe de dépenses, il s'agit de faire une place suffisante aux dépenses d'infrastructure pour remédier aux distor-

sions qui se sont produites au cours des dernières années entre le développement, peut-être trop rapide, de la consommation individuelle et l'expansion par trop lente des équipements collectifs.

Enfin, nous devons stimuler l'épargne et encourager les placements financiers à long terme. Dans ce domaine, le ministre des finances a retracé tout à l'heure les progrès réalisés en France. Il nous a même donné des assurances quant à la modération de l'accroissement du volume de la masse monétaire, en sorte que nous pensons être revenus à un rythme normal, même pour les taux d'intérêt qui, eux aussi, ont régressé.

Le budget, tel qu'il est présenté par le Gouvernement, semble bien tenir compte des contraintes de caractère général et européen que je viens d'évoquer. L'hypothèse de croissance du produit national brut se situe aux environs de 9,3 p. 100. Les dépenses prévues par le budget croissent légèrement plus vite. Ce budget contient donc des possibilités de nature à parer à toute amorce de dépression.

En effet, les dépenses civiles d'équipement sont en augmentation de 15 p. 100. Elles sont responsables du taux élevé de la croissance globale.

L'investissement public doit jouer un rôle moteur au cours de l'année 1972, ce qui est heureux à un moment où certains usagers manifestent quelque irritation devant une insuffisance des investissements collectifs.

Le Fonds d'action conjoncturelle — F. A. C. — a disparu, mais le Gouvernement a toujours les moyens d'agir en cas d'inflation par voie de blocage ou d'annulation des crédits si besoin était.

L'augmentation sensible des crédits de paiement fait penser à une consommation plus rapide des crédits. Nous pouvons donc espérer que nous connaîtrons, en 1972, une accélération des travaux. Au terme de la deuxième année du Plan, il est vraisemblable qu'un certain rattrapage aura été effectué et que les objectifs proposés par le Plan seront susceptibles d'être atteints, voire dépassés, dans certains secteurs.

Les départements les plus forts consommateurs d'équipements, sauf l'éducation nationale, accusent des taux de progression inférieurs à la moyenne, alors que d'autres départements, jusqu'alors sacrifiés, accusent des taux d'expansion très élevés : la justice et les affaires culturelles, plus de 50 p. 100 ; l'intérieur, les dépenses sociales et les transports en commun, plus de 30 p. 100 ; la jeunesse et les sports, 23 p. 100.

Seule la construction semble ne pas avoir suivi ce rythme accru. Le nombre des logements dont la construction est prévue en 1972 sera néanmoins en augmentation grâce à une intervention accrue de l'allocation logement qui permettra de construire et d'équiper plus d'habitants à loyer modéré — H. L. M. — ordinaires avec des crédits réduits au détriment, certes, des programmes à loyer réduit — P. L. R. — et des programmes sociaux de relogement — P. S. R.

Les dépenses civiles ordinaires progressent de 9,7 p. 100, pourcentage légèrement supérieur à la moyenne prévue, à cause d'une progression de 12 p. 100 des moyens des services due pour une grande part à des crédits supplémentaires nécessaires pour tenir compte des mesures déjà acquises telle que l'extension en année pleine des améliorations de rémunération, de l'augmentation des pensions et des créations d'emplois.

Quant aux mesures nouvelles, elles portent sur les rémunérations de la fonction publique, sur un certain nombre de créations d'emplois d'ailleurs inférieur à celui des années précédentes.

Les interventions publiques sont en progression plus rapide que l'an dernier. Elles sont cependant moins rapides que l'évolution générale des dépenses de ce budget.

Toutes les subventions économiques sont en régression, sauf celles prévues pour la Société nationale des chemins de fer français — S. N. C. F. En revanche, nous enregistrons avec satisfaction que les interventions sociales sont en forte progression : plus de 950 millions de francs de mesures nouvelles pour les agriculteurs, les anciens combattants, les personnes âgées, les handicapés physiques.

De plus, les crédits pour la formation professionnelle connaissent une augmentation sensible.

Enfin, les subventions à l'éducation nationale sont également en augmentation et nous enregistrons, là aussi, avec satisfaction, un accroissement des crédits pour les bourses, les transports scolaires et la formation des infirmières.

Quant aux dépenses militaires, leur croissance est inférieure à la moyenne générale d'augmentation du budget, soit 8,1 p. 100, mais supérieure à celle des années précédentes. Une part importante de cet accroissement est consacrée à l'amélioration des rémunérations des personnels, à l'aide à la caisse de sécurité sociale militaire, au renforcement des effectifs de la gendarmerie et aussi à certains équipements.

En revanche, les crédits du centre d'expérimentation du Pacifique sont en diminution, ainsi que les effectifs d'ensemble des forces armées.

En ce qui concerne les budgets annexes les plus importants, la croissance est de 15,8 p. 100 pour les prestations sociales agricoles, 16,4 p. 100 pour les postes et télécommunications, ces dernières enregistrant par ailleurs 5.000 créations d'emplois et une croissance des autorisations de programme de 59 p. 100 et des crédits de paiement de 45 p. 100.

Quant au fonds spécial d'investissement routier — F. S. I. R. — les crédits de paiement sont en augmentation de 14,8 p. 100 grâce au relèvement d'un point de la taxe appliquée aux carburants routiers qui passe de 18 à 19 p. 100. Avec les émissions en faveur des autoroutes, les crédits routiers vont passer de 4,1 milliards de francs à 4,76 milliards au cours de l'année 1972, soit une augmentation de 15,8 p. 100.

Nous regrettons cependant que, dans cette augmentation sensible, ne soient pas compris les crédits prévus pour la tranche communale du F. S. I. R. — cela ne vous étonnera pas de la part de cette assemblée, monsieur le ministre — qui, paradoxalement, est en diminution.

Les subventions en capital pour les adductions d'eau sont en augmentation sensible : 10,6 p. 100 en autorisations de programme, 14,3 p. 100 en crédits de paiement. Mais elles ne nous paraissent pas satisfaisantes puisqu'elles s'appliquent à des chiffres nettement insuffisants.

Sans vouloir faire un procès d'intention à quiconque, on pourrait croire que l'on veut entretenir le mécontentement des communes rurales et de certaines communes moyennes qui attendent depuis longtemps la réalisation de leurs projets d'adduction d'eau et d'assainissement. Un effort plus important nous paraît nécessaire en faveur du réseau routier communal indispensable au maintien dans nos régions rurales de populations qui, sans cela, iraient accroître l'exode rural et les migrations urbaines.

Voilà pour l'essentiel des dépenses. J'en arrive aux recettes.

Les recettes fiscales sont en augmentation de 10,6 p. 100 sur l'évaluation de la loi de finances pour 1971. Le prélèvement en faveur des collectivités locales, taxe sur les salaires, compensation des pertes de taxes sur les spectacles, est en augmentation de 13 p. 100. Cette augmentation permettra de soutenir l'économie par l'équipement de nos communes et d'améliorer ainsi le cadre de vie de chacun.

Cette volonté d'équipement du pays est également indispensable pour le maintien de l'emploi dont nous avons constaté, malheureusement, le fléchissement dans certains secteurs et certaines régions.

Le rapporteur général à l'Assemblée nationale disait qu'il fallait s'attendre à un peu moins d'allègements fiscaux qu'espéré pour qu'il y ait, demain, un peu moins de chômeurs que prévu. Tout en reconnaissant cette attitude courageuse du Gouvernement, il nous paraît toutefois regrettable que celui-ci n'ait pas pu tenir, dans la loi de finances pour 1971, les engagements pris en faveur de certaines catégories. En effet, l'Assemblée nationale n'a pas maintenu, dans la loi de finances qui nous est soumise, la suppression de la majoration exceptionnelle de 3 p. 100 de certaines impositions élevées, majoration héritée des événements exceptionnels de 1968. L'engagement avait cependant été pris l'an dernier que cette suppression serait totale en 1972. L'Assemblée nationale a préféré élargir davantage les tranches du barème général des catégories les moins favorisées, afin de tenir davantage compte de l'incidence de la hausse du coût de la vie sur les rémunérations et les sommes soumises à imposition.

De même, la promesse faite aux non-salariés de rapprocher encore leur imposition de celle des salariés n'a pas été tenue dans ce budget. Après la suppression, en 1971, de la taxe complémentaire, après l'intégration en une première étape de 2 p. 100 du crédit d'impôt dont bénéficient les salariés, l'intégration des 3 p. 100 restant n'a pas été possible, du moins en l'état du budget qui nous est présenté.

Certes, l'Assemblée nationale a fait bénéficier de cette réduction supplémentaire de 3 p. 100 ceux des non-salariés, artisans et commerçants en particulier, dont le revenu imposable est inférieur à 15.000 francs. Ce n'est pas négligeable, mais nous aurions souhaité qu'on aille plus loin et qu'on tienne les engagements pris.

Aussi ai-je posé en commission des finances, monsieur le secrétaire d'Etat, la question de l'application de l'article 40 au cas où nous aurions repris à notre compte les engagements non tenus par le Gouvernement.

Malheureusement, le maintien de l'élargissement des tranches inférieures du barème au-delà de ce qui était prévu l'an dernier a fait pencher la commission des finances vers l'application de l'article 40.

Bien que la formule proposée ne crée aucun impôt nouveau, qu'aucun impôt existant ne soit majoré et qu'on maintienne simplement les impôts actuels en les allégeant quelque peu, on aurait pu tenir les engagements pris sans pour autant mettre en cause l'équilibre rigoureux de ce budget.

Oh ! certes, ce n'est pas facile et nous n'estimons pas que les déclarations quant aux économies à faire soient bien sérieuses et suivies d'effets bien concrets au moment de leur réalisation. En revanche, nous estimons, et le rapporteur général l'a déjà évoqué à cette tribune, qu'il eût été possible d'envisager d'autres solutions et, par exemple, de faire payer un impôt minimum aux sociétés qui ne font jamais de bénéfice tout en maintenant à leurs éléments de direction des traitements importants assortis de frais généraux très conséquents.

Nous déplorons aussi que le Gouvernement n'ait pas tenu l'engagement, pris devant le Sénat, d'apporter certains allègements d'impôts aux catégories de non-salariés dont les revenus sont bien connus puisque déclarés par des tiers.

Nous nous sommes quelque peu étonnés, monsieur le ministre, de la fermeté et de la vivacité avec lesquelles le Gouvernement a défendu le privilège des détenteurs présents, et surtout futurs, des titres de l'emprunt Pinay, alors que d'autres engagements, pris devant notre assemblée à l'égard d'autres catégories, ne paraissent pas l'avoir ému outre mesure ou, du moins, pas dans les mêmes proportions.

Enfin, nous regrettons que le Gouvernement n'ait pas su proposer de nouveaux allègements des taux de la taxe sur la valeur ajoutée pour rapprocher notre fiscalité de celle des partenaires du Marché commun. En 1972, la T. V. A. représentera encore 47,1 p. 100 des recettes fiscales de l'Etat. Il est cependant prévu au budget que la règle du butoir pourra être levée en cas de nécessité et qu'un taux réduit de T. V. A. pourra être appliqué aux produits alimentaires solides. En la matière, notre commission des finances a accepté un amendement d'un de nos collègues étendant cette disposition aux produits alimentaires liquides, à l'exception des alcools.

Telles sont les principales critiques que nous émettons à l'encontre de ce budget qui, par ailleurs — et je le dis bien haut — présente bien des aspects positifs et permettra de faire de nouveaux progrès sur le plan social, en particulier en faveur des personnes âgées, des commerçants, pour leurs caisses maladie et retraite, et de distribuer un certain dividende de progrès aux catégories particulièrement intéressantes. Il permettra encore la relance des équipements collectifs, le soutien de la conjoncture menacée par un déferlement de la crise monétaire et de faire un large pas en avant dans la voie de l'aménagement du territoire et de l'industrialisation.

Avec ce budget, la France devrait pouvoir franchir le cap de 1972 dans des conditions acceptables, sauf accident et à condition bien entendu de faire face en temps utile, par des mesures appropriées, aux crises sectorielles qui menacent certaines industries et certaines régions.

Sur ce dernier point, je ne puis m'empêcher de m'étonner ici que le Gouvernement ait donné l'impression de s'être laissé surprendre en Lorraine par les décisions prises par le groupe de Wendel-Sidelor sans annoncer, parallèlement, les mesures envisagées pour faire face à la situation, mesures qu'il sera bien amené à prendre après avoir entendu les élus et les représentants des travailleurs.

Par ailleurs, si dans quelque temps nous constatons un reflux aux frontières, à la suite d'un ralentissement possible de la conjoncture en République fédérale allemande, le Gouvernement ne pourra pas dire qu'il n'aura pas été alerté en temps utile.

Je sais que l'on ne peut tout attendre du Gouvernement sans accepter, en contrepartie, une gestion étatique et bureaucratique dont nous ne voulons pas. Vouloir continuer à vivre en économie libérale implique l'acceptation de certaines contraintes.

C'est parce que votre budget contient des éléments concrets de nature à parer, en 1972, aux aléas de la conjoncture que nous l'approuvons, non sans avoir, au passage — comme l'a dit M. le ministre des finances à l'Assemblée nationale — quelque peu gémi et cela non sans raison.

Comment ne pas affirmer sur certains points notre désaccord ? Comment ne pas marquer notre réticence quand, au dernier moment, on vient donner l'impression — comme ce fut le cas à l'Assemblée nationale — de vouloir porter atteinte aux régimes spéciaux de sécurité sociale des mineurs, des gens de mer et des employés de la R. A. T. P. ?

Je sais bien qu'il faut mettre un terme au déficit chronique des caisses de sécurité sociale minière, et je l'ai rappelé maintes fois au ministre des finances. Faute d'y parvenir, ce sont les hôpitaux qui se trouvent en déficit et, en définitive, les commerçants fournisseurs, qui sont payés avec des retards très importants, financent ce déficit.

Il fallait donc prendre des mesures, mais l'amendement présenté à l'Assemblée nationale constitue une fausse manœuvre, et j'aimerais qu'au cours du débat le Gouvernement dissipe le malentendu actuel.

Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, nous approuvons l'économie générale de ce budget qui, pour la première fois, tient compte des recommandations de la commission économique européenne, se situe dans une conjoncture mondiale, est conforme aux objectifs du Plan et comporte même un certain rattrapage du retard inévitable pris pendant la période de mise en place du Plan, au cours de l'année 1971. Il permettra — nous en sommes convaincus — le maintien d'une expansion forte, probablement la plus forte de la Communauté économique européenne. Il contribuera, comme l'a dit M. le ministre des finances, à accroître les chances de la France.

Quant à nous, nous répondons présents quand il s'agit de soutenir les chances de la France et, par conséquent, des Français. (*Applaudissements sur les travées de l'union des démocrates pour la République.*)

(*M. François Schleiter remplace M. Alain Poher au fauteuil de la présidence.*)

PRESIDENCE DE M. FRANÇOIS SCHLEITER, vice-président.

M. le président. La parole est à M. Tournan.

M. Henri Tournan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, bien que les règles qui président aux discussions budgétaires donnent au Gouvernement des prérogatives excessives, qui confèrent au débat parlementaire un caractère quelque peu académique, la discussion qui s'engage est malgré tout utile, car, par son caractère public, elle permet d'informer l'opinion sur la politique générale poursuivie.

D'autre part, lorsque les mêmes responsables dirigent le pays, comme c'est actuellement le cas, le jugement à porter sur le budget qui nous est présenté ne peut manquer d'être éclairé par les succès ou les revers de leur action quotidienne.

A pareille époque, lors de la présentation du budget de 1971, M. le ministre de l'économie et des finances affirmait sa volonté d'assurer « l'expansion dans la stabilité ». Or, il y a malheureusement loin de cette formule séduisante à la réalité, telle qu'elle se dégage de l'observation des dix premiers mois de 1971.

Certes, le taux annuel de croissance de la production industrielle serait de l'ordre de 6 p. 100, mais sa répartition est très inégale selon les grands secteurs d'activité.

En revanche, la hausse des prix est beaucoup plus rapide qu'il n'était prévu. A la cadence actuelle, l'indice des prix à la consommation augmenterait de 5,6 p. 100 en 1971, selon les estimations officielles, par nature toujours optimistes, alors que le taux prévu était de 3,9 p. 100. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la valeur même de l'indice est contestée par les organisations syndicales.

Ainsi, les relevés de prix effectués régulièrement dans tous les départements par des délégués qualifiés de la C. G. T. - F. O. font apparaître, sur des produits de consommation courante, alimentaires et industriels, de septembre 1970 à septembre 1971, des hausses toutes supérieures à 6 p. 100 et de l'ordre souvent de 10 p. 100, parfois de 15 p. 100, et même de 20 p. 100 et plus.

Si nous évitons de citer tous ces pourcentages, qui sont édifiants, c'est afin de ne pas lasser l'attention du Sénat. Ils expliquent le scepticisme des ménagères à l'égard de toutes les déclarations officielles sur le coût de la vie et la défense du pouvoir d'achat.

Conscient de son échec, le pouvoir invoque, pour atténuer sa propre responsabilité, le caractère mondial de l'inflation, en omettant toutefois de dire que la France n'occupe pas, dans ce domaine, une place particulièrement enviable.

Mais comment pourrait-il en être autrement quand toute liberté est laissée aux forces économiques, dominées par les intérêts privés et la recherche exclusive du profit ?

La recrudescence du chômage est le second élément défavorable de la conjoncture française. De fin septembre à fin octobre, les demandes d'emploi non satisfaites se sont accrues de 24.000 unités, ce qui est considérable. Et il n'est pas certain que figurent dans les statistiques tous les jeunes qui ont terminé leur scolarité et n'ont pas encore trouvé de travail. On comprend leur sentiment de révolte à l'égard d'une société surtout orientée vers la défense des situations acquises et peu soucieuse de leur faire une place.

Aussi, comprend-on que le programme économique et financier placé en exergue du projet de budget de 1972 ait retenu ces deux objectifs prioritaires : « garantir le plein emploi par le maintien d'un taux de croissance élevé et réduire l'inflation ».

Mais les résultats décevants de l'année qui s'achève ne conduisent-ils pas à douter de leur réalisation ?

D'ailleurs, M. le ministre de l'économie et des finances évoque, dès les premières lignes de l'introduction figurant en tête du rapport déjà cité, « le ralentissement du cycle économique qui risque de créer autour de l'économie française un environnement dépressif et le virus inflationniste qui empoisonne encore les économies occidentales » ; il observe, en outre, que la crise monétaire et les mesures protectionnistes prises par les Etats-Unis entraînent une réduction de notre puissance compétitive.

Nous ne nous étendrons pas, dans le cadre de cette intervention, sur la politique monétaire américaine et les sévères critiques qu'elle appelle. Nous remarquerons seulement que le déficit persistant de la balance des paiements des Etats-Unis et le déferlement qui en est résulté, notamment en Europe, d'énormes quantités de dollars ne pouvaient que créer une crise de confiance en cette monnaie que les accords de Bretton Woods avaient assimilée à l'or pour les règlements internationaux.

Mais la V^e République ne poursuivait-elle pas une entreprise chimérique en voulant à tout prix rétablir l'indépendance totale de la France, alors que le système capitaliste qui nous régit et le développement des échanges extérieurs qui conditionne l'essor économique des nations modernes, conduisent à une interdépendance de plus en plus étroite ?

Les dangers de crise qui se précisent nous en apportent la confirmation. Et la France, en voulant trop souvent imposer son point de vue, se trouve à l'heure actuelle, par rapport à ses partenaires européens, dans une position d'isolement particulièrement délicate.

Lorsque le Gouvernement déclare que la parité du franc sera maintenue, on peut se demander quel est le sens exact de cette affirmation.

En effet, pour maintenir la compétitivité de notre économie, il a été institué un double marché des changes — le marché officiel ouvert aux seules transactions commerciales, sur lequel le franc est changé à sa parité fixe, et le marché du franc financier, où les cours sont libres.

Tant que les différentes monnaies n'auront pas retrouvé une fixité redonnant des bases solides aux échanges commerciaux internationaux et que leurs parités n'auront pas été réalisées en fonction de leur valeur réelle, la parité fixe du franc, affirmée avec force par le Gouvernement, aboutira au maintien de son rapport de change avec le dollar qui demeure monnaie de change internationale et, par conséquent, le franc suivra en fait le sort du dollar. Nous nous garderons d'insister sur cette conséquence inattendue et même paradoxale de la politique de grandeur et de prestige poursuivie depuis treize ans.

Depuis l'été de 1969, la valeur du franc par rapport au mark de l'Allemagne fédérale, qui est notre principal partenaire commercial, a diminué d'environ 30 p. 100 à la suite de la dévaluation du franc du 8 août 1969, de la réévaluation du mark en octobre de la même année, et de l'institution, plus récente, du mark flottant.

La stabilité du franc commercial est donc plus théorique que réelle.

Une telle politique monétaire qui, jusqu'à nouvel ordre, équivaut à une dévaluation indirecte permanente du franc, nourrit l'inflation en renchérissant nos importations. Sans doute rend-elle plus facile nos exportations et a-t-elle permis de rétablir l'équilibre de notre balance commerciale ; mais notre marge de compétitivité n'a qu'un caractère précaire, car nos prix montent plus vite que ceux de nos concurrents.

Le capitalisme, qui joue un rôle moteur dans le développement des activités de production et d'échange du monde occidental, porte une responsabilité majeure dans la crise monétaire internationale actuelle. Nous y voyons la confirmation de notre refus de ce système qui, fondé sur le pouvoir de l'argent, ignore les besoins et les aspirations de l'homme.

Depuis trois ans, la France et ses partenaires européens ont laissé se développer entre eux un désordre monétaire qui risque, à la longue, de provoquer l'éclatement du Marché commun, malgré le fait positif que constitue l'entrée de la Grande-Bretagne. En ne parvenant pas à doter la Communauté européenne d'un pouvoir politique propre, condition indispensable pour arriver à la création d'une monnaie commune, ils se trouvent dans une position de faiblesse qui rend difficiles les négociations monétaires à engager avec les Etats-Unis, à la suite des décisions prises par le président Nixon le 15 août dernier. Mais peut-on dire que la France a fait tout ce qui était en son pouvoir pour éviter une telle situation ?

Le climat d'incertitude qui se développe présentement en France transparait d'ailleurs dans les documents officiels de présentation du budget de 1972.

Ce budget est, nous dit-on, en équilibre dans le cadre des hypothèses économiques et financières qui ont été retenues, mais dont nous savons, par une constante expérience, combien elles sont aléatoires. D'ailleurs, n'est-il pas indiqué, dans le rapport économique et financier qu'« une évolution de l'éco-

nomie mondiale différente de celle qui est envisagée pourrait conduire à remettre en cause les perspectives esquissées pour notre économie ? »

Il serait donc assez vain de discuter de toutes ces hypothèses. Aussi nous bornerons-nous à essayer de voir dans quelle mesure ce budget diffère des précédents et s'il est de nature à apaiser les appréhensions de la masse des Français qui, par leur travail, assurent la prospérité du pays.

Le Gouvernement, l'année dernière, soutenait que la croissance des dépenses publiques ne devait pas excéder celle de la production intérieure brute ; elle lui était même légèrement inférieure. Aujourd'hui ce principe est abandonné, puisque la production intérieure brute, c'est-à-dire le total des biens et des services produits en une année par le pays, serait de 9,3 p. 100 en valeur et celles de l'ensemble des charges de l'Etat de 10,6 p. 100.

Inquiet devant l'évolution probable de la conjoncture, qui semble devoir entraîner une diminution relative de la consommation intérieure et des exportations, le Gouvernement compte surtout sur l'accroissement des dépenses publiques destinées aux équipements collectifs pour maintenir une certaine activité économique et éviter une trop forte détérioration de l'emploi.

Nous ne pensons pas que cet effort puisse suffire.

En effet, si nous ne nions pas l'importance du total des dépenses budgétaires, nous constatons qu'elles ne représenteront plus en 1972 que 22 p. 100 de la production nationale, contre 24,5 p. 100 en 1969.

On ne saurait à notre avis se réjouir d'une évolution qui n'a pu être obtenue que grâce à la dégradation du rôle de l'Etat qui abandonne, par la pratique de la débudgétisation au secteur privé et aux autres collectivités publiques les tâches qui normalement lui incombent.

Il n'en demeure pas moins que, selon les documents officiels, les dépenses civiles en capital — c'est-à-dire les investissements destinés au secteur civil — seront en hausse de 15 p. 100 par rapport à 1971, en ce qui concerne les crédits de paiement, les autorisations de programme suivant une progression un peu supérieure.

Ayant, par le passé, souligné à maintes reprises la grave insuffisance des dotations affectées aux équipements collectifs, nous approuvons évidemment cette nouvelle orientation.

Mais ce pourcentage d'accroissement de 15 p. 100 s'applique à une année de référence où les dépenses d'équipement avaient été comprimées au maximum : aussi est-il moins important qu'il ne paraît, d'autant plus, d'ailleurs, que l'amenuisement de la valeur du franc en diminue le volume réel.

La chambre de commerce et d'industrie de Paris, dans ses observations sur le projet de loi de finances pour 1972, note que « la portée réelle du choix budgétaire — en faveur des équipements collectifs — est singulièrement limitée si on prend en compte la dépréciation monétaire. Le montant en valeur des autorisations de programme au titre du budget général et des budgets annexes est supérieur de 24,4 p. 100 aux dotations de 1969, mais, de 1968 à 1972, on peut estimer que l'augmentation des prix excédera 20 p. 100. »

Il convient donc de tempérer cet enthousiasme de la majorité à l'occasion du revirement du Gouvernement en faveur d'un financement plus large des investissements publics. On peut être assuré que cet effort, que nous ne nions pas, ne permettra pas de combler les retards accumulés au cours des dernières années. Il est en outre douteux qu'il suffise pour relancer l'économie, au cas très probable où la menace de récession se matérialiserait.

Aussi pensons-nous, avec la Compagnie consulaire déjà citée, que l'objectif de plein emploi — que le Gouvernement déclare faire sien — ne saurait être atteint sans une augmentation sensible des dépenses civiles en capital prévues au budget et qu'il conviendrait, au moins, dès maintenant, de débloquer le solde des autorisations de programme inscrites au fonds d'action conjoncturelle que M. le ministre de l'économie et des finances — la déclaration qu'il vient de faire semble le confirmer — s'apprête sans doute à annuler discrètement en fin d'année.

A ce sujet, nous notons que le F. A. C., institué depuis 1969, disparaît du budget de 1972. Nous approuvons l'abandon de cette méthode budgétaire qui donnait au Gouvernement la possibilité d'engager de nouveaux crédits comme il l'entend, sans que le Parlement puisse réellement exercer son contrôle *a priori*. La procédure du collectif budgétaire, qui permet, en cours d'année, de demander le vote de crédits supplémentaires, nous paraît plus conforme à la tradition démocratique.

Mais nous sommes sans illusions car, en la matière, il s'agit d'un acte législatif d'autorisation de dépenses qui ne fait pas obligation au Gouvernement d'employer l'intégralité des crédits votés.

La répartition des dépenses d'investissements nous paraît, d'autre part, donner lieu à de sérieuses réserves.

Les autorisations de programme qui les concernent augmentent de 17,9 p. 100, en tenant compte des crédits budgétaires proprement dits, du fonds spécial d'investissement routier, d'autres comptes spéciaux et des P. T. T., soit au total 33 milliards.

Mais il faut ajouter à ces crédits le financement privé, qui s'effectue par des émissions dans le public d'emprunts autorisés par le ministère de l'économie et des finances, pour les autoroutes et les télécommunications.

L'effort principal d'investissement porte sur l'industrialisation du pays, dont le pouvoir s'est aperçu brusquement, il y a environ deux ans, qu'elle était très insuffisante par rapport à nos voisins.

Nous ne contestons pas la valeur de cet objectif, mais la priorité qui lui est accordée semble excessive. Les infrastructures financées par fonds publics profiteront en premier lieu aux grosses entreprises qui, en outre, vont obtenir de fructueux marchés.

Cette situation est évidemment normale en régime capitaliste, mais nous pensons que la part qui leur est faite est vraiment trop belle; d'autant plus que, comparativement à ce qui est prévu en faveur des équipements de caractère économique, qui ont trait aux télécommunications, routes, voies navigables, ports, aéroports et programmes aéronautiques, les augmentations de crédits d'investissement de caractère social — éducation nationale, logement, santé publique — n'en représentent que le quart.

De même, ce sont les entreprises privées qui vont surtout profiter des dotations légèrement augmentées du fonds de développement économique et social, alors que les fonds alloués aux entreprises publiques resteront inchangés et que ceux affectés à l'agriculture diminueront de moitié.

Citons, à titre d'exemple particulièrement édifiant, le concours de l'Etat accordé à une grosse firme aéronautique pour les dépenses de lancement de l'avion *Mercury*, d'un montant de 160 millions, qui s'ajoutent aux 115 millions prévus en 1971.

En ce qui concerne les dépenses civiles ordinaires, nous regrettons l'insuffisance de certaines dotations, qui confirme la tendance du Gouvernement à négliger certains secteurs qui nous paraissent de première importance, et le régime privilégié dont continuent à jouir les grosses entreprises privées.

Malgré leur augmentation de 9,7 p. 100 par rapport à 1971, nous ne pouvons que déplorer tout d'abord le maintien à son niveau antérieur, c'est-à-dire la baisse, compte tenu de la dépréciation monétaire, de l'aide apportée par l'Etat aux entreprises nationales, ce qui a entraîné des majorations des tarifs des services publics et ainsi nourrit l'inflation que l'on entend précisément combattre.

D'autre part, de graves insuffisances d'effectifs subsistent dans certaines administrations, au premier rang desquelles figurent l'éducation nationale. Il est profondément choquant que, faute de crédits budgétaires, le personnel enseignant qualifié nécessaire ne puisse être recruté alors que l'avenir de notre pays dépend avant tout de la formation de sa jeunesse.

Nous noterons également le faible accroissement de la provision pour la revalorisation des rémunérations publiques. Or il n'est pas contesté que, dans l'ensemble, les agents de l'Etat se trouvent déclassés par rapport au secteur privé et à certaines entreprises nationales.

Sans doute des accords ont-ils été signés récemment entre M. le secrétaire d'Etat à la fonction publique et certaines organisations syndicales, mais on ne peut dire que les concessions faites par le pouvoir aient permis de dissiper entièrement le malaise qui règne parmi les fonctionnaires.

Quant aux retraités, nombre de leurs revendications attendent toujours d'être satisfaites. Il en est ainsi notamment de l'intégration progressive de l'indemnité de résidence dans le traitement budgétaire de base servant au calcul des pensions. Chaque année l'intégration de 1 point de cette indemnité soulève des discussions interminables. Or le Gouvernement ne semble pas vouloir prendre d'engagement à ce sujet pour 1972.

Rapporteur spécial du budget des charges communes, il nous a été donné, en revanche, de constater le traitement de faveur qui est fait aux entreprises capitalistes, au nom du mythe de l'industrialisation, mais sans doute surtout en raison de l'influence dominante qu'elles exercent sur le pouvoir.

Il s'agit en l'occurrence de l'aide à l'investissement qui figure au chapitre 44-98 et concerne les bonifications d'intérêt que l'Etat s'est engagé à verser pour réduire la charge de certains emprunts à caractère économique; cette aide, qui est en augmentation de 25 p. 100, s'élève à 498 millions pour 1972. Or, en 1971, plus des trois quarts sont allés au secteur privé, le reste étant attribué aux entreprises nationales. La dotation de 1972 sera certainement répartie selon des proportions analogues.

L'augmentation de l'ensemble des dépenses militaires se poursuit en 1972, et même s'accélère, avec une certaine régularité; elle était, en 1969, par rapport à l'année précédente, de 3,9 p. 100; elle atteint 8,1 p. 100 pour 1972.

C'est essentiellement sur les dépenses en capital que portent les majorations de crédits et parmi celles-ci figurent en première place les autorisations de programme concernant la force de frappe qui augmentent dans des proportions considérables: 29 p. 100 pour l'atome, 25 p. 100 pour les engins, 17,5 p. 100 pour les armements nucléaires. En revanche, les armements classiques sont plus modestement dotés, puisque l'augmentation est de 2,4 p. 100 seulement pour les fabrications d'armements destinés à l'armée de terre et que le matériel aérien voit même ses crédits diminuer.

Il est intéressant de noter, d'autre part, que le programme civil de défense, qui figure au budget des charges communes est doté seulement de 13 millions d'autorisations de programme. On est donc en droit de dire qu'aucun effort sérieux n'est fait pour protéger la population civile, ce qui nous semble réduire à néant l'effet de dissuasion de notre force nucléaire.

Mais nous sommes ici dans un domaine où l'esprit de continuité domine sur l'esprit d'ouverture. Le Gouvernement et sa majorité n'osent pas revenir sur les options militaires de la V^e République, bien que l'évolution des rapports internationaux montre chaque jour davantage la vanité d'un armement nucléaire à l'échelle d'un pays de dimension moyenne, comme la France.

L'examen des recettes publiques conduit à dénoncer, comme chaque année, les très graves imperfections du système fiscal français, qui est à la fois injuste et anti-économique. Les impôts directs permettent, en principe du moins, de graduer la charge fiscale selon les ressources des personnes physiques et des sociétés qui y sont soumises; or leur place dans notre fiscalité est globalement insuffisante.

Au contraire, les impôts indirects, qui s'appliquent aux produits et aux services, frappent les consommateurs, c'est-à-dire toute la population, quelles que soient les ressources de chacun; ils sont donc contraires à l'équité, même si les taux ne sont pas les mêmes selon les produits, la notion de produits de luxe ou de consommation courante étant assez difficile à préciser; mais ils sont aussi un facteur important de renchérissement du coût de la vie et freinent la consommation intérieure et le développement de l'économie.

La taxe à la valeur ajoutée, qui est la pièce maîtresse de notre fiscalité indirecte, est progressivement appliquée par les pays du Marché commun. Mais c'est en France que les taux de la T. V. A. sont les plus élevés et que la proportion des impôts indirects, par rapport aux ressources totales de l'Etat, est la plus forte.

Cependant, les impôts directs, auxquels vont en principe nos préférences, ne sont pas, dans leurs modalités d'application, exempts de critiques.

Le produit de l'impôt sur les sociétés s'est beaucoup moins accru que celui de l'impôt sur les personnes physiques, alors que nombreuses sont les sociétés industrielles et commerciales qui font des bénéfices considérables et pourraient donc beaucoup plus largement contribuer au financement des dépenses publiques.

Le régime actuel de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est loin de satisfaire aux exigences de l'équité. Les exonérations et les dégrèvements dont bénéficient les titulaires de petits revenus ne compensent même pas le surcroît relatif de charges qu'ils supportent du fait de la fiscalité indirecte très lourde qui frappe leurs dépenses de consommation courante.

La baisse continue du pouvoir d'achat du franc qui résulte de l'inflation a entraîné une augmentation des revenus nominaux et accru dans d'énormes proportions le nombre des contribuables assujettis à l'impôt sur le revenu, alors que, pour le même pouvoir d'achat réel, ceux-ci étaient autrefois exemptés; aussi les petits et moyens contribuables voient-ils, à application de barème égal, leur situation se dégrader d'une année à l'autre.

La modification en hausse de 5 p. 100 du barème, que le Gouvernement a admise, ne tient même pas compte de la hausse des prix qui est officiellement estimée à 5,6 p. 100 en 1971. Aussi présenterons-nous un amendement tendant à aménager les tranches du barème dans la même proportion.

En contrepartie, nous proposerons, pour faire face à l'augmentation de dépenses qui en résultera, de maintenir les majorations de cotisations prévues par l'article 2 de la loi de finances de 1971, qui touchent les contribuables les plus aisés.

Des députés de la majorité, sensibilisés sans doute par l'échéance électorale qui approche, se sont émus du non-respect par le Gouvernement des engagements pris pour 1972 lors du vote du budget précédent, à savoir la réduction de 3 p. 100 de l'impôt sur les revenus provenant de sources autres que les salaires et l'aménagement du régime des revenus déclarés par les tiers. Mais ces protestations véhémentes n'ont eu que des résultats très limités.

A l'issue de tractations au sein de la majorité, la réduction de 3 p. 100 s'appliquerait aux revenus ne dépassant pas 15.000 francs. Nous estimons que ce plancher de ressources devrait être sensiblement relevé, ce qui permettrait de dégrever les petits commerçants et les artisans, contribuables particulièrement dignes d'intérêt, car l'évolution des structures commerciales vers la concentration entraîne un effondrement de la valeur vénale des fonds de commerce, qui équivaut à une dépossession très importante de patrimoine, souvent tragique à l'approche de la retraite.

En ce qui concerne les revenus déclarés par les tiers, l'article 7 de la loi de finances pour 1971 prévoyait qu'un « régime spécial d'imposition » serait prévu pour 1972, régime qui devait avoir son fondement sur le critère objectif du degré de connaissance par l'administration des revenus dont la réalité est attestée par les tiers.

Or, aucune disposition ne figure dans le budget en application de l'engagement pris par le Gouvernement. Il s'agit pourtant d'une mesure d'équité concernant certaines catégories professionnelles particulièrement dignes d'intérêt.

Les discussions qui ont eu lieu à l'Assemblée nationale au sujet de l'emprunt Pinay ont permis de développer les arguments d'ordre juridique et moral qui militent en faveur de la conversion de ces titres ou de la disparition de certains privilèges qui leurs sont attachés.

L'engagement pris par M. Giscard d'Estaing d'exiger que soient consignés sous dossier par le notaire, entre la date du décès et celle du règlement fiscal de la succession, les titres de rente 3,5 p. 100 que possédait le défunt ne nous paraît pas devoir faire disparaître le scandale d'un emprunt qui est devenu un moyen courant d'échapper, notamment, aux droits de succession et de mutation entre vifs.

L'évasion de la matière imposable serait considérable et les recettes perdues atteindraient, si l'on en croit certaines déclarations faites dans une autre enceinte, entre 1 et 2 milliards de francs.

Afin de clarifier le débat et de permettre au Sénat de se faire une opinion sur une affaire d'une telle importance, nous vous demandons, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir nous communiquer les estimations de l'administration sur le montant des recettes fiscales perdues du fait de l'existence de cet emprunt ; nous sommes convaincus que vos services disposent de tous les éléments nécessaires pour procéder à ce calcul, qui a d'ailleurs certainement été effectué.

Si le manque à gagner pour le Trésor est de l'importance que nous avons mentionnée, on ne voit pas pourquoi le Gouvernement ne convertirait pas cet emprunt, solution qui est parfaitement légale, conforme aux engagements pris à l'égard des souscripteurs et qui, par conséquent, ne porterait nullement atteinte au crédit de l'Etat.

Le silence du Gouvernement pouvant être diversement interprété, nous nous permettons, monsieur le secrétaire d'Etat, d'insister auprès de vous pour qu'une réponse claire et dépourvue d'ambiguïté nous soit donnée à ce sujet.

Le projet de budget traduit bien, selon nous, les hésitations du pouvoir, qui ne veut pas admettre la contradiction fondamentale qui existe entre les exigences d'une orthodoxie financière rigoureuse et les nécessités de la conjoncture économique française.

D'une part, sur le plan financier, l'accent est mis, comme au cours des deux dernières années, sur l'équilibre comptable strictement réalisé des charges et des ressources de l'Etat.

Mais il ne semble pas que cette absence de déficit ou d'impasse soit propre à juguler une inflation qui, à l'heure actuelle, n'est pas d'origine spécifiquement budgétaire.

D'ailleurs, peut-on croire vraiment à cet équilibre ? Et c'est là qu'apparaît, selon nous, le second terme de la contradiction.

D'autre part, en effet, sur le plan économique, le Gouvernement laisse transparaître sa crainte d'une véritable récession, mais ne la matérialise pas dans les diverses hypothèses qu'il a retenues.

Celles-ci sont à la fois peu précises et trop optimistes et on peut se demander si elles n'ont pas été arrêtées pour faire apparaître l'équilibre financier qui était, par principe, recherché.

M. le ministre de l'économie et des finances n'a-t-il pas déclaré — et qui l'en blâmerait ? — qu'il prendrait toutes mesures nécessaires à une relance de l'économie si la situation se dégradait ?

Cette éventualité nous paraît d'autant plus probable que l'accroissement prévu des investissements publics est beaucoup trop faible pour compenser la progression, moins forte que par le passé, de notre consommation intérieure et de nos exportations et pour maintenir en France une activité économique élevée.

Au lieu de tenter de prévenir les événements, en prenant dès maintenant des mesures énergiques pour relancer notre économie, le pouvoir fait preuve d'un timide attentisme.

Comment pourrait-il en être autrement puisqu'il s'est condamné à l'impuissance en abandonnant aux forces capitalistes des secteurs toujours plus vastes de l'économie et en leur laissant ainsi dominer l'Etat ?

Pour les mêmes raisons, on ne saurait être surpris de l'immobilisme qui règne en matière sociale : ce budget n'apporte aucune réforme à notre système fiscal, qui demeure toujours aussi injuste ; quant aux quelques mesures sociales qui y figurent, ce sont le plus souvent des ajustements rendus inévitables par la hausse du coût de la vie.

Le Gouvernement ne dispose plus d'une autorité suffisante pour faire face aux graves périls qui menacent le pays, et au premier rang desquels figure le chômage, car il ne peut plus compter sur l'appui des classes laborieuses, dont il a depuis trop longtemps négligé les légitimes aspirations.

N'ayant eu aucune responsabilité dans les orientations économiques et financières qui ont été décidées et maintenues avec une réelle constance depuis treize années et entendant rester logique avec lui-même, le groupe socialiste persistera dans son refus d'accorder son soutien à une politique qu'il a toujours désapprouvée et dont ce projet de budget demeure la fidèle expression. (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes et sur quelques travées à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Marcel Pellenc, président de la commission. Monsieur le président, à ce moment du débat, il serait sage de suspendre la séance pour la reprendre à vingt et une heures trente.

M. le président. Vous avez entendu la proposition de M. le président de la commission.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures vingt minutes, est reprise à vingt et une heures quarante minutes, sous la présidence de M. Alain Poher.*)

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale (n° 26 et 17, 1971-1972).

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Jacques Duclos.

M. Jacques Duclos. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, tout d'abord je veux regretter l'absence de M. le ministre de l'économie et des finances, qui est venu cet après-midi à la messe chantée et qui n'est pas là pour l'office du soir où il y a moins de monde. Je regrette qu'il ne soit pas là parce que je lui aurais dit un certain nombre de choses, que je vous dirais cependant, monsieur le secrétaire d'Etat, afin que vous les lui transmettiez.

La discussion du projet de budget pour 1972 se déroule dans un climat d'incertitude, de crainte, de « morosité », comme dirait M. le Premier ministre. M. le ministre de l'économie et des finances, qui essaya de donner un ton optimiste à ses propos, a, dans les premiers mots de son discours à l'Assemblée nationale, employé une formule rappelant un poème célèbre de Jacques Prévert. C'est en général lorsque les choses ne vont pas bien que les ministres des finances mettent un peu de poésie dans l'aridité de leur éloquence.

Je me rappelle avoir entendu il y a plus de quarante-cinq ans, alors que j'étais jeune député, Joseph Caillaux, ministre des finances, introduire des vers de Verlaine dans la péroraison d'un discours financier qu'il voulait décisif et qui amena sa chute. (*Sourires.*)

M. le ministre de l'économie et des finances d'aujourd'hui est plus discret sur le plan de la poésie et il ne risque pas de perdre sa place, assuré qu'il est de la fidélité d'une majorité qui, pour la frime, fait semblant de se fâcher — je parle de ce qui s'est passé à l'Assemblée nationale — mais ne pousse jamais assez loin ses tendances contestataires pour pouvoir inquiéter le Gouvernement.

D'ailleurs, c'est beaucoup moins sur le plan budgétaire que sur le plan politique que se manifeste une certaine fraîcheur de rapports entre l'U. D. R. et le parti de M. le ministre de l'économie et des finances, car l'esprit de concurrence, animé par des ambitions contradictoires, peut à certains moments n'être pas un facteur d'harmonie. Mais, sur le fond, les uns et les autres se ressemblent étrangement et j'ai remarqué que, pour présenter le budget, M. le ministre de l'économie et des finances avait eu la prudence, à l'Assemblée nationale, de se placer sous la protection du chef de l'Etat.

Ce qui se dégage de la présentation du budget, c'est que l'on donne l'impression de minimiser l'ampleur des contradictions et des phénomènes de crise qui caractérisent le système économique qui est celui de la France. La vérité est que de graves menaces pèsent sur l'avenir de l'économie française et il semble bien, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous en êtes conscient, ou du moins que votre ministre de l'économie et des finances en est conscient, puisqu'il a mis en avant trois éléments de protection — sa « troïka », pour reprendre son expression — à savoir : les exportations, les investissements et la consommation.

Les exportations devraient, selon les prévisions ministérielles, atteindre 127 milliards de francs en 1972 ; les équipements des entreprises de l'Etat, des collectivités locales et la construction de logements progresseront, nous a-t-on dit, de 5,6 p. 100 et seront de l'ordre de 254 milliards de francs. Quant à la consommation des ménages, elle devrait, selon les plans gouvernementaux, connaître une progression de 5,4 p. 100 en 1972 pour atteindre le niveau de 574 milliards de francs.

D'après cette perspective, le ministre de l'économie et des finances a ramené le taux de croissance de la production qui, d'après le VI^e Plan, devrait être de 5,8 p. 100 à 6 p. 100, à un taux inférieur allant de 5 à 5,2 p. 100 et il souligne, d'un ton conquérant, que les prévisions plus importantes de baisse envisagées par d'autres pays européens n'ont pas été retenues par la France.

La production intérieure brute atteindra, d'après les plans du Gouvernement, 887 milliards de francs en 1972, mais il reste à savoir si le premier élément de la « troïka », relatif aux exportations, répondra aux espérances officielles.

En ce qui concerne le troisième élément, à savoir la consommation, il dépend de la hausse des prix et du pouvoir d'achat des masses populaires. Or nous vivons à un rythme annuel de hausse de 6 p. 100. Nous avons modifié l'indice d'après lequel les hausses de prix sont évaluées, mais le fait de modifier la graduation du thermomètre ne change absolument rien à la température. Et s'il est vrai que vous envisagez de limiter les hausses de prix à la consommation au taux mensuel de 0,3 p. 100, ce qui donnerait un taux annuel de 3,6 p. 100, il est non moins vrai que M. le ministre des finances avait envisagé l'an dernier une hausse de prix moindre que celle à laquelle nous avons assisté.

Les faits n'avaient pas suivi les prévisions ministérielles. Il faut bien dire, à ce sujet, que la crise monétaire à laquelle nous assistons porte en elle les signes annonciateurs d'une crise économique. Si l'on se réfère aux clignotants du VI^e Plan, on constate, en effet : des hausses de prix dans tous les pays impérialistes, avec extension du chômage ; un retard des salaires par rapport aux prix et, par cela même, une baisse des salaires réels, des ressources des retraités et des revenus des classes moyennes ; une baisse des revenus des petits cultivateurs ; une baisse des prix des produits de base du tiers monde, ce qui aggrave les termes des échanges des pays sous-développés alors que le rétablissement de la balance commerciale des Etats-Unis en est facilité, sans être pour autant équilibré.

Dans son numéro du 29 octobre dernier, le journal *Le Monde*, évoquant le problème des exportations françaises et de la double parité du franc, écrivait : « Pour la France, il s'agit de concéder à ses exportateurs l'avantage qu'ils ont actuellement sur leurs principaux marchés, et notamment sur le plus grand d'entre eux, le marché allemand, 21 p. 100 du commerce extérieur de la France. » Mais en réfléchissant à cette situation, on se prend à penser, monsieur le secrétaire d'Etat, au mot de Madame Laetitia, mère de Napoléon, à la fois surprise et inquiète des victoires de son fils, qui disait : « Pourvu que ça dure. » Sans doute avez-vous réglementé les prix et les marges concernant la banane, les œufs, les jambons et épaules cuits de façon industrielle, le chocolat en tablettes, et vous avez laissé entendre qu'il s'agit là d'un avertissement. Mais il n'empêche qu'il peut y avoir une différence parfois assez sensible entre les prévisions gouvernementales et la réalité.

Comme l'écrivait ces jours derniers un organe de presse, la bataille des prix est une de celles que notre Gouvernement n'est pas sûr de gagner. On voit se multiplier des déclarations rassurantes qui donnent l'impression d'avoir pour objet d'exorciser, en quelque sorte, la crise, mais les mots sont impuissants devant la réalité des faits.

Et pour en revenir au problème des prix, on peut dire que, dans la perspective d'une persistance des hausses, de graves conséquences en résulteront tant sur l'élément « Exportation » que sur l'élément « Consommation » de la « troïka » giscardienne, ainsi, d'ailleurs, que sur le troisième élément que constituent les investissements. Si la bataille des prix n'est pas gagnée, nous assisterons à la réduction des exportations, nos produits étant trop chers, au ralentissement des investissements et à la diminution de la consommation.

Cette situation met en évidence le fait que le système capitaliste est sérieusement détraqué et qu'il est en état de crise non seulement économique et sociale, mais aussi politique — comme en témoignent les remous qui agitent la majorité — et morale, comme le prouvent les scandales financiers qui donnent une singulière idée de la probité de certains hommes des milieux dirigeants qui semblent mélanger trop facilement les questions d'intérêt privé et les mandats électifs qui sont d'intérêt public.

A ce sujet, on a parlé hier — ou aujourd'hui même — de rendre obligatoire la publication du montant des biens possédés par les parlementaires, ce qui est parfaitement légitime et ne nous dérange nullement. Mais il ne faut pas s'arrêter là. Il faut aller plus loin et appliquer cette même règle aux ministres et aux membres des cabinets ministériels que l'on voit passer trop souvent et trop facilement peut-être du secteur public au secteur privé avec le standing et les relations découlant de leurs anciennes fonctions.

C'est parce que l'on peut appliquer au système actuel la célèbre formule du héros shakespearien Hamlet : « Il y a quelque chose de pourri au royaume de Danemark », qu'il faut aller jusqu'à la racine du mal qui s'étend en divers domaines et provoque une véritable crise morale.

A propos de cette crise morale, le journal *Nord-Eclair* qui est, je crois, centriste écrivait naguère : « Le capitalisme est contesté. Certains l'estiment dépassé. Dans une société qui vit du profit, la légitimité de ce profit est controversé ». Ecoutez bien ! « Nos entreprises hésitent à avouer qu'elles gagnent de l'argent au fisc, bien entendu, mais aussi à leur personnel et au public, en général ». Voilà qui est bien dit et cela nous donne une idée assez précise de l'origine de la fraude fiscale dont je me propose de parler en même temps que du dégoût qu'inspire de plus en plus le régime actuel.

Comment ce régime ne serait-il pas en cause quand on voit le climat de jungle qui règne à l'échelle internationale. D'un côté, le président Nixon veut que les Américains achètent moins de produits étrangers, notamment japonais et allemands, mais vendent davantage de produits américains à l'étranger.

Dans de telles conditions, les Japonais et les Allemands vont essayer de trouver des débouchés dans des pays autres que les Etats-Unis.

De la sorte, les affrontements commerciaux vont devenir de plus en plus sévères et vont se dérouler dans une situation alourdie par la crise monétaire qui, partie du dollar, c'est-à-dire de la monnaie du pays capitaliste le plus puissant, a gagné l'ensemble du système capitaliste, ce qui évidemment fait l'affaire des spéculateurs internationaux qui ont comme champ d'action privilégié le marché des euro-dollars.

C'est, dans ces conditions, que l'inflation américaine est importée en France et si, chez nous, un double marché des changes a été établi avec le franc commercial maintenu à sa parité antérieure et le franc financier qui flotte par rapport aux autres devises, la source des profits pour les spéculateurs n'a pas été tarie pour autant.

C'est pourquoi il ne serait pas inutile, à mon sens, qu'une commission parlementaire d'enquête, relative au fonctionnement du marché des euro-dollars, soit désignée de façon à mettre à nu les agissements spéculatifs qui ont nui aux intérêts de la France.

Il serait très intéressant aussi, pour le pays, de savoir comment des sociétés fictives s'étaient constituées pour frauder sur la T.V.A. avant sa généralisation, en fournissant de fausses factures et comment les hommes de paille de ces sociétés qui sont appelés des « taxeurs », ce qui, par une altération du langage, a donné les « sociétés taxis », ont changé de champ d'activité et se livrent à une sorte de va-et-vient des capitaux.

Il y aurait intérêt à ce que le peuple de France sache comment des prêts fictifs étrangers peuvent couvrir des évasions de capitaux, comment des sommes importantes, détournées de la comptabilité de certaines sociétés par l'intermédiaire des « sociétés taxis », peuvent y être réintroduites sous forme d'un prêt consenti par une autre « société taxi », l'entreprise payant seulement, dans ces conditions, les intérêts à la « société taxi » prêteuse.

Il serait intéressant que le peuple sache comment les sociétés américaines bénéficient de privilèges fiscaux qui ont été dénoncés, mais en privé seulement, par la commission de la Communauté européenne selon laquelle les investissements américains, sur le vieux continent, se font avec l'argent européen.

Aussi n'est-il pas surprenant que les investissements américains en France aient triplé depuis 1958 grâce aux euro-dollars alors que les investissements ouest-allemands dans notre pays sont six fois plus importants que les investissements français dans la République fédérale allemande.

Quand on pense qu'il y a en circulation à travers le monde environ 60 milliards d'euro-dollars, ce qui est l'équivalent des réserves en devises des dix pays capitalistes les plus riches du

monde, on peut se faire une idée de l'ampleur extraordinaire du processus d'inflation qui secoue durement le monde capitaliste.

Avec les euro-dollars qui sont basés sur la production américaine et qui ne sont plus convertibles en or, le Gouvernement américain a en quelque sorte utilisé la méthode des assignats qui marqua l'histoire financière de la grande Révolution française.

Les assignats, dont on trouve des échantillons dans les musées historiques, étaient basés sur la vente des biens nationaux. Mais on en avait émis beaucoup, à savoir : pour plus de 45 milliards de francs, dont 800 millions seulement furent remboursés au 1/344 de leur valeur initiale.

Sans doute n'en est-on pas là en ce qui concerne les euro-dollars, mais on comprend que cette monnaie n'inspire pas une très grande confiance et dans ce climat d'inquiétude les spéculateurs ont beau jeu de développer leur coupable activité.

A ce point de mon exposé, je voudrais demander quelles sont les raisons qui ont motivé la suppression, dans le rapport général, du passage situant le rôle joué par les Etats-Unis dans le développement de la crise monétaire et parlant de la politique gouvernementale avec moins d'optimisme que le ministre des finances. Ce n'est pas un erratum. J'ai pris cela pour une sorte de changement d'attitude.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Jacques Duclos. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. Je vous remercie de me permettre de vous interrompre. Je peux vous dire simplement que c'est parce que ces quatre pages figurent *in extenso* dans l'introduction...

M. Jacques Duclos. Pas tout à fait.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. ... mot à mot, virgule par virgule et qu'elles ont été reproduites par erreur deux fois. C'est tout.

M. Jacques Duclos. C'est ce qu'il fallait dire, monsieur le rapporteur général. Votre erratum donne une impression fâcheuse. On dirait que vous avez été censuré ou que vous vous êtes censuré.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. Pas du tout.

M. le président. Vous êtes rassuré, monsieur Duclos.

M. Jacques Duclos. Je vérifierai le texte. Enfin, je constate que vous ne retirez rien de ce que vous avez écrit.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. Rien du tout.

M. Jacques Duclos. Il y a de très bonnes choses dans ce texte. Il n'est pas pro-gouvernemental, il est plutôt anti. Par conséquent, cela ne me dérange pas du tout.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. Il n'est ni anti, ni pro-gouvernemental.

M. Jacques Duclos. M'adressant maintenant, en vous remerciant, monsieur le rapporteur général, à M. le secrétaire d'Etat, je veux lui dire que sans doute le Gouvernement vit dans l'espoir de voir se rétablir la fixité des parités monétaires et se terminer la période de flottement des monnaies. Mais il n'empêche que la monnaie de réserve internationale qu'était le dollar ayant été atteinte dans sa substance, la méfiance règne et il n'est pas surprenant d'apprendre que les pays producteurs de pétrole, qui avaient voici quelques mois encore signé un accord relatif au prix du pétrole, demandent sa révision en raison de la dévaluation de fait du dollar.

Ce que l'on peut voir clairement, c'est que le VI^e Plan, dès la première année, apparaît fort compromis.

En ce qui concerne la politique gouvernementale d'industrialisation, qui en constitue la donnée de base, où en est-on ? Il semble que les emplois du secteur tertiaire augmentent plus vite que les emplois du secteur secondaire, c'est-à-dire de l'industrie.

Quand on connaît le caractère usuraire du capitalisme français, souligné par Lénine dans son célèbre ouvrage : « L'impérialisme, stade suprême du capitalisme », on comprend mieux le retard relatif pris par la France dans certains secteurs. Ce retard est également dû, en partie, à la politique colonialiste de nos gouvernants.

La spéculation et des activités autres qu'industrielles exercent de puissants attrait sur les capitaux disponibles et l'on a de plus en plus l'impression que votre système est incapable de sortir la société française de l'état de crise dans lequel elle se débat.

Que peuvent penser par exemple, monsieur le secrétaire d'Etat, les sidérurgistes de la Lorraine lorsqu'ils apprennent que la firme de Wendel-Sidélor va dans les prochaines années supprimer 12.000 emplois ? Ces travailleurs ne peuvent pas ne pas être indignés par de telles perspectives car ce qui va en résulter, pour eux, ce sont le chômage et la misère. Il se peut que des licenciements, effectués en Allemagne de l'Ouest, frappent des ouvriers français, des frontaliers qui travaillent là-bas et qui reviendront chez eux privés de leur gagne-pain.

Le Gouvernement n'a pas le droit, en présence d'une telle situation, de jouer le jeu de Ponce-Pilate et il ne saurait se contenter de prétendre que la situation n'est pas aussi grave que d'aucuns l'affirment. En tout cas, vous devriez déjà avoir répondu à la proposition de la C. G. T. relative à la tenue d'une conférence nationale de l'emploi avec la participation de représentants des syndicats ouvriers, du patronat et du Gouvernement.

Cela est d'autant plus indispensable que le nombre de licenciements collectifs ne cesse de s'accroître. Aux 12.000 licenciés de de Wendel-Sidélor, s'ajoutent 1.000 travailleurs licenciés par la firme Roussel-Uclaf, 550 licenciés à Bar-le-Duc par la Société générale d'hydraulique et de mécanique, 295 licenciés à Caen par la Société Nord-Ouest alimentation, etc. Et cela se produit alors que le nombre de demandes d'emplois non satisfaites est en augmentation.

En présence d'une telle situation, on est en droit de penser que les propos de M. le Premier ministre et ceux de M. Ceyrac, vice-président du Conseil national du patronat français, tendant à tranquilliser les Français au sujet du problème de l'emploi relèvent plus de la psychologie des foules que des réalités économiques.

Dans un récent numéro du journal de l'U. D. R. *La Nation*, un article intitulé « Les doctrinaires du chômage » montre la crainte qu'éprouve la majorité à entendre parler du chômage.

Pourtant, il ne cesse de s'accroître, pouvons-nous dire, tout comme Galilée disait : « Et pourtant, elle tourne ». Parmi les chômeurs, beaucoup de jeunes voient avec colère s'étaler devant eux, à leur entrée dans la vie active, les méfaits d'une société qui laisse sans travail non seulement des jeunes travailleurs, qualifiés ou non, mais aussi de jeunes intellectuels qui, les bras pleins de diplômes, restent sur le pavé pénétrés d'une colère qui est à la mesure de leur déception.

J'ai tenu à consacrer la première partie de mon intervention aux problèmes relatifs à la situation économique, car c'est de cela que tout dépend, avant d'en venir à d'autres problèmes relevant plus directement de la loi de finances.

Voyons donc maintenant quelles sont, pour le budget de 1972, les origines des recettes de l'Etat qui vont s'accroître de près de 18 milliards par rapport au budget de l'an dernier, la priorité étant donnée aux impôts de consommation, ceux qu'on paye sans s'en apercevoir.

En effet, les impôts directs représentent 30,6 p. 100 du total des recettes, les impôts sur la fortune 4,3 p. 100 et les impôts indirects 65 p. 100, la T. V. A. représentant à elle seule 47,1 p. 100 des recettes fiscales.

Parmi les impôts directs, on compte l'impôt sur le revenu des personnes physiques qui frappe dix millions de foyers et qui rapportera 34,3 milliards de francs, en augmentation de 4 milliards de francs sur l'année dernière, tandis que l'impôt sur les sociétés ne rapportera que 19 milliards de francs. Or, en 1959, le rendement des deux impôts était équivalent, ce qui veut dire que, pour les travailleurs, de 1959 à 1972, l'impôt a été multiplié par six et, pour les sociétés, par trois et demi. Après cela, on nous dira que tous les Français sont égaux devant la loi !

S'il en est ainsi, c'est parce que, sous prétexte d'amortissements et d'investissements, les sociétés sont bénéficiaires d'exonérations fiscales, ce qui accroît d'autant la part à payer par les autres contribuables. Les exonérations s'appliquent même aux sommes destinées à l'intéressement qui, de ce fait, est payé non par les sociétés, mais par la masse des contribuables. (*Très bien ! sur les travées communistes.*)

Quand on pense que, sur trois sociétés, il y en a une qui prétend être en déficit, on peut se faire une idée de l'ampleur de la fraude, à tel point qu'un ancien magistrat a pu publier un livre intitulé « Les industriels de la fraude fiscale ».

Dans la préface de ce livre, due à la plume du président de la chambre criminelle de la cour de cassation, on peut lire ces deux phrases significatives : « Cette fraude émane surtout des manieurs d'argent chez lesquels elle atteint des proportions inquiétantes ». A cette constatation s'en ajoute une autre qui dit bien ce qu'elle veut dire : « On connaît la phrase d'un escroc habile à utiliser au maximum les faiblesses des textes nouveaux : Faites des lois, messieurs faites des lois, vous nous donnez chaque fois les moyens de les tourner ». (*Rires sur les travées communistes.*) Voilà qui doit faire réfléchir le Gouvernement et les parlementaires que nous sommes !

A la vérité, les fraudeurs du fisc peuvent s'en donner à cœur joie et c'est la masse des contribuables qui paye à leur place.

Pour ce qui est de votre budget, il comporte quelques crédits supplémentaires pour les investissements, c'est vrai, mais il tend beaucoup plus à maintenir une activité économique qui risque d'être défallante qu'à assurer son expansion.

En matière de logements, de transports, d'urbanisation, de protection de la santé, vos crédits sont loin de correspondre aux besoins. Il en est de même en ce qui concerne la politique familiale, la promotion permanente des travailleurs, le développement de la recherche scientifique, l'essor culturel et la place de la jeunesse dans la société.

Comme le souligne notre programme pour un gouvernement démocratique et d'union populaire, il est indispensable, pour permettre à chacun de vivre mieux en créant les conditions du progrès social, de donner une orientation entièrement nouvelle à la politique économique de notre pays et de procéder à une transformation profonde des structures économiques.

Dans notre esprit, le programme repose sur les principales dispositions ci-après : intervention des travailleurs et de leurs organisations dans la gestion, à tous les niveaux, des entreprises, des administrations, des collectivités locales et de l'Etat ; nationalisation démocratique des groupes monopolistes industriels et bancaires qui dominent les secteurs clés de l'économie ; remplacement de la concurrence par la compétition et la coopération entre les grandes entreprises nationalisées dans le cadre des moyens et des objectifs du plan démocratique ; équilibre des ressources et des dépenses de la balance des paiements dans la stabilité des prix et de la monnaie.

La cohérence de ce programme tient dans la mise en conformité de l'expansion économique et du progrès social avec le progrès scientifique et technique

On ne peut résoudre les problèmes posés devant nous en utilisant des procédés qui ont montré leur inefficacité. Aussi disons-nous dans notre programme de gouvernement que la « nationalisation des monopoles des secteurs clés de l'industrie, celle du secteur bancaire et financier et la réforme démocratique des circuits de financement sont indispensables pour mobiliser au mieux les ressources productives, supprimer les gaspillages les plus importants, satisfaire rapidement les besoins privés et collectifs les plus pressants des travailleurs ».

Voilà ce que souligne notre programme, qui ajoute au sujet de la fiscalité que « l'extension de la T. V. A. au commerce de détail, à l'agriculture et à l'artisanat, la suppression de la taxe sur les salaires et la hausse des taux de la T. V. A. ont entraîné une ponction supplémentaire sur les revenus, ont été un facteur de hausse des prix, ont permis d'accélérer la concentration et de restreindre les libertés communales ».

La réforme démocratique de la fiscalité, telle que nous la concevons dans notre programme, doit avoir pour double objectif d'accroître « les prélèvements sur les entreprises — tout en tenant compte de la situation particulière des entreprises nationales et des petites et moyennes entreprises — et de diminuer au contraire les prélèvements effectués sur les revenus des travailleurs ».

C'est pourquoi nous demandons dans notre programme que « la part des impôts sur la consommation dans l'ensemble des recettes fiscales soit réduite, notamment grâce à une diminution du poids de la T. V. A. sur les produits de large consommation, les produits pharmaceutiques, les produits nécessaires à l'agriculture, les services du secteur sanitaire et social, l'enseignement et la culture ».

Nous demandons aussi que « la T. V. A. soit supprimée sur les produits de toute première nécessité ».

Enfin, en ce qui concerne les collectivités locales, nous sommes d'autant plus fondés à demander le remboursement des sommes versées à l'Etat au titre de la T. V. A. que le projet de loi en discussion prévoit avec la suppression du butoir le remboursement de cette même T. V. A. aux entreprises, ce qui va représenter 3 milliards de crédit d'impôt, en augmentation de 300 millions par an.

Vous êtes maire, monsieur le secrétaire d'Etat, et vous savez de quoi je parle. Par conséquent, vous conviendrez avec moi qu'il est anormal de rembourser la T. V. A. à des entreprises et d'en refuser le remboursement aux collectivités locales.

M. Louis Talamoni. Très bien !

M. Jacques Duclos. Il faut, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous vous expliquiez sur cette politique favorable aux sociétés capitalistes et hostile aux communes et aux départements. C'est si vrai que les départements de la région parisienne, qui sont contraints de voter chaque année une subvention à la R. A. T. P., payent la T. V. A. sur le montant de cette subvention. Il faut le faire, comme dit l'autre ! (Rires.)

Il serait préférable, au lieu de s'attaquer toujours aux mêmes, de supprimer les privilèges fiscaux dont bénéficient les sociétés, sans préjudice de l'impôt sur le capital et les grosses fortunes qui ne devrait pas se borner aux droits de mutation, auxquels les industriels de la fraude fiscale échappent, alors qu'ils sont trop lourds pour les petits patrimoines.

En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, nous considérons que la première tranche du barème devrait être au moins égale au montant annuel du S. M. I. C.

A ce sujet, six organisations de la région parisienne appartenant à la C. G. T., à la confédération syndicale des familles, à l'union nationale des vieux de France, au parti communiste français, au parti socialiste et à « Objectif 72 » se sont mises d'accord pour revendiquer que la première tranche d'abattement pour l'impôt sur le revenu soit portée à 8.000 francs par part, soit 16.000 francs pour deux parts, etc., ce qui souligne l'importance que revêt aux yeux des masses le problème de la fiscalité.

Pour les travailleurs, les frais professionnels à déduire du revenu devraient être portés à 15 p. 100 au lieu de 10 p. 100 et la déduction devrait être portée à 30 p. 100 au lieu de 20 p. 100.

Nous pensons qu'en outre les retraités devraient bénéficier de mesures spéciales et que des déductions particulières devraient porter sur les frais de garde d'enfants et en faveur des personnes seules ayant des enfants à charge.

Nous sommes d'avis que, le système de l'évaluation forfaitaire du bénéfice pour les petits commerçants, les artisans, les petits agriculteurs, les membres des professions libérales étant maintenu, les forfaits devraient être établis sur la base de monographies professionnelles soumises à des commissions paritaires — administration et organisations professionnelles — et publiées officiellement.

A cela je veux ajouter, monsieur le secrétaire d'Etat, que votre loi de finances comporte de regrettables oublis dont on a déjà parlé, du moins en partie, oublis qui concernent les commerçants, les artisans et les anciens combattants. Mais je crois que ces oublis sont volontaires et découlent d'une volonté délibérée plutôt que d'une mémoire défallante. A vous de nous dire ce qu'il en est !

Telles sont, mesdames, messieurs, quelques-unes des mesures figurant dans notre programme de gouvernement démocratique et d'unité populaire.

Il y a une différence sensible entre ce que nous proposons et ce que l'on nous propose parce que les intérêts défendus par le gouvernement d'aujourd'hui ne sont pas ceux que nous défendons.

C'est la politique néfaste exprimée dans le projet de budget que nous combattons, afin de lui substituer une autre politique répondant aux besoins, aux aspirations et à la volonté unitaire des masses populaires de France. (*Applaudissements sur les travées communistes et sur quelques travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs, c'est un grand honneur pour le secrétaire d'Etat au budget d'avoir à clôturer, dans cette haute assemblée, la discussion générale sur la présentation du projet de budget pour 1972, honneur d'autant plus redoutable que votre rapporteur général s'est acquitté, avec brio et avec l'esprit de nuance que nous lui reconnaissons d'une mission, qui pour lui aussi, était nouvelle.

Je le remercie tout particulièrement d'avoir situé ce débat, comme M. le ministre de l'économie et des finances l'avait souhaité, au niveau d'une réflexion sur les grandes orientations de notre politique économique. Mes félicitations vont également au nouveau président de votre commission des finances qui nous a donné une nouvelle preuve de son dynamisme et de la vivacité de son esprit critique.

Ayant eu le privilège en tant que président de la commission des finances de l'Assemblée nationale de travailler avec l'un et l'autre, je sais que sur le terrain des réalités ils savent rendre les rencontres faciles et très souvent largement positives.

Je vous apporte les regrets personnels de M. le ministre de l'économie et des finances de n'avoir pu lui-même, comme il l'aurait souhaité, répondre aux différentes questions posées au cours de ce débat. J'ai aussi le privilège de m'efforcer de répondre à votre attente, bien que ce soit un redoutable et périlleux honneur, d'autant que plusieurs orateurs ont reconnu très justement le grand talent, l'autorité et les éminentes qualités d'homme d'Etat de M. le ministre de l'économie et des finances.

Je voudrais me permettre d'évoquer un souvenir de jeunesse puisque M. Jacques Duclos en a évoqué un qui date de plus de quarante ans.

M. Jacques Duclos. De quarante-cinq ans !

M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat. C'était l'époque où, siégeant à la Chambre des députés, M. Duclos avait en face de lui, au cours de débats peut-être plus passionnés que ceux d'aujourd'hui, mon père qui livrait avec le même acharnement que lui un combat loyal de part et d'autre sur le plan d'idées, il faut bien le dire, radicalement opposées. Je m'efforcerais de garder l'esprit de raison et non de passion qui a caractérisé le débat d'aujourd'hui.

Avant de répondre avec autant de précision qu'il me sera possible aux questions et aux observations qui m'ont été présentées, je voudrais me féliciter du fait que le Sénat dispose depuis cette année de cinq jours supplémentaires pour l'examen du budget. Le Gouvernement se réjouit de ce progrès, ainsi que de toutes les améliorations qui peuvent permettre et faciliter l'examen et la discussion budgétaires.

Pour sa part il s'est efforcé cette année de clarifier la naturelle complexité des documents soumis à votre appréciation par une réforme de la nomenclature, dont vous avez eu une première illustration dans ce qu'il est convenu d'appeler « les jaunes ». Je veillerai, comme il me l'a été recommandé par plusieurs orateurs, en particulier par votre rapporteur général, à ce que les réponses aux questionnaires ne tardent pas à parvenir aux rapporteurs spéciaux et rapporteurs pour avis. Ces réponses, vous le savez, sont toujours délicates car elles ont valeur d'engagement et le Gouvernement se doit de veiller à ce que leurs termes soient aussi précis que possible.

J'en viens maintenant à l'analyse des questions qui ont été posées par votre rapporteur général et par les autres orateurs. J'évoquerai d'abord les thèmes de politique économique générale et je répondrai ensuite aux questions d'ordre fiscal et budgétaire.

Les préoccupations économiques ont d'ailleurs largement dominé ce débat. Le Gouvernement — et il s'en réjouit — a le sentiment que notre pays, étant sorti d'une longue période de protectionnisme économique, affronte sans ligne Maginot la concurrence internationale avec une ardeur, un goût de l'effort et de l'imagination qui appartient au génie de notre pays.

Les problèmes économiques sont appelés à dominer de plus en plus la vie politique, sociale et financière de notre pays. Il suffit de voir quelles répercussions les décisions monétaires prises au-delà de l'Atlantique ont eues sur l'économie mondiale et risquent peut-être d'avoir dans les mois qui viennent sur les activités de notre pays pour se rendre compte que désormais, l'univers économique n'a plus de frontières et qu'il n'est pas question d'en édifier de nouvelles qui pourraient nous donner l'illusion de nous mettre à l'abri.

Monsieur le rapporteur général, vous vous êtes tout d'abord demandé si les hypothèses relatives à cet environnement international ainsi qu'à notre développement économique n'étaient pas trop optimistes. Je ne le pense pas et je partage entièrement à ce sujet l'analyse développée à cette tribune avec beaucoup de pertinence par M. Bousch.

M. Louis Talamoni. Quel hasard !

M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat. Certes, il est effectivement très difficile d'effectuer des prévisions assurées dans le domaine international compte tenu de multiples incertitudes. L'organisation de coopération et de développement économique elle-même, ne se risque à faire des hypothèses chiffrées que pour le premier semestre 1972.

Les hypothèses que nous avons retenues apparaissent comme les plus vraisemblables. Les chiffres récemment avancés par l'O. C. D. E. confirment nos prévisions. Je crois donc qu'il faut se garder des psychoses de récession qui seraient précisément de nature à provoquer les événements que l'on souhaite éviter. Le pessimisme est une mauvaise action. Pessimisme, morosité, récession ne sont pas dans le vocabulaire du Gouvernement.

M. Maurice Coutrot. C'est la méthode Coué !

M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat. Il préfère l'organisation, la recherche, l'imagination, l'effort et l'action.

S'agissant des hypothèses économiques pour la France en 1972, M. Coudé du Foresto et M. Blin m'ont semblé peu enclins à l'optimisme. Que peut-on dire à ce sujet ?

Il faut savoir tout d'abord que les prévisions économiques qui sous-tendent le projet de budget sont parfaitement confirmées par les récentes prévisions d'un certain nombre d'instituts de conjoncture.

Les prévisions de la Communauté économique européenne et de l'O. C. D. E. sont également très voisines des nôtres.

Au demeurant, ces prévisions ne peuvent étonner que ceux qui ignorent ou qui feignent d'ignorer qu'au cours des dernières années l'économie française a connu régulièrement un taux de

croissance supérieur à celui de ses principaux partenaires. Quelles critiques auriez-vous pu prononcer s'il en avait été autrement ! Il est donc normal de mettre ce résultat à l'actif du Gouvernement et de la nation tout entière.

Ces prévisions d'ailleurs n'étonnent pas les observateurs étrangers. Evidemment, leur réalisation suppose des efforts, par exemple de la part des exportateurs, qui doivent utiliser les bonnes conditions de compétitivité pour progresser sur les marchés internationaux.

La plupart des orateurs ont évoqué la situation de l'emploi. Il faut tout d'abord tenir compte de l'impact du développement progressif de l'Agence pour l'emploi. La mise en place de cette institution nouvelle, dont chacun s'accorde à reconnaître la qualité et l'efficacité, permet une meilleure analyse des demandes d'emploi non satisfaites. On constate de ce fait une augmentation des demandes qui jusqu'ici n'étaient pas enregistrées aussi scientifiquement. Il est évident que ce phénomène n'est pas significatif d'une évolution conjoncturelle. De plus cette augmentation traduit d'une manière temporaire l'afflux des jeunes.

En effet, 550.000 jeunes se présentent chaque année sur le marché du travail et de l'emploi. Ces jeunes trouvent un emploi relativement vite, d'autant plus vite qu'ils ont au préalable reçu une formation professionnelle. Celle-ci est maintenant obligatoire pour les entreprises et le projet de budget traduit à cet égard un important effort financier. Le ministre de l'économie et des finances l'a d'ailleurs souligné avec force cet après-midi du haut de cette tribune.

Le chiffre des demandes d'emploi requiert en conséquence une analyse plus complète et plus prudente. En fait, la situation de l'emploi est caractérisée par une quasi-stabilité du nombre des chômeurs assistés, qui sont les seuls vrais chômeurs au sens habituel du terme.

Il serait inexact d'en conclure qu'il existe actuellement un problème réel de chômage. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problème. Au contraire, le Gouvernement est attentif aux phénomènes de chômage de frottement que peut entraîner la mutation rapide de notre économie, ainsi qu'aux inadaptations qui se manifestent parfois entre l'offre et la demande d'emploi. C'est pourquoi il fait porter l'effort, non seulement sur la formation professionnelle, mais également sur la mobilité de la main-d'œuvre. Ainsi que vous pourrez le constater dans la suite de la discussion budgétaire, les crédits de fonctionnement pour la formation professionnelle sont en augmentation de 20 p. 100 d'une année sur l'autre et les autorisations de programme consacrées à ces actions en faveur de l'emploi progressent de 55 p. 100.

Comme vous le savez également, le Gouvernement a décidé tout récemment l'institution d'une prime de mobilité en faveur des jeunes travailleurs. Il répond en cela à une préoccupation de notre jeunesse qui ne s'exprime peut-être pas toujours aussi clairement qu'il serait souhaitable. Les jeunes ne doivent pas être condamnés à chercher et à trouver de l'emploi là où leurs parents se trouvent et là où ils ont fait leurs études. Dans une économie moderne, les travailleurs doivent être mobiles et le Gouvernement doit s'efforcer de favoriser cette mobilité. S'il est possible et peut-être même souhaitable de créer des industries nouvelles et des emplois nouveaux dans les régions où il existe de la main-d'œuvre, il ne faut jamais perdre de vue cependant qu'une industrie doit s'implanter essentiellement là où elle est le mieux placée pour affronter la concurrence, pour garantir la stabilité de l'emploi et pour assurer le développement de ses activités.

M. Louis Talamoni. Et un profit maximum !

M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat. Maintenir des mineurs dans des régions minières qui sont en voie de régression n'est pas la formule la plus heureuse. Ce qui compte, c'est que des emplois correspondant à d'autres qualifications soient offerts dans les meilleures conditions, peut-être dans les mêmes régions.

Je souhaite, lorsque nous aborderons cet important sujet, que puissent être comparées avec objectivité les créations d'emplois auxquelles il est actuellement procédé sur l'ensemble du territoire et les diminutions d'emploi constatées, notamment dans les départements frontaliers, et auxquelles ont fait allusion certains orateurs.

A propos d'un de ces départements frontaliers, la Moselle, il a été fait allusion à la suppression de 12.000 emplois...

M. Jacques Duclos. Eh oui !

M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat.... au moment où, dans ce même département, de nombreux employeurs ne trouvent pas la main-d'œuvre qualifiée dont ils ont besoin en vue d'accroître les activités économiques de cette région.

M. Jacques Duclos. Dans quelle proportion ?

M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat. Dans une proportion à peu près équivalente à celle de la diminution des emplois. (*Exclamations sur les travées communistes.*) J'en parle en connaissance de cause ayant eu l'occasion, il y a quelques jours, de me rendre à Metz et de m'en entretenir avec les responsables économiques de cette région.

M. Louis Courroy. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Courroy, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Louis Courroy. Je voudrais non pas expliquer votre position, monsieur Duclos — je n'ai pas qualité pour le faire — mais rappeler que l'industrie textile des Vosges a connu, il y a sept ou huit ans, une crise grave : 90 à 95 p. 100 des usines ont fermé leurs portes, ce qui a entraîné le départ de toutes les personnes qui y étaient employées.

Nous n'avons pas organisé de mouvements extraordinaires mais tenté, avec les moyens normaux, officiels et privés, une reconversion. Je puis vous dire très sincèrement, et je vous prie de me croire, monsieur Duclos, que cette reconversion est réussie à 100 p. 100 et que si aujourd'hui on devait renvoyer les 450 ouvriers étrangers qui travaillent dans les usines de ma commune, toutes ces usines fermentaient.

M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat. Les problèmes d'épargne et de financement ont retenu l'attention de votre rapporteur général et celle de M. Armengaud.

M. Coudé du Foresto s'est inquiété de la part excessive, selon lui, de l'épargne à court terme. Je ne partage pas son sentiment sur ce point. Si l'on examine l'évolution des diverses formes d'épargne au cours de cette année, l'on constate que l'épargne longue par excellence, qui consiste dans la souscription d'obligations, a progressé de 30 p. 100 par rapport à 1970.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. A quel taux ?

M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat. Au taux du marché !

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. C'est-à-dire 8,75 p. 100.

M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat. Quant à l'épargne-logement, que l'on ne peut pas non plus qualifier d'épargne courte, sa progression sur les neuf premiers mois de l'année représente, en volume, la somme fort importante de 3.500 millions de francs.

M. Armengaud, pour sa part, a insisté sur la nécessité de fournir à notre économie les financements longs dont elle a besoin. Je pense que les mesures annoncées tout à l'heure à ce sujet par le ministre de l'économie et des finances vont dans le sens par lui souhaité.

Le Gouvernement a déjà pris et continue d'étudier des mesures d'animation de la Bourse. Si l'on parle de réanimation de la Bourse, monsieur Duclos, c'est bien le signe que le Gouvernement ne s'est pas penché que sur ce seul et unique problème et que s'il avait mené une politique purement capitaliste, aucun problème de réanimation de la Bourse ne se poserait.

La politique gouvernementale a aussi cherché à favoriser d'autres formes d'actions notamment d'actions sociales. Cela a été souligné au cours du débat lorsqu'il a été fait allusion à l'ampleur du budget social de la nation et aux fortes sujétions qui pèsent sur les entreprises. N'oublions pas, à cet égard, que notre économie repose essentiellement sur la vitalité et le dynamisme de nos entreprises quelles qu'elles soient, qu'elles appartiennent au secteur public, semi-public ou privé.

De récents accords économiques ont montré que certains pays, dont la philosophie politique était très proche de celle de M. Duclos, n'hésiteraient pas à passer de très importants contrats avec des entreprises privées de notre pays, souhaitant même que le nombre de ce genre de contrats aille en se multipliant.

M. Jacques Duclos. Cela prouve que vous êtes commerçant. C'est très bien, vous faites des affaires !

M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat. J'en ferai part aux auteurs de ce succès.

J'en reviens maintenant, si vous le voulez bien, aux questions fiscales. M. le rapporteur général et le président de votre commission des finances ont bien voulu souligner la nécessité d'accroître, dans notre système fiscal, la part de la fiscalité directe, qui est la plus satisfaisante du point de vue social. Je souhaite d'ailleurs que, dans la suite de ce débat, reste présente à l'esprit de tous cette nécessité et que ne soient pas opposées au Gouvernement trop de propositions qui aillent en sens inverse. M. Tournan a également évoqué ce problème.

Le Gouvernement est, sur ce point, en plein accord avec eux. Je souhaite pouvoir opérer un ajustement progressif en ce

sens si le Parlement approuve cette orientation, sans pour autant imposer la part monétaire des accroissements de revenus ni remettre en cause la politique actuelle de rapprochement des conditions d'imposition des salariés et des non-salariés.

Je dois toutefois préciser à M. Tournan et à M. Duclos que les recettes d'impôt sur le revenu n'ont pas, au cours des années récentes, progressé autant que celles de l'impôt sur les sociétés. Si vous comparez, par exemple, les évaluations d'impôt sur le revenu qui vous sont présentées pour 1972 et les rentrées de 1969, taxe complémentaire comprise, vous constatez une augmentation de 30 p. 100. Durant le même intervalle, les bénéfices imposés au titre de l'impôt sur les sociétés auront progressé d'environ 50 p. 100. Cela ne veut pas dire que le système appliqué actuellement en matière d'impôt sur les sociétés n'est pas à revoir. Bien au contraire, je crois qu'il y a lieu de de se livrer à une analyse très approfondie.

M. Louis Talamoni. Monsieur le secrétaire d'Etat, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Talamoni, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Louis Talamoni. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, de m'avoir autorisé à vous interrompre.

En matière d'impôt sur le revenu et d'impôts sur les sociétés, vous avez pris comme référence l'année 1969. J'aurais aimé que vous vous référeriez à l'année 1958.

M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat. J'aimerais avoir une mémoire d'ordinateur ! Vous ne m'en voudrez pas si j'ai pris une référence qui me paraissait...

M. Jacques Duclos. La meilleure pour vous ! Mais cela ne veut pas dire qu'elle est vraie !

M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat. ...susceptible d'être vérifiée aisément.

M. Jacques Duclos. Mais est-elle démonstrative ? Au fond, il s'agit de faire le bilan d'une politique. C'est pourquoi, lorsque nous partons de ce qui existait en 1958 et de ce qui existe maintenant, nous pouvons établir une comparaison sérieuse.

M. le président. M. Duclos peut toujours poser sa question autrement ! (*Sourires.*)

M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat. Pour qu'il y ait impôt sur les bénéfices des sociétés, encore faut-il que ces sociétés réalisent des bénéfices.

M. Jacques Duclos. Une société sur trois prétend ne pas faire de bénéfices et elle vit tout de même.

M. le président. Monsieur Duclos, laissez M. le secrétaire d'Etat poursuivre son exposé.

M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat. Elles vivent souvent mal et vous reconnaîtrez qu'elles ne font pas assez bien vivre leur personnel. Il y a donc intérêt à ce qu'elles soient plus productrices et que chacun, surtout l'Etat, y trouve son compte.

Cela m'amène à évoquer la question de l'impôt minimal sur les sociétés qui a été abordée, après l'exposé de votre rapporteur général, par M. Armengaud et par M. Jean-Eric Bousch.

C'est là une question délicate à laquelle le ministre de l'économie et des finances et moi-même continuons de réfléchir. Elle avait été, lors de la préparation du VI^e Plan, soumise au groupe compétent, composé de représentants des entreprises, des salariés, et de l'administration.

Les participants ont fait preuve de beaucoup d'imagination et ont présenté plusieurs formules. Toutefois, des objections sérieuses ont été faites à l'encontre des différents critères proposés. Aucun d'entre eux n'a recueilli un consensus suffisamment large pour pouvoir faire l'objet d'une recommandation au Plan. Je ne manquerai pas de tenir votre haute assemblée au courant de l'évolution de ces études.

Il me faut, à présent, dire un mot de la correction du barème de l'impôt sur le revenu en fonction de l'érosion monétaire, pour répondre notamment à la préoccupation exprimée par M. Tournan.

Je lui rappellerai simplement que le barème présenté à son approbation et à la vôtre comporte, pour les deux premières tranches de revenu, un relèvement qui atteint respectivement 6,9 p. 100 et 5,9 p. 100, pourcentages sans conteste plus élevés que celui de la hausse des prix.

Je rappelle également à ce sujet que si les majorations exceptionnelles ont été maintenues en partie, les minorations exceptionnelles de bas revenus, elles, l'ont été intégralement.

D'autre part, M. le rapporteur général s'est demandé si la publicité des impositions, telle que la prévoit l'amendement voté par l'Assemblée nationale avec l'accord du Gouvernement,

aurait un effet réel dans le sens de l'équité fiscale. La progression de cette équité est, tout d'abord, une question de mentalité et de clarté et, sur ce point, je partage l'avis de M. Coudé du Foresto. Mais n'est-ce pas justement un signe de l'évolution des esprits que cette affaire ait fait l'objet d'un vote positif ? En tout cas, le Gouvernement estime que, dans son principe, une telle mesure est profondément saine. Il s'agit, certes, d'éviter que l'information ne puisse donner lieu à une exploitation commerciale ou à la malveillance, mais, sur ce point, je crois, messieurs les sénateurs, que les précautions susceptibles d'être prises dans le cadre du code général des impôts seront de nature à donner toutes garanties.

Au sujet des revenus déclarés par les tiers, votre rapporteur général, ainsi que M. Jean-Eric Bousch et d'autres orateurs, ont également appelé l'attention du Gouvernement sur les problèmes de ces redevables.

Cette expression de « revenus déclarés par les tiers » recouvre — les sénateurs le savent — une très grande variété de situations et le Gouvernement a estimé qu'il ne pouvait vous présenter de proposition précise sans avoir été, au préalable, éclairé par le conseil des impôts. Ce conseil a été créé à la demande du Gouvernement par le ministre de l'économie et des finances, et mis en place au mois de février dernier dans le dessein d'éclairer la situation fiscale des contribuables français, de telle manière que puisse s'appliquer pleinement le principe que rappelait le ministre voilà quelques instants : « à revenu égal connu, impôt égal ».

M. Louis Talamoni. Oh !

M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat. Il y a donc là un souci d'information objective et le président de cet organisme a été saisi par le ministre d'une demande tendant à inscrire à l'ordre du jour de ses travaux ce problème de l'impôt des revenus déclarés par les tiers. Je ne doute pas que les conclusions de cette étude permettent de préparer en toute connaissance de cause un projet relatif aux professions dont les revenus sont intégralement déclarés par les tiers.

M. Louis Talamoni. Monsieur le secrétaire d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Talamoni, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Louis Talamoni. Veuillez m'excuser de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat, mais je suis avec beaucoup d'intérêt votre propos.

Vous venez, tout d'abord, d'essayer de justifier l'imposition des revenus déclarés par les tiers. Or je crois me rappeler que, dans l'article 7 de la loi de finances pour 1971, vous aviez pris certains engagements. Après avoir évoqué la commission des impôts, vous avez poursuivi votre argumentation pour aboutir à la formule : « à revenu égal connu, impôt égal ».

C'est bien ce que vous venez de dire, monsieur le secrétaire d'Etat.

Je sais qu'à l'Assemblée nationale un amendement a été déposé visant plus particulièrement les personnes ayant un revenu modeste. Or vous savez très bien qu'un retraité, à revenu égal avec un salarié, paie davantage d'impôt puisqu'il n'a pas droit au même abattement.

J'ose espérer qu'après le propos que vous venez de tenir ce soir, étant logique avec vous-même, vous accepterez lundi un amendement à la loi de finances allant dans ce sens.

M. Jacques Duclos. Très bien !

M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat. Dans un domaine voisin, M. le président Pellenc et M. le rapporteur général ont regretté que le projet de loi revienne sur les dispositions prévues l'an dernier en ce qui concerne les revenus non salariaux, et n'établissent pas la réduction d'impôt de trois points aux contribuables dont les revenus non salariaux dépassent 15.000 francs.

Je confirme à M. le rapporteur général, de la façon la plus absolue, qu'il ne s'agit en aucune manière d'une remise en cause des orientations de la politique fiscale consistant à rapprocher les conditions d'imposition des salariés et des non-salariés. Ce rapprochement n'a pas cessé et ne cessera pas d'être l'objectif du Gouvernement. Dès 1973, la réduction d'impôt sera totalement intégrée dans le barème.

Mais un budget doit tenir compte de la conjoncture, et la règle de l'annualité budgétaire a notamment pour rôle de répondre à cette nécessité. Or, comme le ministre de l'économie et des finances nous l'a démontré cet après-midi, le texte qui vous est soumis se situe dans un contexte économique général très différent de celui de l'an dernier.

L'institution par les Etats-Unis d'une taxe sur les importations, le ralentissement de l'expansion économique dans certains pays voisins, ont conduit à donner la priorité au soutien de l'expansion par une politique dynamique de l'investissement public, sans pour autant compromettre l'équilibre budgétaire compte tenu des incertitudes de la situation monétaire.

Il fallait donc choisir. Le Gouvernement ne pouvait vous proposer à la fois des allègements fiscaux aussi larges qu'il l'aurait souhaité et une politique d'équipement aussi vigoureuse que celle qu'il vous propose. Il a opté pour la seconde politique et je ne doute pas que ce choix recueille l'accord du Sénat.

Mais, je le répète, l'unification progressive de l'impôt sur le revenu reste au centre de la politique fiscale du Gouvernement et des mesures récentes le montrent. Il suffira de rappeler que la taxe complémentaire a été totalement supprimée en 1971 et que tous les contribuables non salariés ont bénéficié, dès cette année, d'une réduction d'impôt de deux points sur la totalité de leurs revenus.

M. Louis Talamoni. Vous en avez perçu trois de mieux !

M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat. Il appartient au Sénat, en approuvant l'intégration totale de la réduction d'impôt dans le barème, en 1973, de faire en sorte que cette évolution connaisse une nouvelle étape décisive.

Ensuite, de nouveaux pas pourront être franchis lorsque le conseil des impôts, qui a été saisi de l'ensemble du problème, aura suffisamment éclairé le Parlement, le Gouvernement et l'opinion.

Enfin, votre rapporteur général s'est inquiété de savoir si le Gouvernement avait vraiment l'intention de faire usage de la faculté d'aménager la règle du butoir qu'il demande au Parlement de lui accorder. Je saisis cette occasion pour réaffirmer que le Gouvernement attache un grand intérêt à l'élimination progressive du butoir ; il l'a montré dès l'an dernier en franchissant une première et importante étape dans cette voie, au profit des fabricants de produits alimentaires solides.

Comme vous le savez, cette évolution apportera partiellement aux entreprises une amélioration de leur trésorerie. Il est recommandé de choisir les époques où il conviendra de procéder à ces améliorations...

M. Louis Talamoni. Et rien pour les communes !

M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat. ... de manière à les faire coïncider avec des phases de relance économique. C'est pourquoi l'opportunité conjoncturelle sera déterminante pour la fixation du calendrier des prochaines étapes de la politique d'effacement du butoir.

Cela n'empêchera pas, monsieur Duclos, le Gouvernement de poursuivre une lutte souvent couronnée de succès contre ces « sociétés taxis » dont vous avez parlé et contre la fraude fiscale en général.

Sur le budget proprement dit, les observations présentées sont concentrées sur le double thème de l'équilibre et de la croissance des investissements.

L'équilibre, tout d'abord, est-il nécessaire et est-il réel ? Votre rapporteur général et le président de votre commission des finances se sont posé cette double question.

M. Coudé du Foresto a émis l'idée qu'un léger déficit budgétaire eût été préférable à des hausses de tarifs publics. Il est vrai qu'il ne paraît jamais opportun de procéder à de telles hausses. Bien évidemment, ce n'est jamais le moment. Mais il faut, sur ce sujet, redire quelques vérités que l'on a parfois tendance à passer sous silence.

Au cours de l'année 1971, les prix des services publics n'ont exercé aucun effet d'entraînement sur l'indice général des prix puisqu'ils auront augmenté comme la moyenne des autres prix. Il est évidemment possible de bloquer les tarifs publics, mais cela veut dire alors, car personne ne conteste le bien-fondé de la politique de vérité des prix, qu'un réalignement plus important sera un jour nécessaire. Ce n'est sans doute pas la meilleure méthode si l'on veut éviter d'exercer un effet d'entraînement sur les autres prix et de dépasser le seuil psychologique dont certains orateurs ont parlé. Dans ces conditions, je crois difficile de contester que, dans l'actuelle situation, économique et monétaire, la priorité devait revenir à l'équilibre budgétaire.

Je voudrais maintenant, répondant sur ce point à MM. Coudé du Foresto et Pellenc, proclamer hautement que l'équilibre du projet de budget de 1972 est bien réel. Le fait que des économies supplémentaires soient prévues — elles sont de 240 millions de francs — ne peut être utilement invoqué à l'encontre de cette vérité.

Déjà le budget de 1971 comportait une mesure de cette nature, mesure qui a été pleinement suivie d'effets. Je puis vous assurer que les économies pour 1972, elles-aussi, réalisées et que

je veillerai personnellement à ce qu'elles portent par priorité sur les fameux services votés plutôt que sur les mesures nouvelles ou sur l'équipement.

Une seconde caractéristique du projet de budget est la croissance des investissements publics. La plupart des orateurs ont estimé que cette croissance n'était peut-être pas si importante qu'il y paraissait au premier abord, compte tenu d'un effet de rattrapage consécutif à un retard qui aurait été pris au cours des années précédentes. Je rappelle que la forte progression des autorisations de programme pour 1972 — plus 20,6 p. 100 — a été précédée d'une progression notable en 1971 par rapport à 1970, plus de 10 p. 100. Il y a donc accentuation d'un effort et non rattrapage d'un retard.

Qu'il me suffise, pour conclure sur ce point, d'indiquer que la progression retenue pour 1972 réalise largement, en francs constants, l'objectif d'équipement le plus élevé fixé par le VI^e Plan.

A propos de cette progression, un intéressant débat a été engagé par M. Blin qui s'est interrogé sur la place à réserver respectivement aux équipements collectifs et aux équipements productifs. Je tiens à lui dire que je ne vois aucune opposition entre ces deux types d'équipement. Au contraire, les équipements collectifs me paraissent contribuer de manière décisive à créer un environnement favorable à une industrialisation dont aucun de nous ne souhaite qu'elle soit sauvage. Je remarque que lorsqu'un industriel cherche un lieu d'implantation pour l'accroissement des activités économiques, il interroge les responsables régionaux sur la qualité des équipements collectifs et, suivant les réponses qui lui sont faites, il prend une décision positive ou négative.

C'est en dotant le pays de transports aussi modernes que possible, c'est en dotant le pays d'universités, de collèges d'enseignement technique, d'établissements de formation professionnelle, c'est en dotant le pays des logements et des équipements sociaux qui lui sont nécessaires en cette époque d'urbanisation rapide que seront favorisés directement les investissements productifs.

Cette recette n'est d'ailleurs pas originale ; elle a été largement employée dans des pays proches du nôtre qui sont actuellement à la pointe du combat économique international.

M. Tournan, pour sa part, m'a semblé douter que la croissance des équipements collectifs puissent contribuer efficacement au soutien de l'expansion. Son doute m'étonne.

Outre l'effet d'environnement que j'évoquais à l'instant, les équipements collectifs alimentent les entreprises en commandes, elles-mêmes génératrices d'emplois. Equilibre, croissance, ces mots caractérisent fidèlement la structure du projet de budget pour 1972. Mais ils ne suffisent pas à en exprimer la finalité.

La priorité que ce budget réserve aux équipements collectifs et aux transferts sociaux marque que, pour le Gouvernement, la stabilité, le plein emploi, une meilleure justice sociale s'inscri-

vent dans la recherche d'une économie intégralement placée au service de l'homme. (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

La discussion générale est close.

Le Sénat procédera à la discussion des articles de la 1^{re} partie du projet de loi de finances au cours de la prochaine séance qui a été fixée au lundi 22 novembre, à 16 heures et le soir.

Je rappelle que la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, a fixé au lundi 22 novembre, à 14 heures 30, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la première partie du projet de loi de finances.

— 4 —

NOMINATIONS A DES COMMISSIONS

M. le président. Je rappelle au Sénat que le groupe de la gauche démocratique a présenté des candidatures pour diverses commissions.

Le délai d'une heure prévu par l'article 8 du règlement est expiré.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare ces candidatures validées et je proclame : M. Guy Pascaud, membre de la commission des affaires culturelles et M. Pierre Mathey, membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au lundi 22 novembre 1971, à seize heures.

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale. [N^{os} 26 et 27 (1971-1972)]. — M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]

Première partie :

Conditions générales de l'équilibre financier.

Articles 1^{er} à 13 et état A.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt-trois heures dix minutes.*)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
RAOUL JOURON.

Nonimation de membres de commissions permanentes.

Dans sa séance du vendredi 19 novembre 1971, le Sénat a nommé :

M. Guy Pascaud, membre de la commission des affaires culturelles, en remplacement de M. Pierre Mathey, démissionnaire.

M. Pierre Mathey, membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. Guy Pascaud, démissionnaire.

NOMINATIONS DE RAPPORTEURS

(Art. 19 du règlement.)

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

M. Blanchet a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 24, session 1971-1972) modifiant le titre 1^{er} du livre IV du code de la santé publique.

Ont été nommés rapporteurs pour avis du projet de loi de finances pour 1972 (n° 26, session 1971-1972), adopté par l'Assemblée nationale, dont la commission des finances est saisie au fond :

Commission des affaires culturelles.

MM. de Bagneux : affaires culturelles (arts et lettres).

Lamousse : affaires culturelles (cinéma, théâtres nationaux).

Miroudot : affaires culturelles (monuments historiques).

Caillavet : affaires étrangères (relations culturelles, techniques et scientifiques).

Habert : affaires étrangères (coopération).

Vérillon : développement industriel et scientifique (recherche scientifique et technique).

Chauvin : éducation nationale.

Tinant : enseignement agricole.

Pelletier : services du Premier ministre (jeunesse, sports et loisirs).

Fosset : services du Premier ministre (environnement et protection de la nature).

Fleury : O. R. T. F. (information).

Commission des affaires économiques et du Plan.

MM. Bajoux : agriculture

Collomb : développement industriel et scientifique (industrie).

Chauty : développement industriel et scientifique (recherche scientifique et énergie atomique et informatique).

Raymond Brun : économie et finances (affaires économiques).

Bouquerel : équipement et logement (routes et voies navigables).

Pintat : équipement et logement (ports maritimes).

Laucournet : équipement et logement (logement).

Golvan : équipement et logement (tourisme).

Barroux : services du Premier ministre (services généraux, aménagement du territoire).

Pierre Brousse : services du Premier ministre (commissariat général du plan d'équipement et de la productivité).

Billiemaz : transports (transports terrestres).

MM. Pams : transports (aviation civile).

Yvon : transports (marine marchande).

Beaujannot : postes et télécommunications.

Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

MM. Carrier : affaires étrangères.

Palmero : affaires étrangères (relations culturelles).

Péridier : affaires étrangères (coopération).

Parisot : défense nationale (section commune).

De Chevigny : défense nationale (section forces terrestres).

Taittinger : défense nationale (section air).

Boin : défense nationale (section marine).

Commission des affaires sociales.

MM. Grand : santé publique et travail (section commune, santé publique et sécurité sociale).

Méric : santé publique et travail (travail, emploi, population).

Lambert : anciens combattants et victimes de guerre.

Soudant : budget annexe des prestations sociales.

Commission des lois.

MM. Nayrou : intérieur.

Garet : justice.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 19 NOVEMBRE 1971

(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

Université de Lille (fonctionnement).

1174 — 19 novembre 1971. — M. Hector Viron attire à nouveau l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés de fonctionnement de la faculté des sciences de Lille qui, faute de crédits de fonctionnement, risque de devoir fermer ses portes. Déjà, le 6 mai 1969, dans un débat au Sénat, il l'avait alerté sur la décision regrettable qui avait été prise par son département de reporter à une date ultérieure le financement de la deuxième phase d'exécution des travaux de la faculté pourtant prévue depuis plusieurs années et inscrite au V^e Plan, la faculté des sciences accueillant déjà à cette époque 7.800 étudiants pour 6.500 places. En date du 2 juin 1970, dans un nouveau débat, il lui signalait la situation très difficile de cette faculté, le budget alloué ne permettant pas le fonctionnement pour l'ensemble de l'année scolaire, ce qui aurait entraîné une protestation unanime des enseignants et des étudiants soutenus par tous les milieux sociaux de la région. Sa déclaration de l'époque indiquant que, pour 1971, « les besoins des universités en matière de fonctionnement des services de recherches seront examinés avec le plus grand soin » ne semble pas avoir été suivie d'effet puisque, en décembre 1971, les mêmes problèmes se reposent avec plus d'acuité. En effet, comme en 1970, le problème des crédits se repose avec une telle ampleur qu'en signe de protestation une décision de fermeture de cette université des sciences et techniques sera prise si des crédits complémentaires de fonctionnement ne sont pas accordés. Il est donc regrettable qu'aucune solution n'ait été trouvée malgré toutes les démarches et demandes au cours des trois dernières années pour assurer, suivant des prévisions connues, un fonctionnement normal de cette université. D'autre part, dans l'intérêt même du pays, de la région et des étudiants, il n'est pas possible que des mesures restrictives soient prises aboutissant à l'abandon de certaines disciplines, à la dévalorisation des diplômes et à la mise de l'Université, par faute de crédits d'Etat, sous la coupe et au service de l'initiative privée. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui indiquer : 1° les mesures qu'il compte prendre pour assurer, dans l'immé-

diat, le bon fonctionnement de cet établissement pendant l'année scolaire 1971-1972 ; 2° les mesures qu'il envisage pour assurer un fonctionnement normal de l'Université des sciences et techniques pour les années à venir, en tenant compte de ses besoins réels et de son nombre d'étudiants (n° 1174).

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 19 NOVEMBRE 1971

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Indemnisation des rapatriés.

10874. — 19 novembre 1971. — M. Henri Caillaud indique à M. le Premier ministre que de nombreuses améliorations doivent être apportées à la loi du 15 juillet 1970 relative à une contribution nationale à l'indemnisation des rapatriés. Il lui expose que la limite établie par la grille prévue à l'article 41 de la loi doit être révisée en tenant compte de la valeur d'indemnisation fixée par les décrets du 5 août 1970 et du 21 avril 1971. Par ailleurs, il lui demande que l'indemnisation servie au titre de la loi du 15 juillet 1970 ne soit pas l'occasion de déduire de ladite indemnité les prestations antérieures accordées à titre social. Il lui demande également de lui indiquer les conditions dans lesquelles seront indemnisés les fonds saisis dans les banques ou qui se trouvent encore bloqués, ainsi que les biens vendus, souvent sous la contrainte, à des prix dérisoires.

Communes (financement des centres de secours contre l'incendie).

10875. — 19 novembre 1971. — M. Lucien Gautier demande à M. le ministre de l'intérieur si les dispositions de l'ordonnance n° 59-30 du 5 janvier 1959 opérant le transfert de plein droit aux districts des compétences dévolues aux communes en matière de centres de secours contre l'incendie, n'entraînent pas logiquement le versement d'une cotisation à un taux unique par chacun des districts au service départemental d'incendie dont ils dépendent, et ce pour le compte des communes qui les composent.

Société nationale des chemins de fer français (suppression de ligne).

10876. — 19 novembre 1971. — M. Hector Viron attire l'attention de M. le ministre des transports sur les inconvénients qui résulteraient pour la population d'une éventuelle suppression de la ligne S. N. C. F. Ascq—Orchies, et qui intéresse les localités de Villeneuve-d'Ascq, Lézennes, Tressin, Anstaing, Gruson, Genech, Cobrieux. Les maires de ces communes, dans une réunion qui s'est tenue le 18 octobre à la préfecture du Nord, ont été unanimes à déplorer la suppression de cette ligne et ont donné un avis défavorable. De nombreux travailleurs empruntent journalièrement cette ligne pour se rendre à leur lieu de travail et subiraient, du fait de cette suppression, un préjudice certain et une augmentation de leurs frais de transports. Le remplacement éventuel de cette ligne par un service de cars ne permettra pas de rendre les mêmes services,

dans les mêmes conditions de sécurité, sur un réseau routier déficient (route C. D. 94), encombré et assujéti aux intempéries de l'hiver (brouillard, verglas, etc.). Dans un moment où l'on met de plus en plus l'accent sur les moyens de transports collectifs, il apparaîtrait regrettable d'en supprimer un qui donne satisfaction et qui contribue à soulager le réseau routier. Il lui demande donc de bien vouloir examiner le problème de cette ligne, en fonction des avantages et inconvénients indiqués, qui devraient aboutir à son maintien.

Accidents d'avion (conclusions des commissions d'enquête).

10877. — 19 novembre 1971. — M. Pierre-Christian Taittinger demande à M. le ministre des transports de bien vouloir lui faire connaître les conclusions du rapport de la commission d'enquête qui a été désignée à la suite de l'accident d'avion qui a coûté la vie, le 21 janvier 1971, à un certain nombre de personnalités du commissariat à l'énergie atomique, et de personnalités militaires, qui se rendaient de Paris à Pierrelatte. Quelle est, en particulier, la conclusion des enquêteurs au sujet des critiques faites par des utilisateurs civils ou militaires concernant l'avion Nord 262, propulsé par un moteur Turboméca et les risques du givrage des turbo-propulseurs qu'il présente dans certaines conditions atmosphériques et qui rendent difficile la remise en marche des turbopropulseurs bloqués par ce givrage.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES LOISIRS

Constructions scolaires (permis de construire des locaux sportifs).

10649. — M. André Mignot expose à M. le ministre de l'éducation nationale que pour les bâtiments scolaires des premier et deuxième degrés l'accord de la commission départementale des opérations immobilières et de l'architecture vaut permis de construire. Il lui demande pour quel motif les locaux sportifs liés aux programmes de construction des bâtiments scolaires doivent faire l'objet, quant à eux, d'un permis de construire délivré dans la forme ordinaire alors qu'ils sont soumis, de la même manière, aux commissions départementales des opérations immobilières et de l'architecture. Il apparaît que ces locaux sportifs devraient être soumis au même régime que les locaux scolaires. (Question du 2 août 1971 transmise pour attribution par M. le ministre de l'éducation nationale à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs.)

Réponse. — Il a paru possible de simplifier le régime du permis de construire concernant les locaux des premier et deuxième degrés, en raison du caractère normalisé et répétitif de ces bâtiments. Cette simplification, qui n'a pas été étendue aux constructions de l'enseignement supérieur, ne l'a pas été davantage aux équipements sportifs et socio-éducatifs qui présentent une plus grande variété et diversité dans leur construction. Il n'en reste pas moins que l'observation de l'honorable parlementaire rejoint les préoccupations constantes du secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs à l'égard de la simplification et de l'allégement des procédures. Aussi bien, le secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs compte-t-il mettre à profit les travaux qui devront être entrepris pour adapter les dispositions concernant les organismes consultatifs en matière d'opérations immobilières, d'architecture et d'espaces protégés aux textes qui ont procédé à la déconcentration complète des investissements publics, pour demander à nouveau que le régime du permis de construire des équipements sportifs soit aligné sur celui admis pour les constructions des premier et deuxième degrés.

AGRICULTURE

Prêts du Crédit agricole.

10694. — M. Henri Caillaud demande à M. le ministre de l'agriculture s'il ne considère pas devoir, eu égard aux règles des caisses de crédit mutuel agricole pour les opérations subventionnées qui sont réalisées par les collectivités locales au titre de programmes de travaux, fixer en hausse le plafond inclus dans les opérations ordinaires du Crédit agricole et ce pour permettre aux dites collec-

tivités de venir plus aisément à l'emprunt et éviter ainsi, pour partie, de recourir à une fiscalité alourdie. (Question du 27 août 1971.)

Réponse. — L'honorable parlementaire n'ignore pas que la modernisation de l'équipement des collectivités rurales demeure l'un des soucis majeurs des pouvoirs publics, et c'est précisément dans ce sens que va l'actuelle réforme qui a étendu considérablement le champ d'action des organismes de Crédit agricole mutuel. En ce qui concerne le problème plus particulier des prêts complétant les subventions de l'Etat pour les travaux réalisés par des collectivités locales, il faut souligner qu'il s'agit là de prêts inconditionnels, qui sont accordés automatiquement dès qu'une décision de subvention a été prise par les services du ministère de l'Agriculture. Depuis quelques mois, dans un souci de décentralisation et de plus grande rapidité des décisions, la procédure d'octroi de ces prêts relève des caisses régionales de Crédit agricole mutuel, qui mandatent elles-mêmes les opérations. Les prêts bonifiés étant au regard des contingents répartis par la caisse nationale, traités globalement, le résultat est que chaque caisse fait elle-même sa propre sélectivité. Le risque de contradictions d'un département à un autre que présente un tel système, n'a pas échappé aux pouvoirs publics, et le problème de l'éventuelle ventilation, par catégories d'opérations ou de bénéficiaires, soit du montant des encours, soit du montant de la bonification, soit du volume des prêts nouveaux, va au cours de prochains mois retenir l'attention des groupes d'études, récemment organisés et chargés en liaison avec les organisations professionnelles d'élaborer une doctrine de la sélectivité des prêts du Crédit agricole. Enfin, il est à noter que, s'agissant de collectivités publiques, les travaux subventionnés sont essentiellement générateurs d'amélioration du cadre de vie plutôt que de revenus destinés à amortir l'investissement. Aussi, le recours à la fiscalité n'est-il que différé par l'emprunt, qui en outre limite la liberté de choix des générations suivantes.

Fonds d'adduction d'eau.

10732. — M. Jacques Eberhard demande à M. le ministre de l'Agriculture de bien vouloir lui indiquer quels ont été pour chacune des années 1968, 1969 et 1970 dans le département de la Seine-Maritime : 1° le produit des redevances sur les consommations d'eau potable destinées à alimenter le fonds national de développement des adductions d'eau dans les communes rurales ; 2° le montant des subventions accordées au titre de l'aide à l'adduction d'eau potable dans lesdites communes. (Question du 20 septembre 1971.)

Réponse. — Les réponses aux questions posées par l'honorable parlementaire et concernant le département de la Seine-Maritime figurent dans l'énoncé ci-après : 1° produit des redevances sur les consommations d'eau potable destinées à alimenter le fonds national des adductions d'eau dans les communes rurales : en 1968, 1.357.260,59 F ; en 1969, 1.595.784,63 F ; en 1970, 1.339.466,81 F ; 2° subventions accordées au titre de l'alimentation en eau potable : 1968, 3.432.670 F ; 1969, 1.796.800 F ; 1970, 1.809.000 F. Il s'agit de chiffres englobant à la fois les crédits budgétaires (chap. 61-66, art. 1^{er}) et les crédits du fonds national des adductions d'eau (C. S. T. : 902.00) qui font masse lors de la répartition des dotations aux régions et aux départements.

DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE

M. le ministre du développement industriel et scientifique fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 10767 posée le 12 octobre 1971 par M. Michel Darras.

EDUCATION NATIONALE

Baccalauréat (jugement des jurys).

10756. — M. Pierre Giraud demande à M. le ministre de l'éducation nationale quelles mesures il compte prendre pour éviter dans l'avenir le renouvellement des incidents nés de l'inégal pourcentage des reçus à l'examen du baccalauréat, selon la sévérité des jurys. (Question du 5 octobre 1971.)

Réponse. — Il est vrai que des disparités sont constatées chaque année, lors des examens, entre les résultats proclamés par tel ou tel jury. La cause de ces disparités réside essentiellement dans le fait que les groupes d'élèves rassemblés dans différents jurys ne sont pas toujours d'une valeur comparable. Toutefois, et afin d'éviter des disparités qui seraient dues à des méthodes d'appréciation différentes selon les examinateurs, des instructions sont données

depuis plusieurs années aux recteurs, leur demandant de réunir avant le début des corrections des commissions d'harmonisation, chargées d'élaborer, après lecture d'un lot de copies prises au hasard, des recommandations à l'usage des correcteurs. De plus, lorsque des écarts importants se révèlent après correction des épreuves, les jurys en sont informés, afin que soient recherchées les causes de ces écarts, et qu'il soit éventuellement procédé aux révisions nécessaires. Par ailleurs, les présidents des jurys ont la possibilité de prendre eux-mêmes l'initiative de comparer les résultats et de proposer aux correcteurs certaines modifications. Ces diverses mesures, qui s'ajoutent aux dispositions permettant aux jurys de relever la moyenne atteinte lorsque l'examen du livret scolaire met en évidence un écart considérable entre la moyenne obtenue et les appréciations portées sur le livret scolaire, doivent permettre de limiter au minimum les différences de notes qui seraient dues à des facteurs subjectifs.

Instituteurs (procédure de mise en congé de longue durée).

10762. — M. Guy Schmaus appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les moyens détournés par lesquels son administration interdit à certains instituteurs d'exercer leur fonction (c'est le cas d'un instituteur du département des Hauts-de-Seine), notamment par la mise en congé de longue durée d'office, valable pour douze mois sans indication de prise d'effet, avec réforme à prévoir ensuite, le tout fondé sur de prétendues demandes des intéressés de convocation devant des comités médicaux. Il lui demande s'il ne conviendrait pas : 1° de procéder à une enquête sur les pratiques illégales dont sont victimes ces instituteurs ; 2° de prendre les mesures de réintégration, dans les meilleurs délais, des instituteurs concernés. (Question du 7 octobre 1971.)

Réponse. — Si l'honorable parlementaire a des doutes sur la régularité de certains actes de gestion concernant un fonctionnaire, il peut communiquer au ministère le nom de cet agent afin qu'une enquête soit aussitôt ordonnée sur la situation de ce dernier.

Conseillers principaux d'éducation. (Accession à l'emploi de proviseur.)

10774. — M. Robert Schwint rappelle à M. le ministre de l'éducation nationale qu'en vertu des dispositions du décret du 30 mai 1969, modifié par le décret du 6 janvier 1971, les conseillers principaux d'éducation nommés avant le 1^{er} juin 1969 peuvent accéder au censorat des lycées, au principalat des collèges d'enseignement supérieur, au provisorat. Il ajoute que, depuis le 1^{er} juin 1969, l'accès au provisorat leur est refusé, et c'est ainsi qu'un conseiller principal d'éducation nommé après le 1^{er} juin 1969, dans un emploi de principal de collège d'enseignement supérieur, ne peut plus qu'obtenir un emploi de censeur de lycée s'il désire être muté dans un établissement de second cycle, alors qu'un maître auxiliaire titularisé dans les fonctions de professeur certifié, après avoir obtenu une délégation ministérielle, peut postuler un emploi de proviseur sans avoir exercé les moindres responsabilités administratives. Et, tenant compte de cette situation, il lui demande s'il n'envisage pas de remédier à l'injustice qui frappe actuellement le corps des conseillers principaux d'éducation en permettant à ceux qui sont licenciés, qui proviennent du corps des surveillants généraux de lycée, qui ont enseigné deux années avant d'être nommés dans ce corps en quelque qualité que ce soit dans tout établissement d'enseignement, et qui ont été nommés à un emploi de censeur ou de principal de collège d'enseignement supérieur, quelle que soit la date à laquelle est intervenue cette nomination, de pouvoir être inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de proviseur. (Question du 14 octobre 1971.)

Réponse. — Le décret n° 71-59 du 6 janvier 1971, en modifiant l'article 8 du décret n° 69-494 du 30 mai 1969, permet aux conseillers principaux d'éducation qui occupaient un emploi de principal de collège ou de censeur antérieurement au 1^{er} juin 1969 d'accéder, sous réserve de conditions de durée de service, aux emplois de proviseur ou de directrice de lycée. Il a paru en effet équitable de maintenir, à titre transitoire, aux personnels concernés, la possibilité qui leur était antérieurement offerte d'accéder aux fonctions de chef d'établissement. Cette mesure ne peut pour autant être étendue à tous les conseillers principaux d'éducation licenciés, devenus censeurs après la parution du décret du 30 mai 1969, les responsabilités administratives et pédagogiques confiées aux proviseurs et directrices de lycée conduisant à ne confier ces fonctions qu'à des candidats justifiant des titres de capacité requis pour l'enseignement dans les établissements concernés.

Cas d'auxiliaires pourvus de diplômes.

10775. — M. Robert Schwint appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur la situation de nombreux auxiliaires, pourvus du diplôme universitaire d'études littéraires ou du diplôme universitaire d'études scientifiques ou de deux certificats de licence, et qui assurent souvent l'intérim des emplois vacants de professeurs d'enseignement général de collège, conformément aux dispositions de la circulaire n° 70-236 du 27 juin 1970 (*Bulletin officiel* n° 23 du 4 juin 1970). Il lui précise que ces jeunes enseignants, qui ont rendu de nombreux services à l'éducation nationale, avec beaucoup de dévouement et de compétence, n'ont pas actuellement la possibilité d'être admis dans un centre de formation de P. E. G. C. s'ils ont dépassé l'âge de vingt-cinq ans. Il ajoute cependant qu'en vertu des dispositions de l'article 5 du décret du 30 mai 1969, relatif au statut des P. E. G. C., « la limite d'âge de vingt-cinq ans peut être reculée d'une année, par année de service effectif d'enseignement » pour les instituteurs. Et tenant compte de cette situation, il lui demande : 1° s'il ne pense pas qu'il serait équitable de tenir compte comme pour les instituteurs et pour le recul de la limite d'âge des années de services d'auxiliaires, pour les maîtres auxiliaires qui solliciteraient leur admission dans un centre de formation de P. E. G. C. ; 2° s'il est possible de tenir compte des années accomplies comme auxiliaires, pour les maîtres auxiliaires titulaires du C. A. P. primaire, en vue de l'obtention de la délégation d'instituteur stagiaire quelle que soit la date à laquelle ce C. A. P. a été obtenu et quelle que soit la délégation rectorale de maître auxiliaire (de nombreux maîtres auxiliaires enseignant une année sur poste vacant de P. E. G. C., une autre année sur poste vacant de certifié. (*Question du 14 octobre 1971.*)

Réponse. — 1° Le décret n° 69-493 du 30 mai 1969 réserve effectivement aux seuls candidats institutrices et instituteurs titulaires le bénéfice du recul d'une année par année de service effectif d'enseignement de la limite d'âge de vingt-cinq ans prévue pour l'entrée dans les centres de formation de professeurs d'enseignement général de collège. Cette mesure se justifie, s'agissant de fonctionnaires titulaires pour lesquels l'accès aux corps de professeurs d'enseignement général de collège constitue un débouché tout naturel. Tel n'est pas le cas des maîtres auxiliaires qui peuvent, pour la plupart, postuler aux emplois d'adjoint d'enseignement ; 2° aux termes de la réglementation en vigueur, seuls les institutrices et les instituteurs remplaçants titulaires du certificat d'aptitude pédagogique peuvent recevoir une délégation de stagiaire à l'issue de la période — de trois ans — de mise à la disposition de l'inspecteur d'académie. Toutefois, selon les dispositions d'un arrêté du 21 octobre 1953, entrent en ligne de compte pour cette délégation les services d'enseignement effectués par les intéressés, avec l'autorisation de l'inspecteur d'académie et postérieurement à leur inscription sur la liste des instituteurs remplaçants, dans des établissements de second degré du ressort de l'académie. En revanche, on ne peut considérer comme remplissant ces conditions les agents recrutés directement comme maîtres auxiliaires, quand bien même ils justifieraient de la possession du certificat d'aptitude pédagogique.

*Collèges d'enseignement secondaire.**Utilisation des cantines et équipements sportifs.*

10781. — M. Roger Poudonson demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** quelles sont les règles en vigueur, relatives à l'utilisation des cantines et équipements sportifs des collèges d'enseignement secondaire. Il souhaiterait savoir dans quelles conditions les locaux et les services qui s'y attachent, peuvent être utilisés dans la perspective du plein emploi de ces équipements. Il souhaiterait également connaître, compte tenu de l'important effort financier assumé par les communes lors de l'édification d'un collège d'enseignement secondaire, le pouvoir d'initiative dont disposent les maires pour l'utilisation la plus rationnelle possible des cantines et équipements sportifs. (*Question du 19 octobre 1971.*)

Réponse. — Le plein emploi des cantines et des équipements sportifs annexés aux collèges d'enseignement secondaire est d'ores et déjà pratiquement réalisé. Ainsi, il est procédé aux installations des services de restauration conformément à un programme de construction, établi à l'échelon national, par référence au type de l'établissement intéressé (C. E. S. 600, C. E. S. 900, C. E. S. 1.200). A cet égard, l'équipement des cuisines et la capacité de la salle à manger sont conçus de façon à permettre l'accueil d'un effectif d'élèves correspondant à chaque type d'établissement. En outre, il a été décidé que la salle à manger serait aménagée pour être utilisée à des fins pédagogiques, en dehors des heures de repas. Elle doit, en particulier, pouvoir être transformée facilement en salle de projection ou de réunion. Toutefois, dans la mesure où ces installa-

tions ne reçoivent pas leur plein emploi, il est d'usage que les élèves des écoles primaires puissent être accueillis à la table commune, à la suite d'une convention passée entre le chef d'établissement et le maire. En ce qui concerne les installations sportives intégrées à ces établissements, une réglementation très précise a fixé les modalités de leur utilisation par d'autres établissements scolaires, ainsi que par les collectivités locales ou les associations sportives. Ces directives seront rappelées prochainement aux chefs d'établissement. Le pouvoir d'initiative dont disposent les maires pour obtenir une utilisation rationnelle des installations de restauration et des équipements sportifs des collèges d'enseignement secondaire est différent selon le régime juridique de l'établissement. Pour les établissements d'Etat ou nationalisés, la décision est prise par le chef d'établissement, avec l'accord du conseil d'administration, au sein duquel la municipalité est représentée. Pour les établissements municipaux, la décision relève conjointement du maire, ordonnateur des dépenses de l'établissement, et du chef d'établissement, responsable de la bonne utilisation des crédits sous le contrôle de l'autorité académique.

EQUIPEMENT ET LOGEMENT*Construction individuelle en zone rurale.*

10771. — M. Octave Bajoux demande à **M. le ministre de l'équipement et du logement** de vouloir bien lui préciser la réglementation applicable pour la construction individuelle en zone rurale dans le cas exposé ci-après : dans les communes rurales qui n'ont pas été remembrées et où n'existent ni plans d'urbanisme ni coefficients ou plans d'occupation des sols, une division parcellaire est-elle possible pour la construction d'une seule habitation ? Il est précisé qu'il s'agit de parcelles de terrain qui n'ont pas fait antérieurement l'objet d'une division en vue de la construction et qui échappent donc à la réglementation des lotissements. Si la question posée appelle une réponse affirmative, il lui demande de vouloir bien lui préciser si la réalisation d'une telle opération est alors soumise aux seules conditions (équipements, surface minimum, etc.) édictées dans sa circulaire du 22 avril 1969. (*Question du 12 octobre 1971.*)

Réponse. — Dans la mesure où il s'agit du détachement d'une première parcelle d'une propriété, la division visée par l'honorable parlementaire n'est pas soumise à autorisation. Elle ne rentre pas, en effet, dans le champ d'application de l'article 1^{er} du décret n° 58-1466 du 31 décembre 1958 aux termes duquel le lotissement est caractérisé par la pluralité des ventes, pluralité qui n'apparaît qu'au moment de l'aliénation d'une seconde parcelle de terrain lorsque cette aliénation est réalisée au profit d'un acquéreur différent de celui de la première parcelle. Pour connaître les possibilités de construction sur la parcelle à détacher, il appartient au propriétaire de solliciter la délivrance d'un certificat d'urbanisme la concernant.

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS*Téléphone (transfert de ligne).*

10803. — M. Henri Henneguelle demande à **M. le ministre des postes et télécommunications** s'il est normal qu'un abonné au téléphone sollicitant le transfert de sa ligne dans son nouvel appartement se trouve dans l'obligation de verser une participation au promoteur lorsque celui-ci a passé une convention d'avances remboursables correspondant à l'établissement d'un certain nombre de lignes téléphoniques dans l'immeuble. N'y a-t-il pas, de la part de l'administration des postes et télécommunications, rupture de contrat à l'égard de l'abonné. (*Question du 26 octobre 1971.*)

Réponse. — Le fait, pour l'abonné au téléphone, sollicitant le transfert de sa ligne dans son nouvel appartement, de verser au promoteur une participation quand ce dernier a souscrit une convention d'avances remboursables, ne peut s'analyser en une rupture du contrat d'abonnement. En effet, aux termes de l'article D. 343 du code des postes et télécommunications « le transfert d'un poste d'abonnement permanent donne lieu à la signature d'un nouvel engagement faisant suite à l'engagement précédent en ce qui concerne la durée minimum d'abonnement ». Le versement d'une participation au promoteur n'est d'ailleurs pas lié au contrat d'abonnement, donc au transfert, mais uniquement, du fait de la conjoncture actuelle, à la mise en place de l'infrastructure et à la réservation des équipements nécessaires à la desserte des nouveaux ensembles immobiliers. Les conventions d'avances remboursables ont pour effet d'accélérer l'équipement téléphonique, donc de permettre à ceux qui les souscrivent de bénéficier d'une priorité de nature contractuelle qui est la contrepartie de l'effort financier qu'ils ont consenti. L'abonné n'est d'ailleurs pas dans l'obligation de verser une participation au promoteur ; s'il le fait, c'est dans le but d'obte-

nir plus rapidement satisfaction que le permettent actuellement les moyens dont dispose l'administration; au cas contraire, il prend rang dans la liste d'attente et recevra satisfaction à son tour, compte tenu de sa qualité d'abonné transféré.

SANTE PUBLIQUE ET SECURITE SOCIALE

Prolongation de la scolarité (prestations familiales).

10647. — 31 juillet 1971. — M. André Méric attire l'attention de M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale sur les incidents provoqués par la prolongation de la scolarité. Cette dernière se termine à seize ans, mais l'enfant lié à son employeur par contrat, doit accomplir trois années d'apprentissage et n'obtient son C. A. P. qu'à dix-neuf ans. Les parents ne bénéficient alors des prestations familiales que jusqu'à dix-huit ans. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour mettre fin à cette injustice. (Question du 31 juillet 1971.)

Réponse. — Dans l'état actuel des textes, les dispositions conjuguées de l'article L. 527 du code de la sécurité sociale et du décret du 11 mars 1964 prévoient, en effet, le maintien du service des prestations familiales jusqu'à l'âge de dix-huit ans pour les enfants placés en apprentissage. En règle générale, est considéré comme apprenti l'enfant bénéficiaire d'un contrat d'apprentissage qui reçoit une formation pratique d'un maître d'apprentissage et suit des cours professionnels afin d'acquérir les connaissances théoriques nécessaires à l'exercice du métier choisi. L'apprenti ouvre droit au bénéfice des prestations familiales si sa rémunération mensuelle ne dépasse pas la base mensuelle de calcul des prestations familiales, soit 415,50 francs depuis le 1^{er} août 1971, dans la zone sans abattement. Le prolongement de la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans, décidé par l'ordonnance du 6 janvier 1959, s'applique aux enfants nés après le 1^{er} janvier 1953. Toutefois, l'ordonnance

n° 67-830 du 27 septembre 1967, complétée par la loi n° 69-1263 du 31 décembre 1969, a permis à ceux de ces enfants, qui atteignaient l'âge de quatorze ans avant la date de la rentrée scolaire 1970, de bénéficier de dérogations à l'obligation scolaire afin d'entreprendre dès cet âge un apprentissage; lorsque ces derniers ont bénéficié de cette mesure, ils ont donc pu terminer celui-ci avant l'âge limite de dix-huit ans. Il faut observer que le nombre de dérogations accordées ayant été relativement élevé les difficultés signalées par l'honorable parlementaire ne doivent pas avoir été ressenties par de nombreuses familles. Pour l'avenir, les conditions et modalités de l'apprentissage sont déterminées par la loi n° 71-756 du 16 juillet 1971 qui entrera progressivement en application à compter du 1^{er} juillet 1972. Aux termes de cette législation, la durée de l'apprentissage devrait, en règle générale, être fixée à deux ans et ne pourrait atteindre trois ans qu'à titre exceptionnel dans des branches professionnelles ou des types de métiers déterminés par décret. Les enfants ne peuvent être engagés en qualité d'apprenti avant l'âge de seize ans. Toutefois, les jeunes âgés d'au moins quinze ans peuvent souscrire un contrat d'apprentissage s'ils justifient avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire. Il semble bien que, dans la plupart des cas, les apprentis auront terminé leur apprentissage avant l'âge de dix-huit ans. Il est à noter que les apprentis sont des jeunes travailleurs en formation et qu'à ce titre ils ont droit à un salaire dès le début de l'apprentissage, dont le minimum est fixé pour chaque semestre. Il est égal à un pourcentage du salaire minimum de croissance déterminé par décret. Ce pourcentage sera plus élevé pour les apprentis âgés de plus de dix-huit ans. En outre, les conventions collectives et les contrats individuels peuvent prévoir des rémunérations supérieures. Ainsi, du seul fait du montant d'un salaire supérieur au maximum autorisé pour le cumul avec les prestations familiales, les jeunes gens âgés de plus de dix-huit ans ne pourront, dans la plupart des cas, être considérés comme à charge au sens de cette législation. Cette situation ne justifie donc pas une prolongation au-delà de dix-huit ans de l'âge limite jusqu'auquel les prestations familiales peuvent être versées.